

N° 2683

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 avril 2026

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 145 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

en conclusion des travaux d'une mission d'information

sur l'influence de la France dans un monde postcolonial

ET PRÉSENTÉ PAR

MMES AMÉLIA LAKRAFI ET SABRINA SEBAIHI,

Députées

SOMMAIRE

	Pages
SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION : LA FRANCE ET SES PARTENAIRES HISTORIQUES, DE L'HÉRITAGE COLONIAL À LA COOPÉRATION DU XXI^E SIÈCLE	9
I. LE RECUL DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE DANS SES ANCIENNES COLONIES, ENTRE PERCEPTION ET RÉALITÉ	15
A. DES TENSIONS CONJONCTURELLES QUI S'INSCRIVENT DANS UNE DYNAMIQUE DE LONG TERME	15
1. Des mutations politiques qui se font au détriment de la France	15
2. Une concurrence accrue dans l'ancienne zone d'influence française.....	16
B. DES LIENS INDÉFECTIBLES ET LA PERSISTANCE D'ATTENTES FORTES ENVERS LA FRANCE	18
1. Des relations humaines étroites	18
2. Une coopération économique active	20
3. Des échanges politiques intenses	22
II. MIEUX APPRÉHENDER L'HÉRITAGE DU PASSÉ COLONIAL POUR APAISER LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	23
A. MÉMOIRE ET RESTITUTIONS : TIRER LES CONSÉQUENCES DE L'HISTOIRE POUR SE TOURNER VERS LE FUTUR	23
1. La mémoire de la colonisation, un processus complexe qui fait l'objet d'attentes nombreuses	23
a. Un passé douloureux qui donne prise au discours anti-français.....	23
b. Depuis 2017, une approche nouvelle du passé colonial	24
c. Le travail des historiens, une étape indispensable	26
d. La transmission de cette histoire, responsabilité des pouvoirs publics.....	28
2. La restitution des biens culturels et des restes humains : passer des engagements aux actes	31
a. Des engagements forts mais une réalisation tardive	31
b. Différents freins expliquent la lenteur des restitutions	32

B. VISAS ET DIASPORAS : UNE POLITIQUE INADAPTÉE AUX RÉALITÉS DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET SES PARTENAIRES HISTORIQUES	37
1. Les visas : une politique asymétrique, mal perçue par les populations	37
a. Un sujet particulièrement sensible, preuve de l'intensité des relations entre la France et l'Afrique.....	37
b. Faciliter l'obtention des visas de circulation.....	41
c. Réprimer efficacement la fraude	43
2. Les diasporas : un relais sous-estimé pour améliorer les relations entre la France et ses partenaires historiques	44
III.REFONDER DES RELATIONS BILATÉRALES D'ÉGAL À ÉGAL AVEC LES PARTENAIRES HISTORIQUES DE LA FRANCE	47
A. FAIRE RECULER LE SENTIMENT D'UNE INGÉRENCE FRANÇAISE	47
1. Une coopération militaire redéfinie	47
2. Une application stricte du principe de non-ingérence.....	50
3. L'ouverture vers l'Afrique anglophone, preuve de la diversification des relations de la France avec le continent africain	51
B. VERS UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION REPENSÉE POUR ALLIER INFLUENCE, DÉVELOPPEMENT ET SOUVERAINETÉ.....	52
1. Donner un nouveau souffle à la coopération culturelle et universitaire, source de dynamiques positives et de long terme.....	52
a. Étendre la coopération culturelle « hors les murs ».....	52
b. Faire de la coopération universitaire et scolaire une passerelle entre la France et ses partenaires historiques	54
2. Coopération économique et institutionnelle : se différencier par des partenariats équitables et transparents.....	62
a. Une importante présence économique française soumise à une concurrence accrue	62
b. Le développement d'une coopération mutuellement gagnante	64
C. QUELLE VISIBILITÉ POUR L'ACTION DE LA FRANCE ?	68
1. Trouver un juste équilibre entre visibilité et discrétion	68
2. Lutter contre la désinformation	70
3. Savoir agir dans le cadre de la francophonie et du multilatéralisme.....	72
CONCLUSION : L'EXEMPLARITÉ COMME LIGNE DE CONDUITE POUR LES PARTENARIATS DE DEMAIN	75
LISTE DES PROPOSITIONS	77
EXAMEN EN COMMISSION	81
PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LES RAPPORTEURES	107
DÉPLACEMENTS RÉALISÉS PAR LES RAPPORTEURES	111

SYNTHÈSE

Lors de sa réunion du 15 avril 2026, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a autorisé la publication du rapport sur l'influence de la France dans un monde postcolonial, présenté par ses rapporteuses Mmes Amélia Lakrafi (Ensemble pour la République – Apparentée au groupe, Français établis hors de France) et Sabrina Sebaihi (Écologiste et Social, Hauts-de-Seine).

La France a, depuis 2017 et le discours du président de la République à Ouagadougou (Burkina Faso), entamé un processus de normalisation de ses relations avec les pays qu'elle a anciennement colonisés, en particulier en Afrique subsaharienne. Cette refondation s'inscrit en rupture avec une longue période qui a suivi la décolonisation et au cours de laquelle la France a conservé une importante présence militaire, politique et économique dans ce qui était alors considéré comme son « pré carré ».

Inspirée par les théories postcoloniales, une nouvelle génération de dirigeants et de citoyens remet en question ce passé et conteste la présence française, notamment militaire. La France est ainsi devenue une cible pour certains dirigeants qui lui attribuent la responsabilité de leurs échecs et pour des puissances concurrentes, en particulier la Chine, ou hostiles, comme la Russie, qui usent de la désinformation pour affaiblir son influence et gagner des parts de marché.

À ce jour, le « sentiment anti-français » ne s'est matérialisé qu'à de rares reprises et seuls trois pays ont coupé leurs relations avec la France : le Mali, le Niger et le Burkina Faso, à la suite de coups d'État militaires. Mais il ne peut pas être ignoré car le souvenir du passé colonial et certains choix politiques pèsent effectivement sur l'image de notre pays auprès d'une partie des populations.

Les rapporteuses ont souhaité mesurer l'ampleur et la réalité des tensions qui existent entre la France et les pays qu'elle a anciennement colonisés. Leurs travaux montrent qu'une étude approfondie des logiques à l'œuvre, s'appuyant sur des échanges avec des universitaires et la société civile des pays concernés, apporte des réponses nuancées, entre la réalité d'une dégradation de l'image de la France, notamment en lien avec les questions militaires et de mobilité, et le maintien de liens humains et économiques étroits.

Les jeunes du Maghreb et d'Afrique subsaharienne continuent de vouloir venir étudier en France. Ils représentent près de la moitié 450 000 étudiants étrangers en France et sont attachés aux valeurs défendues par la France. Les entreprises françaises investissent massivement en Afrique, francophone comme anglophone, car ce sont des marchés d'avenir. Si les marchés sont devenus plus concurrentiels, les investissements directs à l'étranger de la France en Afrique ont

été multipliés par dix depuis 2000 et atteignent 54 milliards d'euros en 2023. Malgré les tensions politiques avec certains pays, des rencontres au plus haut niveau sont maintenues et permettent la conclusion fréquente d'accords de coopération et l'engagement de projets nombreux en faveur du développement du continent africain. Les rencontres officielles, tout comme les échanges institutionnels, ont doublé entre 2024 et 2025.

Dans ce contexte, et du fait des liens humains et économiques étroits qu'ils entretiennent par l'intermédiaire des diasporas, la France ne saurait exercer sa diplomatie de la même manière avec ces partenaires historiques que dans le reste du monde.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur la relation que notre pays veut entretenir avec ces pays. Beaucoup de rapports, notamment parlementaires, se sont penchés sur les relations de la France avec l'Afrique. Celui-ci cherche à apporter une contribution originale et opérationnelle, sous un nouvel angle, celui des attentes des pays anciennement colonisés, qui doivent désormais être traités comme des « partenaires historiques », et de leur perception de la politique étrangère française. Sans remettre en cause l'ensemble de la stratégie diplomatique française, il identifie des irritants et des pistes d'amélioration pour enfin refonder des relations partenariales d'égal à égal avec ces pays.

Si le travail de mémoire ne saurait offrir toutes les solutions, il apparaît indispensable d'avancer rapidement sur cette question en vue de répondre à l'exigence de dignité et de respect exprimée par ces pays. La mise en œuvre des promesses en matière de restitution des biens culturels en est une pierre angulaire, tout comme l'ouverture de l'accès aux archives et la transmission de l'histoire coloniale, par exemple en créant un musée dédié (propositions n^{os} 1 à 10).

Les politiques de mobilités, et plus particulièrement l'attribution des visas, apparaissent comme la première des préoccupations et doivent faire l'objet d'ajustements urgents pour améliorer le traitement des demandeurs qui ressentent de la frustration, voire du mépris. Cela exige une plus grande transparence des critères d'attribution, des procédures simplifiées pour certains publics mais aussi un renforcement de la lutte contre la fraude documentaire (propositions n^{os} 11 à 19).

Les diasporas doivent devenir un pont entre la France et ces pays, en les associant aux politiques publiques et en soutenant leurs initiatives en France et dans les pays d'origine (propositions n^{os} 20 à 23).

Les coopérations culturelle et universitaire sont cruciales pour construire des relations diplomatiques apaisées et durables. À cet égard, la France gagnerait à poursuivre l'amélioration de l'accueil des étudiants en provenance de ces pays, qui constituent un levier majeur pour le développement du continent africain, à condition de ne pas se limiter aux classes les plus aisées et de réduire les

contraintes administratives par l'attribution de titres de séjour correspondant à la durée des études (propositions n^{os} 24 à 34).

Enfin, toutes ces actions ne peuvent avoir d'effets que si la France les fait connaître de manière pertinente, pour lutter, notamment, contre la menace de la désinformation. Il est urgent de renforcer le soutien au journalisme de qualité et de faire preuve de transparence envers les populations sur les projets d'aide au développement. D'autres outils diplomatiques pourraient être davantage mobilisés comme la francophonie (propositions n^{os} 35 à 42).

En répondant positivement aux attentes des populations, mais aussi de leurs proches vivant en France, et en reconstruisant avec ces partenaires historiques des relations bilatérales fondées sur l'égalité, la confiance et la réciprocité, notre pays pourra pleinement s'inscrire dans ce monde postcolonial qui structure les défis de demain.

INTRODUCTION : **LA FRANCE ET SES PARTENAIRES HISTORIQUES, DE L'HÉRITAGE COLONIAL À LA COOPÉRATION DU XXI^E SIÈCLE**

La longue période de la décolonisation, qui s'est étendue, s'agissant de la France, de 1954, pour l'Indochine, à 1977 pour Djibouti, a ouvert la voie à une nouvelle ère des relations internationales : celle d'un monde dit « postcolonial ». Comme le rappelle l'historien Pascal Blanchard, cette définition « *est une réalité historique* » ⁽¹⁾ puisque la période coloniale s'est achevée avec les indépendances des pays colonisés. Mais c'est aussi « *une lecture pertinente pour comprendre la société dans lesquelles nous vivons, dans les ex-métropoles comme dans les ex-colonies* » ⁽²⁾. En effet, de nombreux universitaires, principalement originaires de pays anciennement colonisés, se réclament du courant des études postcoloniales (*postcolonial studies*) qui démontre la persistance des logiques de domination issues de la colonisation sur la nature des relations internationales et sur la structure politique et sociale des pays anciennement colonisés et des pays anciennement colonisateurs.

Malgré la fin des grands empires coloniaux et de la guerre froide, qui en a adopté certaines logiques, la question (post) coloniale reste au cœur des relations internationales. Elle a même repris, depuis quelques années, toute sa visibilité, qu'il s'agisse de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du nouvel interventionnisme états-unien en Amérique du Sud et au Groenland, de l'occupation d'une partie de la Cisjordanie par Israël ou encore de la volonté de la Chine de prendre le contrôle des minerais stratégiques et des routes maritimes.

Bien qu'elle se trouve en concurrence avec ces grandes puissances, la France ne semble pas soumise à cette tendance. Au contraire, elle a, depuis 2017 et le discours du président de la République à Ouagadougou (Burkina Faso), entamé un processus de normalisation de ses relations avec ses anciennes colonies, en particulier en Afrique subsaharienne. Cette « refondation », aussi qualifiée « d'agenda transformationnel », s'inscrit en rupture avec une longue période qui a suivi la décolonisation et au cours de laquelle la France a conservé une importante présence militaire, politique et économique dans ce qui était alors considéré comme son « pré carré ». Cette relation particulière, communément qualifiée de « Françafrique », est une particularité historique que n'ont pas connue les autres puissances coloniales comme le Royaume-Uni ou la Belgique, et qui influence aujourd'hui la nature des relations que la France entretient avec ses partenaires historiques.

(1) *Réponses écrites de M. Pascal Blanchard.*

(2) *Idem.*

Inspirée par les théories postcoloniales, une nouvelle génération de dirigeants et de citoyens remet en question ce passé et conteste la supposée omniprésence française. Malgré des affinités incontestables avec la France, ils expriment un sentiment « *d'indépendance inachevée* » ⁽¹⁾ et souhaitent diversifier leurs relations en liant des partenariats avec d'autres puissances ainsi qu'avec leur environnement régional. La France est ainsi devenue une cible pour ses concurrents, qui usent de la désinformation pour affaiblir son influence, et de certains dirigeants qui lui attribuent la responsabilité de leurs échecs. Comme les autres pays occidentaux, dont elle est souvent l'incarnation dans ces pays, elle est vivement accusée pour son « double standard » en matière d'exigence sur le droit international, et sa propension à vouloir imposer ses valeurs sociétales. La place des outre-mer est régulièrement pointée par ses adversaires comme la preuve de sa volonté de maintenir une présence injustifiée à travers le monde.

Cette situation s'est accélérée depuis 2020 avec l'arrivée au pouvoir de juntes militaires au Mali, au Niger et au Burkina Faso qui ont rompu leurs relations avec la France ; et de nouveaux dirigeants au Tchad, au Gabon et au Sénégal qui réaffirment la souveraineté de leur pays et de l'Afrique, au nom du panafricanisme. Si un mouvement de réduction de la présence militaire française avait été engagé dès 2023, la France a dû rétrocéder plus rapidement que prévu l'ensemble de ses bases militaires permanentes sur le continent africain, à l'exception de celle implantée de Djibouti.

Pour autant, les relations de la France avec les pays anciennement colonisés sont-elles aussi mauvaises que peuvent le laisser penser les prises de position de leurs gouvernements ? Les travaux menés par les rapporteuses montrent qu'une étude approfondie des logiques à l'œuvre, s'appuyant sur des échanges avec des universitaires et la société civile des pays concernés, apporte des réponses plus nuancées à cette question.

À ce jour, le « sentiment anti-français » ne s'est exprimé que de façon sporadique au sein des populations et seuls trois pays ont coupé leurs relations avec la France : le Mali, le Niger et le Burkina Faso, à la suite de coups d'État militaires. Mais dans ces pays, comme avec ses autres partenaires historiques, la France entretient encore des liens indéfectibles – la langue, les diasporas, une histoire commune – et des échanges humains et économiques intenses. Malgré les tensions politiques, ces relations, qui s'inscrivent dans le long terme, perdurent et doivent être préservées.

Les jeunes du Maghreb et d'Afrique subsaharienne continuent de vouloir venir étudier en France et sont attachés aux valeurs défendues par la France : celles de la démocratie, de la préservation de l'environnement, de l'égalité entre les hommes et les femmes. Or, en Afrique, cette jeunesse est l'avenir : dans l'ensemble des pays de l'Afrique francophone, l'âge médian est inférieur à 21 ans.

(1) Rencontre avec des membres de la GenZ à Madagascar.

Les entreprises françaises investissent massivement en Afrique, francophone comme anglophone, car ce sont des marchés d'avenir. Si la concurrence étrangère est forte, par exemple dans le domaine des infrastructures, la France s'y affirme dans des secteurs d'avenir comme l'énergie, les hautes technologies ou les industries créatives et culturelles.

Malgré les tensions politiques avec certains pays, des rencontres au plus haut niveau sont maintenues et permettent la conclusion fréquente d'accords de coopération et l'engagement de projets nombreux en faveur du développement du continent africain. Le sommet *Africa forward*, dédiés aux partenariats entre l'Afrique et la France pour l'innovation et la croissance, qui se tiendra les 11 et 12 mai 2026 à Nairobi, devrait en être à nouveau la démonstration.

Dans ce contexte, la notion d'influence, définie en 2022 par le président de la République comme une sixième fonction stratégique ⁽¹⁾, ne saurait s'appliquer de la même manière dans les pays qu'elle a colonisés que dans le reste du monde.

La France reste un modèle attractif mais elle doit adapter sa stratégie pour répondre aux nouvelles attentes de ces pays. Au terme des auditions et des déplacements réalisés par les rapporteurs, il apparaît que cette prise de conscience a eu lieu au sein de la diplomatie française mais que les discours ne se sont pas encore tous traduits en acte : les restitutions n'ont pas eu lieu dans les délais prévus, les troupes militaires ont été maintenues trop longtemps sur certains théâtres d'opérations, la diminution des crédits de l'aide publique au développement contraint les ambitions en matière de coopération, la volonté de restreindre l'immigration réduit l'attractivité de notre pays. Pour reprendre les propos d'un diplomate auditionné par la mission : « *La France est au milieu du gué* ». Ce passage à gué, la France est la seule ancienne grande puissance coloniale à vouloir le franchir avec ses partenaires et non pas simplement le traverser seule.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur la relation que nous voulons entretenir avec ces pays qui ont un lien particulier avec la France. Pour cela, il faut écouter les attentes des populations. Le rapport s'efforce d'écarter les généralités, car les anciennes colonies ont trop longtemps été traitées comme un ensemble indistinct, mais force est de constater que les travaux des rapporteurs ont mis en évidence des difficultés récurrentes qui doivent être prises en considération rapidement.

Beaucoup de rapports, notamment parlementaires ⁽²⁾, se sont penchés sur les relations de la France avec l'Afrique. Celui-ci cherche à apporter une

(1) *Revue nationale stratégique 2022*, [lien internet](#).

(2) Voir le rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, « Les relations entre la France et l'Afrique » (M. Bruno Fuchs et Mme Michèle Tabarot, rapporteurs), n° 1841, 8 novembre 2023 ([lien internet](#)) et le rapport d'information de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat « Voir l'Afrique dans tous ses États » (M. Ronan Le Gleut, Mme Marie-Arlette Carlotti, M. François Bonneau, rapporteurs), n° 288 (2024-2025), 29 janvier 2025 ([lien internet](#)).

contribution très opérationnelle, sous un nouvel angle, en partant des attentes des pays anciennement colonisés mais aussi de leur perception de la politique étrangère française. Celle-ci n'est pas toujours conforme à la réalité et est souvent instrumentalisée mais son évolution constitue aujourd'hui un défi majeur. Ainsi, sans remettre en cause l'ensemble de la stratégie diplomatique française, le rapport identifie des irritants et des pistes d'amélioration qui relèvent de notre diplomatie mais aussi de notre politique interne pour enfin refonder des relations partenariales d'égal à égal avec ces pays qui ne doivent plus être désignés comme des ex-colonies mais comme des partenaires historiques.

Après un constat nuancé sur la réalité du rejet de la France par les pays anciennement colonisés, le rapport s'interroge sur les conséquences de l'héritage colonial sur les relations bilatérales entre la France avec les pays qu'elle a colonisés par le passé. Dans ce monde postcolonial, la France est souvent renvoyée à son passé. Si le travail de mémoire ne saurait offrir toutes les solutions, il apparaît indispensable d'avancer rapidement sur cette question en vue de répondre à l'exigence de dignité et de respect exprimée par ces pays. La mise en œuvre des promesses en matière de restitution des biens culturels en est une pierre angulaire.

L'héritage colonial réside également dans les liens humains qui ont été tissés et qui s'incarne dans la présence des diasporas et la demande des populations pour venir en France afin d'y visiter leur proche ou d'y étudier. L'attribution des visas, qui apparaît comme la première des préoccupations, doit faire l'objet d'ajustements urgents pour améliorer le traitement des demandeurs qui ressentent de la frustration, voire du mépris.

La transformation des relations bilatérales vers des partenariats « d'égal à égal » doit se poursuivre. La France a sous-estimé les effets de sa présence militaire et de ses nombreuses interventions sur le continent africain. Les coopérations culturelle et universitaire ont trop longtemps été reléguées au second rang des priorités, tandis que l'aide au développement, dont les moyens avaient fortement augmenté de 2017 à 2024, a connu une importante réduction lors des derniers exercices budgétaires. Elles doivent revenir au cœur des relations diplomatiques pour que celles-ci soient apaisées et positives.

En outre, toutes ces actions ne peuvent avoir d'effets que si la France les fait connaître de manière pertinente, en choisissant les éléments sur lesquels elle veut communiquer et ceux qui exigent sa discrétion, pour lutter, notamment, contre la menace de la désinformation. Sur certains sujets, la France ne doit pas hésiter à intervenir avec ses homologues européens ou par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, notamment celles de la francophonie.

Enfin, les rapporteuses ont étudié, pour comparaison, l'état des relations avec les pays anciennement colonisés par la France en Asie du Sud-Est qui, quoique de nature différente et de moindre intensité, peuvent nous enseigner d'autres pistes d'évolutions.

En répondant positivement aux attentes des populations, mais aussi de leurs proches vivant en France, et en faisant preuve d'exemplarité, notre pays pourra pleinement s'inscrire dans ce monde postcolonial où il bénéficie d'une position privilégiée mais aujourd'hui remise en cause. Dans le cas contraire, d'autres puissances s'imposeront – certaines le font déjà – et n'auront pas les mêmes préoccupations pour la démocratie et le développement de ces pays.

I. LE RECU DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE DANS SES ANCIENNES COLONIES, ENTRE PERCEPTION ET RÉALITÉ

A. DES TENSIONS CONJONCTURELLES QUI S'INSCRIVENT DANS UNE DYNAMIQUE DE LONG TERME

1. Des mutations politiques qui se font au détriment de la France

Depuis 2020, la France est la cible de nombreuses critiques dans les pays qu'elle a anciennement colonisés. Elles sont le fruit d'évolutions politiques internes, notamment l'arrivée au pouvoir de juntes militaires et le renouvellement de plusieurs chefs d'État qui ont été élus sur des programmes réaffirmant la souveraineté de leur pays. Ces mêmes gouvernements ressentent la pression de leur jeunesse, nombreuse, conscientisée, connectée, et souvent frustrée par une situation économique dans laquelle même les plus diplômés peinent à trouver un emploi.

Ces critiques sont également le produit d'une évolution du contexte géopolitique : ces mêmes pays affirment leur souhait de diversifier leurs relations diplomatiques, économiques et militaires et tentent de profiter de la concurrence entre les différentes puissances pour tirer leur épingle du jeu. Ils essaient de s'organiser au niveau régional autour des principes du panafricanisme qui promeut l'indépendance du continent et la solidarité entre les pays africains. Par conséquent, ils refusent de s'aligner avec les positions des pays occidentaux, qui sont accusés d'appliquer un « *double standard* » (ou un « *deux poids, deux mesures* ») entre le conflit en Ukraine, pour lequel la Russie fait l'objet d'une condamnation presque unanime, et les autres conflits mondiaux, comme à Gaza. Or, comme l'a souligné une personne auditionnée par la mission : « *La France est devenue une incarnation de l'Occident dans ces pays et cumule donc contre elle tous les discours négatifs* ».

Toutes ces évolutions ont ravivé des difficultés plus structurelles qui perdurent dans les relations entre la France et les pays qu'elle a colonisés. La présence militaire française et l'influence de la France dans les affaires intérieures des anciennes colonies au cours de cette longue période qui a suivi la décolonisation et que l'on appelle souvent la « *Françafrique* » alimentent des discours politiques de rupture avec le passé. La France est associée aux anciens dirigeants, qu'elle a parfois soutenus contre les aspirations de leur population, et rendue responsable des difficultés rencontrées par ces pays.

Ces arguments portent auprès des populations qui, même faiblement éduquées, ont connaissance de ce passé par leurs parents et leurs grands-parents et observent au quotidien la présence française (base militaire, emprise diplomatique, filiales des entreprises françaises...). La tentative de faire monter un « *sentiment anti-français* » se nourrit également des expériences personnelles de certains

habitants de ces pays qui se sont vus refuser un visa pour rendre visite à leurs proches ou pour faire leurs études en France. Elle s'appuie également sur le vécu des diasporas, parfois cibles de discours et actes xénophobes en France.

Si ce sentiment anti-français apparaît diffus, subjectif et assez discret parmi les populations et sert surtout à légitimer les nouveaux pouvoirs en place, il n'en demeure pas moins qu'il peut constituer une menace pour les ressortissants français vivant sur place. Relayées par les réseaux sociaux, parfois financées par des puissances hostiles ou par les gouvernements, certaines manifestations hostiles à la France ont malgré tout conduit à des violences et des dégradations contre des emprises françaises. Cela justifie que la France prenne cette question au sérieux.

Dans ce contexte, la France et ses partenaires historiques ont donc inscrit à l'agenda de leurs relations bilatérales l'idée d'une redéfinition globale de leur partenariat. La France avait anticipé ce mouvement dès 2017, lors du discours du président de la République à Ouagadougou, qui annonçait le renouveau de la diplomatie française en Afrique. Mais elle a tardé à en tirer les conséquences sur le terrain et à réaliser ses engagements suffisamment rapidement – par exemple en matière de restitution ou de retrait militaire –, suscitant des déceptions et des frustrations qui s'expriment aujourd'hui.

2. Une concurrence accrue dans l'ancienne zone d'influence française

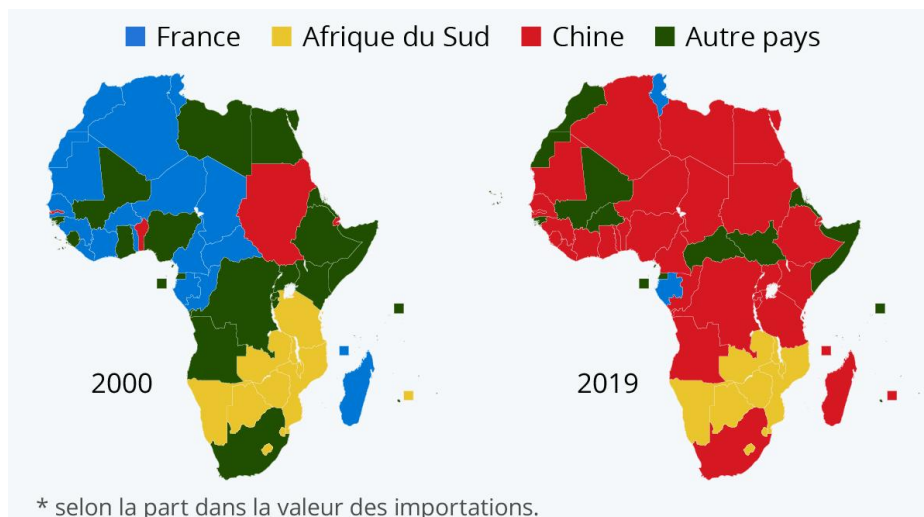
Dans les anciennes colonies asiatiques, la diversification des relations économiques s'est produite depuis longtemps en raison des expériences communistes au Vietnam et au Cambodge et de leur intégration dans leur environnement économique régional. Cette aspiration est en revanche plus récente s'agissant du continent africain. On observe depuis plusieurs années une volonté de ces pays d'accroître leur indépendance en nouant des partenariats économiques avec d'autres pays : BRICS, en particulier Russie, Chine et Inde ; puissances régionales : Turquie, pays du Golfe, Maroc ; autres pays européens comme l'Espagne, l'Allemagne ou récemment l'Italie ⁽¹⁾.

Cette évolution résulte pour beaucoup de l'intérêt renouvelé des grandes puissances pour l'Afrique qui présente à la fois un marché d'avenir du fait de sa démographie et des ressources naturelles exceptionnelles, notamment en minerais stratégiques. Ces nouveaux partenariats prennent différentes formes : des prêts en échange de concessions pour la Chine, une aide militaire s'agissant de la Russie, le financement d'infrastructures et de l'aide au développement pour la Turquie et les pays du Golfe, des partenariats visant à limiter les flux migratoires avec l'Europe. Cet intérêt croissant des puissances économiques pour l'Afrique a conduit certains pays à réduire leurs relations économiques avec la France et à dénoncer certains partenariats : c'est le cas du Niger, qui a nationalisé ses mines d'uranium, expulsant l'entreprise française Orano – qui conteste toujours la légalité de cette décision.

(1) Sur le plan Mattei, voir III.B.2.

Ces partenariats stratégiques reposant sur des projets structurants s'accompagnent d'évolutions profondes des échanges commerciaux. Tandis que la France était le principal fournisseur de l'Afrique francophone dans les années 2000, elle ne représente plus que 3,2 % des parts de marché en Afrique subsaharienne (8^e fournisseur), contre 17,3 % pour la Chine.

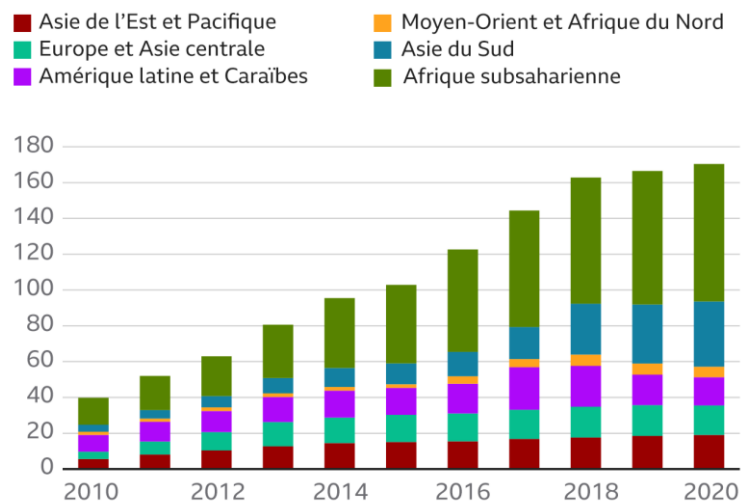
CARTE REPRÉSENTANT LE PREMIER PAYS SOURCE DES IMPORTATIONS DES PAYS AFRICAINS EN 2000 ET EN 2019



Source : *Observatory of Economic Complexity, Banque mondiale.*

Sous couvert d'aide au développement, ces nouveaux partenariats ne sont cependant pas sans risque : l'endettement des pays africains atteint des niveaux records conduisant à des pertes leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Certains subissent la dégradation de leur État de droit quand l'aide s'accompagne d'un soutien militaire ou policier au gouvernement en place, comme le fait la Russie avec ses milices Wagner et Africa Corps.

DETTE DES PAYS À REVENU FAIBLE ET INTERMÉDIAIRE ENVERS LA CHINE, EN MILLIARD DE DOLLARS US



Source : Statistiques Dette internationale Banque mondiale

L'importance de cette concurrence dans la redéfinition des rapports de force en Afrique ne doit pas nous laisser penser que les pays de ce continent ne poursuivent pas leurs propres intérêts à travers cette stratégie. Comme l'a rappelé un universitaire auditionné par la mission, il serait erroné de considérer que les décisions prises par ces pays le sont systématiquement au nom d'intérêts étrangers.

B. DES LIENS INDÉFACTIBLES ET LA PERSISTANCE D'ATTENTES FORTES ENVERS LA FRANCE

Cette remise en question, par les pays anciennement colonisés, des relations qui ont perduré après la décolonisation et qui accordaient à la France une influence prépondérante, n'entraîne pas un rejet global de la France. Tout au long des auditions, il est apparu que les interlocuteurs de la mission faisaient la distinction entre les relations entre les pays et leur population, d'une part, et les gouvernements et les diplomates, d'autre part.

1. Des relations humaines étroites

Les déplacements réalisés par les rapporteuses montrent que l'appréciation portée sur la France ne se limite pas à ces critiques, loin de là. Le passé colonial reste évidemment un souvenir douloureux, ancré dans beaucoup de familles, mais il a forgé des liens qui se déclinent aujourd'hui de manière positive.

Le partage de la langue facilite grandement les échanges et incite les étudiants des pays francophones à venir faire leurs études en France. Six des dix premiers pays de provenance des étudiants étrangers en France sont des anciennes colonies et, au total, 50 % des étudiants internationaux sont originaires d'Afrique, tandis que la moyenne mondiale est de 17 %. La demande pour venir étudier en France et le nombre de visas attribués à des étudiants sont en hausse continue ⁽¹⁾.

EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN FRANCE PAR AIRE GÉOGRAPHIQUE D'ORIGINE

	2010-2011	2018-2019	2022-2023
Afrique et Moyen-Orient	44 %	47 %	50 %
<i>Dont Afrique francophone</i>	17 %	19 %	23 %
<i>Dont Maghreb</i>	24 %	26 %	30 %
Europe	22 %	20 %	19 %
<i>Dont Union européenne</i>	17 %	16 %	15 %
Amériques	9 %	9 %	9 %
Asie	25 %	23 %	22 %
<i>Dont Chine</i>	11 %	9 %	7 %

Source : Cour des comptes, *op. cit*

(1) Voir III.B.1.b.

La francophonie, notamment au niveau institutionnel grâce à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et à l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), permet de maintenir des échanges fructueux avec l'ensemble des pays anciennement colonisés sur des sujets d'intérêts communs. Dans ce réseau, avant tout autre, l'équilibre des relations entre la France et les autres pays est un principe fondamental qui inspire aujourd'hui la refonte des relations bilatérales. Si la maîtrise du français tend à reculer, celui-ci reste souvent la langue commune des habitants, même s'ils pratiquent au quotidien d'autres langues ou dialectes locaux. Preuve de cette proximité culturelle, les rapporteuses ont pu s'apercevoir, notamment au Sénégal, de l'intérêt suscité par l'actualité française.

La persistance d'une attention particulière pour la France s'explique aussi par l'importance des diasporas et de la mobilité humaine entre la France et ces pays ⁽¹⁾. Les demandes de visas de circulations sont en augmentation depuis la fin du covid : en 2025, elles ont atteint un total de 3,5 millions, sachant que de nombreux pays – dont les pays africains ne font pas partie – bénéficient d'une exemption de visa en application des règles de l'espace Schengen. La plupart des personnes rencontrées par les rapporteuses ont des proches en France, ont fait leurs études ou travaillé là-bas, ou y ont simplement voyagé pour connaître notre pays. Il faut veiller à ce que ce lien ne se limite pas à une élite et que la mobilité continue d'impliquer une part la plus large possible de la population car les opinions publiques ont désormais une influence considérable sur les choix politiques des gouvernements.

La stratégie de nouer des relations de proximité avec les élites de ces pays, dans l'idée de bénéficier de relais d'influence, permet effectivement de favoriser les intérêts français. Toutefois, dans le contexte où des dirigeants et une population éduquée est sensible aux thèses postcoloniales et au panafricanisme, la France doit faire évoluer sa stratégie. Les jeunes qui ont étudié en France veulent de plus en plus retourner s'engager pour leur pays. Ils ne seront peut-être pas les défenseurs de la France dans leur pays mais ils sont sensibles aux causes défendues par la France sur la scène internationale, notamment en matière de préservation de l'environnement, de lutte contre la corruption, de bonne gouvernance, de santé, *etc.* L'inspiration que représente la France est donc en train d'évoluer mais peut continuer d'avoir des effets positifs pour la France sur la scène internationale ; même si elle réduit son influence sur la politique intérieure de ses partenaires historiques.

(1) Voir II. B.

2. Une coopération économique active

Malgré le contexte d'instabilité et de rupture des relations diplomatiques au Sahel, les entreprises françaises ont été plutôt préservées. Si l'ensemble des projets de coopération et d'aide au développement ont été suspendus, de nombreuses filiales françaises ont pu continuer leurs activités en s'adaptant aux menaces sécuritaires. De manière plus générale, la présence économique française reste importante et les investissements directs à l'étranger (IDE) continuent de croître même si la part de la France diminue relativement.

L'Afrique subsaharienne demeure une zone géographique prioritaire de l'aide publique au développement (APD) française. L'APD bilatérale à destination de l'Afrique est ainsi passée de 2,2 milliards d'euros en 2017 à 3,6 milliards d'euros en 2023, soit 40 % du volume total ⁽¹⁾. En 2024, l'Afrique subsaharienne concentrait à elle seule 30 % de l'APD française bilatérale, soit 2,5 milliards d'euros ⁽²⁾.

L'Afrique est aussi la principale région bénéficiaire des contributions de la France destinées aux organisations multilatérales ⁽³⁾. Environ 67 % des aides versées par les fonds multilatéraux auxquels participe la France ont bénéficié à l'Afrique subsaharienne ⁽⁴⁾. La France pilote un grand nombre de projets cofinancés par l'Union européenne (UE) ou par des organisations multilatérales comme la Banque mondiale. En 2024, l'Agence française de développement (AFD) a mobilisé 412 millions d'euros de crédits délégués de l'UE en Afrique et représente le premier partenaire bilatéral de la Banque mondiale sur le continent africain.

En 2024, les échanges commerciaux entre la France et l'Afrique subsaharienne ont atteint 24,3 milliards d'euros, en augmentation par rapport à 2017 même s'ils connaissent une stagnation depuis 2022 (voir graphique ci-après).

Cette année-là, le Nigéria devançait l'Afrique du Sud comme premier partenaire de la France en Afrique subsaharienne, avec des échanges commerciaux de 4,9 milliards d'euros contre 3,1 milliards d'euros avec l'Afrique du Sud. La Côte d'Ivoire se situait en troisième position (2,6 milliards d'euros), suivie de l'Angola (2,1 milliards d'euros), du Sénégal (1,2 milliard d'euros) et du Cameroun (1,0 milliard d'euros) qui recule d'une place ⁽⁵⁾.

(1) Document de politique transversale, Politique française en faveur du développement, projet de loi de finances pour 2025, [lien internet](#).

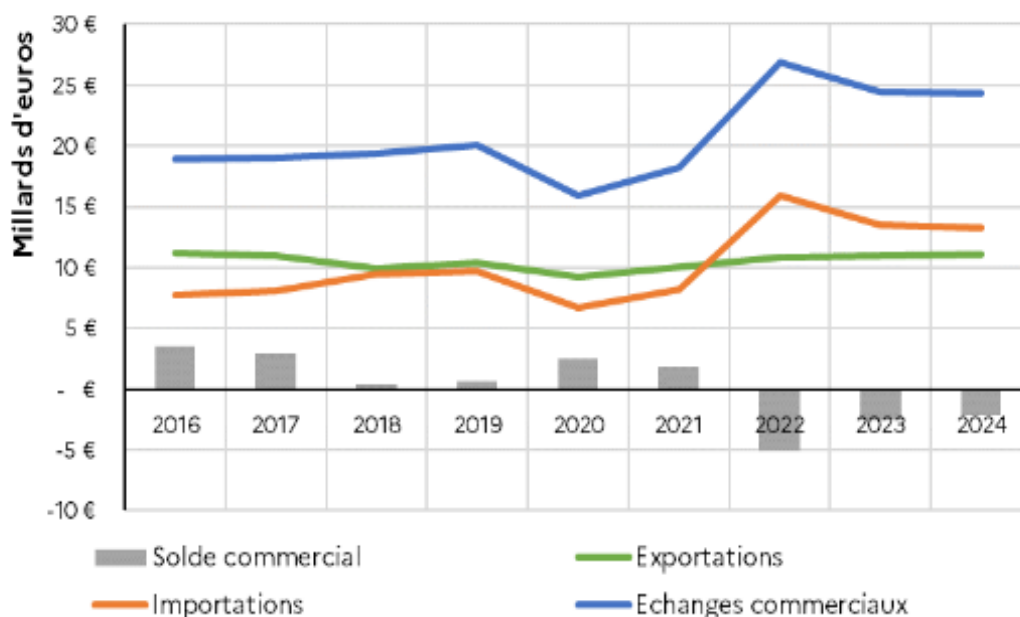
(2) Document de politique transversale, Politique française en faveur du développement, projet de loi de finances pour 2026, [lien internet](#).

(3) OCDE, Examen de la France sur la coopération pour le développement, 2024, [lien internet](#).

(4) Document de politique transversale, Politique française en faveur du développement, projet de loi de finances pour 2026, [lien internet](#).

(5) Direction générale du Trésor, Objectif Afrique, n° 245, septembre 2025, [lien internet](#).

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (2016-2024)



Source : Direction générale du Trésor.

L'Afrique subsaharienne représente 1,8 % des exportations françaises et 1,9 % des importations françaises. Il s'agit toutefois d'une région stratégique pour les échanges extérieurs français, puisqu'elle est à la fois un fournisseur important pour les hydrocarbures, les produits agricoles et les minerais et un client pour les équipements mécaniques, les matériaux électriques et électroniques ainsi que pour les produits des industries agroalimentaire et pharmaceutique. Si cette part suit une tendance baissière depuis 10 ans, les échanges avec l'Afrique subsaharienne connaissent une hausse en volume, au-dessus de la moyenne.

Au-delà des échanges commerciaux, la France reste un investisseur majeur en Afrique. Le stock des investissements directs à l'étranger (IDE) français sur le continent africain a été quasiment multiplié par dix depuis 2000, passant de 5,9 milliards d'euros en 2000, à 27 milliards en 2008 puis à 54 milliards d'euros en 2023. En 2023, nous étions ainsi le 2^{ème} investisseur bilatéral en Afrique derrière le Royaume-Uni ⁽¹⁾.

Cela s'est traduit par une augmentation de la présence des entreprises françaises : le nombre de filiales françaises en Afrique a augmenté de près de 50 % en 10 ans passant de 3 020 en 2014 à 4 470 en 2024 ⁽²⁾. Pour l'Afrique subsaharienne seulement, cela représente 2 440 filiales employant directement 235 000 personnes ⁽³⁾.

(1) Chiffres du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

(2) Idem.

(3) Direction générale du Trésor, « Les échanges commerciaux et les investissements entre la France et les pays d'Afrique subsaharienne en 2022 », 7 juin 2023, [lien internet](#).

3. Des échanges politiques intenses

Par-delà les frictions évoquées précédemment, la France reste un interlocuteur privilégié pour les gouvernements de la plupart des pays anciennement colonisés. Elle est souvent leur interlocutrice au nom de l'Union européenne, du G7 ou du G20 et une facilitatrice dans les instances onusiennes. Le sommet *Africa forward* de Nairobi qui réunira la France et les pays africains a d'ailleurs pour objectif de faire émerger une contribution de l'Afrique en vue du G7 sous présidence française à Évian du 15 au 17 juin 2026.

Le nombre d'entretiens de haut niveau est en augmentation. Selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le nombre de contacts officiels a doublé entre 2024 et 2025 passant de 84 à 169. Depuis 2017, la France a organisé plusieurs sommets et rencontres associant des chefs d'État et de gouvernement issus des pays africains : le sommet Afrique-France de Montpellier en 2021, le *One forest summit* organisé à Libreville par le Gabon et la France ou encore le sommet *Nutrition for Growth*, sur l'économie du développement, qui s'est réuni à Paris en mars 2025. La France est également active dans les processus de résolution des conflits. Paris a notamment accueilli en octobre 2025 la conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs, organisée avec le Togo.

Au niveau institutionnel, la coopération tend également à se renforcer. Le nombre de consultations ou échanges avec des pays tiers ou des organisations internationales sur la situation en Afrique est en hausse (286 en 2025 contre 158 en 2024), ce qui témoigne de l'intérêt persistant de nos partenaires pour l'expertise française sur les sujets africains.

Au niveau parlementaire, enfin, les échanges sont nombreux et riches au niveau des groupes d'amitié. Lors de leurs déplacements, les rapporteuses ont été reçues dans d'excellentes conditions, montrant la permanence d'un dialogue constructif malgré certains désaccords.

Dans ce contexte, deux exigences s'imposent : tirer les conséquences du passé colonial par des décisions fortes sur les questions mémorielles et les mobilités ; répondre au souhait des pays concernés d'ouvrir une nouvelle page fondée sur des partenariats d'égal à égal.

II. MIEUX APPRÉHENDER L'HÉRITAGE DU PASSÉ COLONIAL POUR APAISER LES RELATIONS DIPLOMATIQUES

A. MÉMOIRE ET RESTITUTIONS : TIRER LES CONSÉQUENCES DE L'HISTOIRE POUR SE TOURNER VERS LE FUTUR

1. La mémoire de la colonisation, un processus complexe qui fait l'objet d'attentes nombreuses

a. Un passé douloureux qui donne prise au discours anti-français

Au préalable, les travaux menés par la mission ont mis en évidence que la question de la mémoire de l'histoire coloniale n'est pas le premier sujet de préoccupation des pays anciennement colonisés, ni dans le cadre leur politique intérieure, ni dans les relations bilatérales qu'ils entretiennent avec la France ou avec les autres pays occidentaux. Pour les populations elles-mêmes, le passé colonial est un enjeu de second ordre tant les difficultés économiques et sociales sont nombreuses dans la plupart des pays concernés.

Pourtant, cette question reste en toile de fond des relations entre la France et les continents africain, et dans une moindre mesure, asiatique. Cette dimension historique a longtemps structuré la nature de ces relations et elle continue de le faire encore aujourd'hui, même si les abus de la « Françafrique » appartiennent désormais au passé. Ce passé demeure un « *passif* » pour la France et reste comme un souvenir douloureux pour les habitants des pays concernés.

La question se pose différemment en Asie du Sud-Est où le passé colonial a été enfoui sous d'autres conflits (guerre du Vietnam, dictature des Khmers rouges...) et où la présence de la France et de l'Occident est moins prégnante. Comme l'ont souligné les universitaires auditionnés, les accords de paix qui ont suivi la guerre d'Indochine (1946-1954) ont soldé les conflits, la guerre froide a effacé le souvenir de la colonisation et l'immigration issue de ces pays a été plus tardive. La langue française y est moins pratiquée et les diasporas sont beaucoup moins nombreuses. Des échanges fréquents persistent néanmoins, autour des cérémonies de commémoration de la guerre d'Indochine et de certaines demandes de restitutions (voir ci-après). La France continue ainsi d'entretenir ce lien historique qui lui confère une certaine proximité avec les élites de ces pays.

Si le renouvellement démographique rapide de l'Afrique conduit naturellement à ce que de moins en moins de personnes aient connu la période coloniale, elles ont, dans leur immense majorité, hérité de cette histoire par leurs parents et leurs grands-parents. Il en va de même pour les jeunes Français issus de l'immigration. La colonisation persiste donc dans les mémoires comme une « *atteinte à leur dignité* » ⁽¹⁾ qui n'a jamais connu de réparation suffisante et qui vient nuancer les liens forts et positifs qui ont été tissés depuis par la coopération et l'aide au développement.

(1) Audition de M. Pap Ndiaye, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe.

Les auditions menées par les rapporteures, notamment au cours de leurs déplacements au Sénégal et à Madagascar, ont confirmé l'impression selon laquelle l'éloignement de cette période historique n'atténue en rien l'intérêt et les attentes des populations. Au contraire, les nouvelles générations semblent vouloir regarder cette histoire en face, mieux la comprendre, et l'inscrire dans l'histoire plus longue des relations asymétriques entre l'Occident et les pays en développement : la question coloniale s'étend aujourd'hui de l'esclavage à la « Françafrique ».

Ce serait donc une erreur de penser qu'en ne traitant pas la question mémorielle, celle-ci s'effacera d'elle-même. Les théories postcoloniales relient les inégalités qui persistent entre le Nord et le Sud avec ce passé et placent la France devant ses responsabilités. Le passé colonial donne prise à un discours sur la persistance d'une forme renouvelée de colonialisme qui s'incarne dans la présence militaire ou économique. Cette question ressurgit donc lors d'épisodes de crise, au cours desquels les responsables politiques n'hésitent pas à désigner la France comme la responsable de leurs difficultés. Cet argument porte dans la population, faiblement éduquée, et ce d'autant plus, que des puissances concurrentes, voire hostiles (Russie, Chine...), exploitent ce passé en alimentant le « sentiment anti-français » par la manipulation de l'information et les réseaux sociaux, très actifs sur le continent africain.

Ce « sentiment anti-français », dont l'ampleur a été nuancée par de nombreuses personnes auditionnées, est intrinsèquement lié au traitement du passé colonial. Ce sentiment est diffus mais il peut surgir de manière imprévisible et peut menacer les ressortissants français et mettre en péril nos intérêts stratégiques. C'est par ce procédé que les pays de l'Alliance des États du Sahel (Niger, Mali, Burkina Faso) ont pu justifier l'expulsion de la France auprès de leur population.

La France est particulièrement exposée à cette critique car, malgré ses efforts récents, elle a longuement maintenu son implication dans les affaires politiques intérieures des pays qu'elle avait colonisés après leur indépendance, parfois en soutien à des gouvernements impopulaires. Cette présence témoigne aussi de liens humains et d'un engagement plus profonds que chez ses partenaires européens.

b. Depuis 2017, une approche nouvelle du passé colonial

Après une longue période de déni, la France a changé d'approche sur la mémoire de la colonisation. Le discours du président de la République à Ouagadougou le 28 novembre 2017, a marqué un tournant, en alliant reconnaissance des crimes de la colonisation et nécessité d'aller de l'avant : « *Il y a eu des combats, il y a eu des fautes et des crimes, il y a eu des grandes choses et des histoires heureuses. [...] Les crimes de la colonisation européenne sont incontestables et font partie de notre histoire. [...] Notre responsabilité n'est pas de nous y enfermer, notre responsabilité n'est pas de rester dans ce passé et de vivre l'aventure pleine et entière de cette génération* ».

Sur les enjeux mémoriels, comme sur d'autres, les discours n'ont pas été suffisamment suivis de réalisations concrètes. C'est particulièrement le cas des restitutions des restes humains ou des biens culturels emportés par des Français au cours de la colonisation, demandées par certains pays et qui n'ont pas eu lieu dans les délais prévus ⁽¹⁾.

Cette évolution ferait l'objet, de l'avis des personnes auditionnées, de nombreuses résistances au sein de la classe politique et administrative française, qui ont freiné la mise en place de solutions concrètes, à l'exception des restitutions d'objets et de restes humains qui ont pu avoir lieu au Bénin, au Sénégal ou à Madagascar. Si les discours jouent un rôle important dans le processus de réparation symbolique, leur insuffisance a été mentionnée à plusieurs reprises. Les revendications des pays anciennement colonisés s'accroissent comme le démontre le thème choisi par le 38^e sommet de l'Union africaine (UA) pour l'année 2025 : « *Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations* ». En février 2026, les dirigeants de l'Union africaine ont également reconnu la colonisation comme crime contre l'humanité.

En outre, les initiatives prises par la France pour reconnaître sa responsabilité dans les crimes commis durant la colonisation ne sont pas toujours aussi bien perçues qu'on pouvait l'espérer par les pays concernés. Lorsque la France a reconnu sa responsabilité dans le massacre de Thiaroye, à l'occasion du 80^e anniversaire de cet événement en 2024, elle a été aussitôt accusée de sous-estimer le nombre de victimes. Le premier ministre sénégalais avait alors réagi en indiquant que « *ce n'est pas à la France de fixer unilatéralement le nombre d'Africains trahis et assassinés après avoir contribué à la sauver, ni le type et la portée de la reconnaissance et des réparations qu'ils méritent* » ⁽²⁾. Dans la foulée, les autorités sénégalaises ont commandé un livre blanc à des historiens sur le massacre de Thiaroye pour établir leur version des faits ⁽³⁾.

Pour autant, il est nécessaire que la France prenne en compte l'importance de cette question pour sa propre population, en particulier parmi les diasporas et les jeunes générations de Français, souvent binationaux, issues de celles-ci ⁽⁴⁾. Plusieurs personnes auditionnées ont souligné que la France devait aussi faire son propre travail de mémoire sur la colonisation, sans attendre les revendications de ses partenaires. D'ailleurs, certains pays sont prudents à l'idée d'engager des commissions mixtes d'historiens, et tardent à désigner leur représentant comme à Madagascar. Il faut veiller dans ce cas à ne pas imposer notre récit aux pays concernés, comme cela a pu être perçu au Sénégal.

(1) Voir II.A.2.

(2) Coumba Kane et Benjamin Roger, « Massacre de Thiaroye : le Sénégal envisage une nouvelle demande de restitution des archives françaises », *Le Monde*, 16 septembre 2024, [lien internet](#).

(3) *Le Monde avec Agence France presse*, « Sénégal : le massacre de Thiaroye a été « prémédité » et « camouflé » par la France, selon un comité de chercheurs », 17 octobre 2025, [lien internet](#).

(4) Voir II.B.2.

c. Le travail des historiens, une étape indispensable

Pour répondre à ces difficultés, la France a engagé une nouvelle stratégie dont les moyens demeurent toutefois insuffisants. La question mémorielle a longtemps été considérée comme une variable d'ajustement des relations bilatérales avec les anciennes colonies, faisant l'objet de négociations politiques pays par pays. Il est désormais considéré que la question mémorielle, qui irrigue l'ensemble des champs de la coopération, doit être traitée de manière différente et indépendante, le plus loin possible des contingences politiques. La plupart des personnes auditionnées ont estimé que le traitement du passé colonial doit au préalable s'appuyer sur un travail historique, confié à des universitaires.

Plusieurs commissions mixtes d'historiens ont été constituées (Cameroun, Algérie, Madagascar) pour faire la lumière sur le passé colonial et tenter d'établir une « vérité commune » à partir de laquelle les autorités politiques pourront prendre des décisions visant à reconnaître les conséquences de ce passé et construire les bases de nouvelles relations équilibrées. La métaphore familiale a été utilisée à plusieurs reprises auprès des rapporteuses : la France et les pays africains qu'elle a colonisés sont comme une famille, ils sont inséparables car ils partagent un passé commun mais lorsque les non-dits s'accumulent, la confiance se dégrade et les relations finissent naturellement par s'estomper.

L'effacement de cette histoire n'est une solution, ni pour la France, ni pour ses partenaires. Les historiens sénégalais rencontrés par les rapporteuses lors de leur déplacement à Dakar espèrent que la réaffirmation de la souveraineté nationale, qu'ils soutiennent, saura cohabiter avec la transmission des événements passés, par exemple en renommant les rues, tout en maintenant des explications concernant leur ancien nom – et non en faisant disparaître ces noms comme cela est parfois le cas ⁽¹⁾.

Ce travail historique est particulièrement difficile. Souvent instituées à l'initiative de la France, les commissions mixtes mettent parfois du temps à se réunir, comme à Madagascar où la France est la seule à avoir désigné ses membres. Certains pays semblent réticents à l'idée d'écrire leur histoire en présence de la France. La France doit donc se montrer très prudente en n'utilisant pas cet instrument pour influencer la manière dont les pays concernés écrivent leur histoire et l'enseignent à leur population, mais bien pour faciliter l'accès aux informations dont elle dispose sur ce passé commun.

Le périmètre de ces commissions gagne à être limité à des questions précises pour aboutir à des décisions politiques en matière de reconnaissance ou de restitution. Ce fut le cas de la commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 et 1971

(1) Abbas Asamaan, « Au Sénégal, Dakar « décolonise » ses plaques de rue », *Le Monde*, 31 octobre 2025, [lien internet](#).

(1). Sinon, ces commissions risquent de soulever des questions historiques internes sensibles sur lesquelles la France n'a pas vocation à peser.

La France peut en revanche jouer un rôle positif en soutenant les universitaires travaillant sur l'histoire de leur pays en ouvrant les archives, en facilitant l'accès à un visa, voire en finançant des bourses en leur faveur. Comme évoqué précédemment, il revient aussi à la France, de procéder à l'étude de son passé colonial. Or, les universitaires auditionnés estiment que les financements accordés dans ce domaine sont très faibles.

L'accès aux archives coloniales a progressé mais des difficultés persistent, en particulier s'agissant de celles classées secret-défense. Le rapport de Benjamin Stora sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie ⁽²⁾ suggérait, en 2021, de faciliter l'accès aux archives coloniales et d'en transmettre certaines aux pays concernés. La loi de 2008 relative aux archives ⁽³⁾ dispose bien que les documents publics classés secret-défense sont communicables passés un délai de cinquante ans mais une instruction du premier ministre datant de 2011 a longtemps imposé une procédure de déclassification contraignante. Cette instruction a été annulée par le Conseil d'État en 2021 ⁽⁴⁾, facilitant ainsi l'accès aux archives, mais de nombreux universitaires continuent de signaler des difficultés. La numérisation des archives coloniales ⁽⁵⁾, qui est une avancée notable, conduit parfois à refuser aux chercheurs l'accès aux archives physiques ce qui alimente la suspicion quant à la dissimulation de certaines informations.

(1) *Le volet recherche, dirigé par Karine Ramondy et composé de quatorze chercheurs camerounais et français, a rendu un rapport scientifique accompagné de recommandations mémorielles ([lien internet](#)). Le volet artistique, dirigé par Blick Bassy, a rendu un rapport proposant une trentaine de productions artistiques et culturelles dans le cadre d'une saison culturelle sur le thème des funérailles de la mémoire ([lien internet](#)).*

(2) Benjamin Stora, Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie, janvier 2021, [lien internet](#).

(3) Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, [lien internet](#).

(4) Conseil d'État, 2 juillet 2021, n° 444865, [lien internet](#).

(5) Voir le site des archives nationales d'outre-mer, [lien internet](#).

D'autres ex-puissances coloniales ont été plus ambitieuses dans l'examen de cette histoire. La Belgique a ainsi désigné en juillet 2020 une commission d'enquête parlementaire « *chargée d'examiner le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver* ». Pendant quatre années, des experts sélectionnés par le parlement belge (universitaires, acteurs de la société civile, représentants des diasporas) ont mené des auditions aux côtés des parlementaires. Ils ont rendu un premier rapport en 2021 puis un second en 2024 ⁽¹⁾ qui étudient « *la réalité et les traces persistantes du passé colonial* » belge et fixent les grandes lignes d'une politique de réparation. Le rapport final de la commission, qui comportait 126 recommandations opérationnelles, a cependant été rejeté de justesse, faute de consensus sur la question des réparations financières dues aux populations colonisées. Pour Valérie Rosoux, professeure à l'université de Louvain et membre du groupe d'experts, cette expérience a montré la pertinence et l'utilité d'un tel travail historique – dont certaines recommandations ont malgré tout été mis en œuvre – mais aussi les difficultés de faire émerger un consensus sur les réponses à y apporter.

Proposition n° 1 : Soutenir les travaux universitaires sur la colonisation, en France et dans les pays concernés, notamment à travers des programmes conjoints et des financements dédiés.

Proposition n° 2 : Faciliter l'accès aux archives de la colonisation, y compris aux documents originaux, et accélérer leur numérisation.

d. La transmission de cette histoire, responsabilité des pouvoirs publics

Quelle que soit la forme prise par ce travail historique, il revient ensuite aux autorités politiques de prendre les décisions nécessaires pour faire connaître et tirer les conséquences de cette histoire.

Les réparations offertes par la France sont principalement d'ordre symbolique, grâce à la reconnaissance des faits. Cette dernière s'opère progressivement et d'autant plus facilement que les dirigeants qui arrivent aux affaires n'ont pas participé à cette histoire.

Le 18 octobre 2022, la présidence de la République avait publié un communiqué reconnaissant des actes de tortures lors de la guerre d'Algérie : « *Nous reconnaissons avec lucidité que dans cette guerre il en est qui, mandatés par le gouvernement pour la gagner à tout prix, se sont placés hors de la République. Cette minorité de combattants a répandu la terreur, perpétré la torture* ».

Le 1^{er} décembre 2024, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a assisté aux commémorations du 80^e anniversaire du massacre de Thiaroye au Sénégal. Lors de son discours, il a indiqué que « *la France se doit de reconnaître*

(1) *Chambre des représentants de Belgique, Rapports de la commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver, 26 octobre 2021 ([lien internet](#)) et 7 mars 2024 ([lien internet](#)).*

que ce jour-là s'est déclenché un enchaînement de faits ayant abouti à un massacre. Et si la France reconnaît ce massacre, elle le fait aussi pour elle-même, car elle n'accepte pas qu'une telle injustice puisse entacher son histoire » ⁽¹⁾. Ces discours ne peuvent suffire à tourner la page mais ils sont nécessaires pour aller de l'avant et construire les bases de nouvelles relations.

Pour les populations, la transmission de cette histoire, documentée par les archives, écrites par les historiens, passe avant tout par l'éducation des jeunes générations. Or, dans la plupart des pays anciennement colonisés, le système scolaire reste fragile, notamment du fait du manque d'enseignants face à une jeunesse de plus en plus nombreuse. La France peut contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire dans les pays en finançant des projets de rédaction de manuels scolaires par des historiens locaux ou d'autres formats de transmission des savoirs. Au Sénégal, les rapporteuses ont pu rencontrer un historien et son équipe qui ont réalisé, avec le soutien financier de l'ambassade de France, un podcast rassemblant des témoignages des derniers tirailleurs vivants. En donnant directement la parole à ceux qui ont vécu cette histoire, celle-ci est transmise sans intermédiaire et sans déformation.

Mieux connaître le passé colonial, en partant des témoignages de ceux qui l'ont vécu, est aussi une attente des nouvelles générations, membres des diasporas ou Français, parfois binationaux, issus de l'immigration. Le passé colonial ne doit pas uniquement être traité dans les programmes scolaires sous l'angle des guerres de décolonisation, mais aussi au prisme de l'esclavage, des guerres de conquête coloniale, des effets de la période coloniale et des conséquences de la décolonisation.

Pour toucher une portion toujours plus large de la population, les espaces publics et culturels peuvent aussi être investis par cette histoire. En Belgique, à la suite des recommandations de la commission d'enquête précédemment évoquée, de nombreuses communes, dont Bruxelles, se sont engagées dans un travail de réattribution de noms de rues. En 2022, une mission initiée par le gouvernement, dite « Portraits de France », a recensé 318 personnalités représentant la diversité de l'histoire de la France, afin que leur nom puisse être attribué à des lieux publics par l'État et les collectivités ⁽²⁾. Pourtant, la France est en retard en la matière : selon l'historien Pascal Blanchard, seulement 1,2 % des noms de rues y sont attribués à des personnes issues de l'immigration.

La Belgique a également, à l'instar du Royaume-Uni, repensé la manière dont l'histoire de la colonisation doit être exposée et expliquée dans les musées. La muséographie du musée royal de l'Afrique centrale de Bruxelles, rebaptisé AfricaMuseum, a été intégralement revue pour prendre en compte les avancées permises par les études postcoloniales. Dans de nombreux musées britanniques, des cartels expliquent désormais, en parallèle des informations artistiques, le

(1) Déclaration de M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur les 80 ans du massacre de Thiaroye au Sénégal, à Thiaroye le 1^{er} décembre 2024, [lien internet](#).

(2) Recueil « Portraits de France », mars 2021, [lien internet](#).

contexte dans lequel les œuvres ont été produites et acquises notamment durant la période coloniale. Cette question reste source de polémiques, en Belgique ⁽¹⁾ comme dans d'autres pays, où l'histoire coloniale occupe pourtant une place moins importante, comme le Danemark ⁽²⁾. L'appréciation que portent les pays anciennement colonisés sur ces musées est également nuancée, notamment lorsque leur ouverture s'accompagne de désaccords sur la question des restitutions comme c'est le cas entre la Belgique et le Congo.

En France, l'idée de la création d'un musée de l'histoire coloniale suscite d'importants débats et aucun projet en ce sens n'est en cours à ce jour malgré de nombreuses propositions ⁽³⁾. Plusieurs arguments sont opposés à cette idée : l'absence de collections à exposer, l'existence d'un musée de l'immigration dont la présentation a été repensée pour mieux prendre en compte les immigrations extra-européennes, la difficulté de présenter une vision consensuelle et exhaustive de cette histoire.

Les rapporteuses considèrent que la création d'un tel musée aurait pourtant toute sa pertinence et pourrait encourager la France à engager un travail historique approfondi sur la question et lui permettre de démontrer sa volonté de regarder ce passé en face. Ni le musée national de l'histoire de l'immigration, ni le musée du quai Branly – Jacques Chirac ne remplissent vraiment cette fonction.

Les rapporteuses défendent également l'idée que ce musée présente une dimension « itinérante » s'appuyant sur les collections des musées existants et sur la programmation de nouveaux lieux culturels comme la maison des mondes africains (MansA) ⁽⁴⁾, pour aller à la rencontre des visiteurs, à travers la France, avec des expositions temporaires et thématiques. L'organisation d'expositions croisées avec des musées de pays anciennement colonisés permettrait de confronter les points de vue et de montrer que cette histoire intéresse aussi la France.

Dans les autres musées nationaux et locaux dédiés à l'art et à l'histoire, les explications apportées au public gagneraient à être complétées par des éléments de contexte lorsque des œuvres ou des objets ont été acquis ou produits dans le contexte colonial.

Ce sont ces actes symboliques qui peuvent progressivement faire évoluer les esprits et montrer aux diasporas et aux Français issus de l'immigration que ce passé n'est pas effacé et que leurs préoccupations sont prises en compte.

(1) Jean-Pierre Stroobants, « En Belgique, la « décolonisation » de l'AfricaMuseum fait polémique », *Le Monde*, 10 janvier 2025, [lien internet](#).

(2) Anne-Françoise Hivert, « À Copenhague, l'idée d'un musée de l'histoire coloniale suscite la tension », *Le Monde*, 5 avril 2022, [lien internet](#).

(3) Nicolas Bancel et Pascal Blanchard, « Débat : pourquoi il serait temps de bâtir un musée de l'histoire coloniale en France », *The Conversation*, 17 octobre 2023, [lien internet](#).

(4) Sur la maison des mondes africains (MansA), voir II. B. 2.

Proposition n° 3 : Soutenir la formation des enseignants français et étrangers sur la question de la colonisation, notamment *via* des programmes d'échanges, de mobilité et de formation continue.

Proposition n° 4 : Créer un musée sur l'histoire de la colonisation et de ses héritages, avec des expositions itinérantes en France et à l'étranger.

Proposition n° 5 : Soutenir la création d'expositions croisées avec les pays anciennement colonisés, notamment dans le cadre de la coopération entre collectivités locales.

Proposition n° 6 : Introduire de manière systématique des éléments d'explication relatifs à l'histoire coloniale dans la présentation des collections des musées français.

2. La restitution des biens culturels et des restes humains : passer des engagements aux actes

a. Des engagements forts mais une réalisation tardive

Outre les réparations symboliques, certaines réparations peuvent également être matérielles. C'est le cas des restitutions de restes humains ou d'œuvres emportées par la puissance coloniale tout au long de sa présence et particulièrement au cours des guerres de colonisation. C'est le cas, par exemple, des biens ayant appartenu à l'émir Abdelkader, chef religieux et militaire algérien, qui lutta de 1831 à 1847 contre la conquête de l'Algérie par la France ou des crânes sakalava emportés par la France après une guerre contre le roi de Madagascar en 1897. Certains de ces objets sont symboliques car ils avaient été emportés comme des butins de guerre et pour effacer une partie de l'identité culturelle préexistante. D'autres avaient été collectés à des fins ethnographiques mais leur absence prive aussi les pays concernés de certaines informations nécessaires à la compréhension de leur histoire.

On estime qu'au moins 80 % du patrimoine africain se trouve en Europe. Rien qu'au musée du quai Branly, sont conservés 350 000 objets et 700 000 documents, dont la plupart sont inexploités et inexposés au public. Les chercheurs étrangers rencontrent des difficultés pour y accéder, compte tenu des autorisations et des visas à obtenir pour se rendre en France.

Dans son discours de Ouagadougou en 2017, le président de la République a engagé un mouvement qui a touché la France mais aussi l'ensemble des anciennes puissances coloniales : « *Le patrimoine africain ne peut pas résider uniquement dans des collections privées et des musées européens. Il doit être mis en valeur à Paris mais aussi à Dakar, à Lagos, à Cotonou. Je voudrais que d'ici à cinq ans, les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique* ».

Le rapport remis en 2018 par les historiens Bénédicte Savoy et Felwine Sarr ⁽¹⁾ a fixé le cadre d'une « *nouvelle éthique relationnelle* », proposant

(1) Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, novembre 2018, [lien internet](#).

une méthode claire pour les restitutions. Il constate qu'un nombre immense d'objets, pour certains exposés mais le plus souvent laissés dans les réserves, sont conservés dans les musées nationaux et locaux français depuis la période coloniale. Il recense, pour le seul musée du quai Branly, le nombre d'objets conservés en provenance des différents pays africains, par période d'acquisition ⁽¹⁾ ainsi qu'un inventaire des pièces les plus susceptibles d'être restituées.

Il a été suivi d'un second rapport, confié à l'ancien président et directeur du musée du Louvre, Jean-Luc Martinez, intitulé « *Patrimoine partagé : universalité, restitutions et circulation des œuvres d'art* » qui propose des critères de restitution précis qui ont été repris dans les lois-cadres relatives aux restes humains et aux biens culturels (voir *infra*).

Cependant, neuf ans plus tard, force est de constater que cet objectif n'a été que partiellement rempli et que ce discours a suscité d'importantes déceptions. Certaines restitutions ont eu lieu. Elles ont fait l'objet de cérémonies populaires importantes, comme au Bénin, en 2021, lors du retour de vingt-six biens ayant appartenu au Royaume du Dahomey, saisis lors du sac d'Abomey, ou à Madagascar, lors de la remise des crânes sakalava en août 2025.

Bien qu'elle ait été à l'initiative de ce processus et qu'elle possède le plus d'objets parmi les pays européens, la France est aujourd'hui le huitième pays en matière de restitution. Pourtant plusieurs demandes officielles ont été transmises par le Tchad, l'Algérie ou encore le Mali mais elles doivent encore faire l'objet de précisions avant que leur instruction soit engagée.

b. Différents freins expliquent la lenteur des restitutions

i. Des réticences institutionnelles

En premier lieu, les musées se montrent réticents à l'idée de se séparer de leurs collections, craignant que celles-ci ne soient pas conservées dans de bonnes conditions. Un cadre très strict a donc été fixé pour les demandes de restitutions : elles doivent se faire d'État à État et porter sur une liste précise d'objets dont la spoliation peut être démontrée.

Si ces craintes peuvent être justifiées s'agissant d'objet appartenant à des cultures minoritaires parfois menacées, elles relèvent plus souvent d'une méfiance perçue dans les pays d'origine comme de la condescendance. Un accompagnement pour la conservation ou la muséographie peut être proposé par la France, au titre de la coopération culturelle, car son expertise dans ce domaine est reconnue à travers le monde ⁽²⁾, mais il ne saurait conditionner la remise de tel ou tel objet. La Côte d'Ivoire a, par exemple, accepté ce soutien, dans le cadre d'un

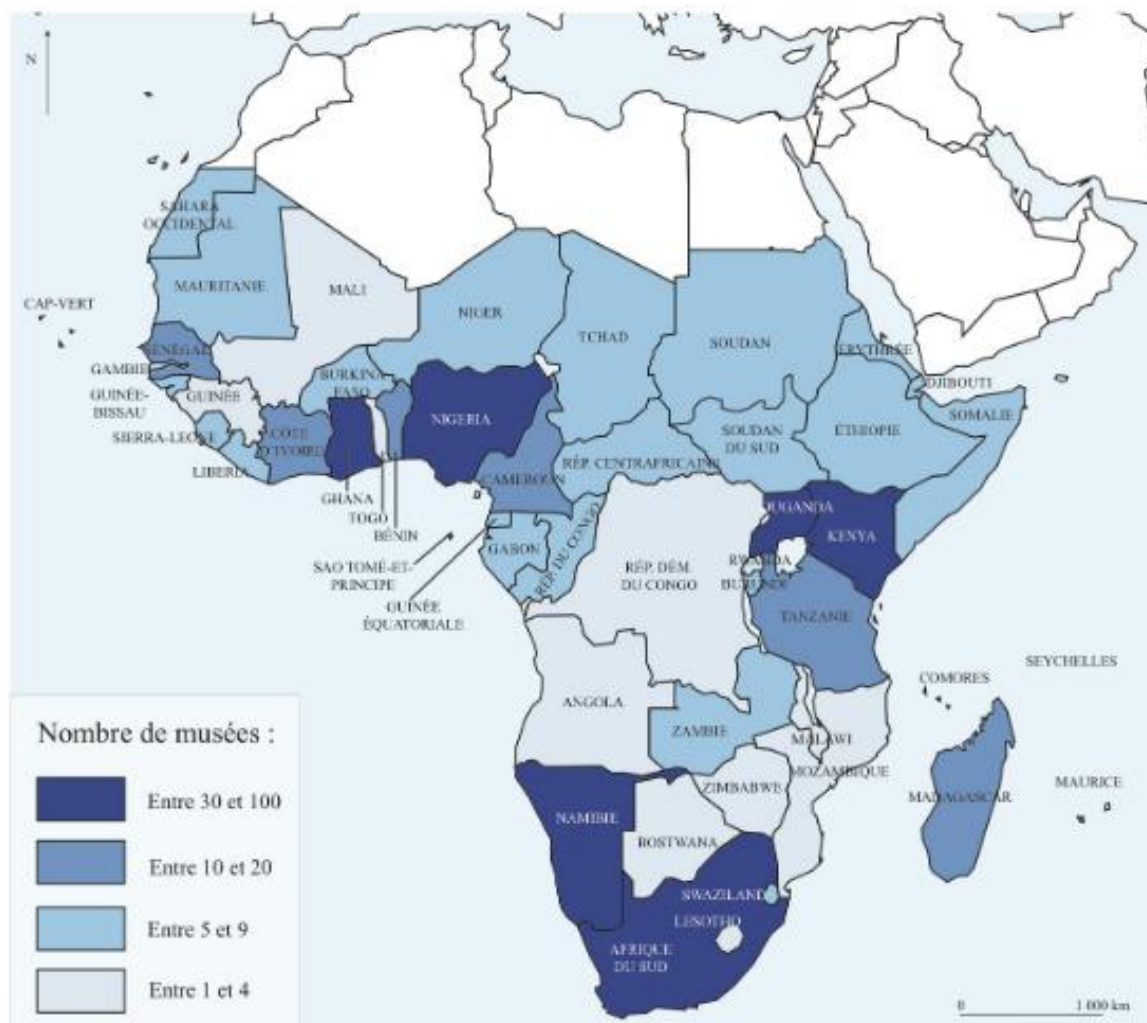
(1) Sur les 66 950 objets d'origine africaine conservés par le musée du quai Branly, 44 691 ont été collectés durant la période coloniale.

(2) La France accompagne des projets de musée partout à travers le monde, notamment dans les pays du Golfe persique.

accompagnement par Expertise France ⁽¹⁾. Comme le souligne le rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain, le continent est déjà doté de nombreux musées modernes (voir carte ci-après).

Lors des auditions, les rapporteuses ont également entendu qu'il était inutile de rendre des objets sans portée politique ou artistique particulière. Or, ce sont aux États concernés de décider si certains objets, même de nature purement ethnographique, doivent leur être rendus car ils peuvent être utiles à la connaissance de leur propre histoire. Pour contourner cette difficulté, il est indispensable de favoriser la venue d'historiens et de conservateurs des pays concernés pour qu'ils puissent accéder aux objets et aux archives. Charge ensuite au pays demandeur de formuler sa requête.

CARTE DES MUSÉES SUR LE CONTINENT AFRICAIN



Source : Source : Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, *op. cit.*

(1) Expertise France, *Projet de coopération muséale en Côte d'Ivoire (2023-2025)*, [lien internet](#).

RESTITUTIONS DE BIENS CULTURELS ET DE RESTES HUMAINS DÉJÀ RÉALISÉES

Pays demandeur	Objets concernés	Acte juridique correspondant
Afrique		
Afrique du Sud	Janvier 1996 : Demande de restitution de la dépouille mortelle de Saartjie Baartman (« Vénus hottentote »)	Loi n° 2002-323 du 6 mars 2002 relative à la restitution par la France de la dépouille mortelle de Saartjie Baartman à l'Afrique du Sud
Algérie	13 octobre 2016 : Demande de restitution de restes humains algériens, détenus au Musée de l'Homme	Convention de dépôt, en date du 26 juin 2020, pour la restitution des crânes algériens
Bénin	26 août 2016 : première demande de restitution des trésors du Dahomey, conservés au musée du Quai Branly - Jacques Chirac	Loi n° 2020-1673 du 24 décembre 2020 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal
Côte d'Ivoire	10 septembre 2019 : demande de restitution du Djidji Ayôkwé (tambour parleur), conservé au musée du quai Branly - Jacques Chirac	Loi du 16 juillet 2025 relative à la restitution d'un bien culturel à la République de Côte d'Ivoire
Égypte	Restitution en 2009 de cinq fragments de fresques de la tombe de Tekity acquis de bonne foi par le ministère de la culture pour le compte du musée du Louvre après leur exportation illégale d'Égypte	Arrêté du 5 novembre 2009 portant déclassement de biens des collections des musées de France appartenant à l'État
Madagascar	12 novembre 2021 : Demande de restitution de trois crânes de l'époque coloniale, dont celui du roi Sakalava Toera, conservés au musée de l'Homme	Loi n° 2023-1251 du 26 décembre 2023 relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques Décret n° 2025-309 du 2 avril 2025 portant restitution de restes humains à la République de Madagascar
Sénégal	30 juillet 2019 : demande de restitution d'objets ayant appartenu à El Hadj Oumar Tall, conservés aux musées de l'Armée, du Quai Branly – Jacques Chirac, du Muséum d'histoire naturelle du Havre, musée	Loi n° 2020-1673 du 24 décembre 2020 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal
Océanie		
Nouvelle-Zélande	Demande de restitution de 20 têtes maories	Loi n° 2010-501 du 18 mai 2010 visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections

DEMANDES DE RESTITUTION REÇUES ET EN COURS D'EXAMEN

Date présumée de l'appropriation	Pays demandeur	Objets concernés	Lieu de conservation
Europe			
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972 (pendant la Seconde Guerre mondiale)	Pologne	2021 : Demande de restitution du tableau hollandais de Van Goyen, disparu du musée de Wrocław	Musée du Louvre (legs de 1997)
Après le 24 avril 1972 (probable pillage au début des années 1980)	Italie	Juillet 2023 : Demande de restitution de 7 objets archéologiques	Musée du Louvre
Afrique			
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Algérie	1 ^{er} juin 2021 : Demande de restitution d'objets et effets personnels de l'Émir	Musée de l'Armée

		Abd El Kader : un sabre et un caftan (burnous) ; deux manuscrits du Coran. 13 janvier 2022 : Demande de restitution du canon Baba Merzoug	Base navale de Brest
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Bénin	30 décembre 2019 : suite de la demande de 2016. Calendrier du Fa, statue du dieu Gou et deux objets ayant appartenu aux Amazones	Musée du Quai Branly – Jacques Chirac
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Côte d’Ivoire	Liste de 148 items non communiquée officiellement à la France	25 objets sont conservés au musée du Quai Branly – Jacques Chirac
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Éthiopie	20 février 2019 : Demande généraliste de restitution de 3 081 biens culturels éthiopiens	Musée du Quai Branly – Jacques Chirac
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Madagascar	Élément décoratif en forme de couronne du dais de la reine Ranavalona III et autres biens. La couronne a fait l’objet d’une convention de dépôt sur le territoire malgache en 2020	Musée de l’Armée
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Mali	29 janvier 2020 : Demande de restitution de 16 biens conservés au musée du quai Branly 28 décembre 2022 : renouvellement et précision de la demande, limitée aux œuvres prélevées dans le cadre de la mission ethnographique Dakar-Djibouti de 1931	Musée du Quai Branly – Jacques Chirac
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Sénégal	2019 : Objets du trésor de Ségou	Musée du Quai Branly – Jacques Chirac, musée de l’Armée, muséum du Havre, Bibliothèque nationale de France
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Tchad	17 mai 2019 : Demande généraliste de restitution de près de 10 000 objets	Principalement musée du Quai Branly – Jacques Chirac
Asie			
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Australie	19 mars 2009 : demande de restitution de 54 restes humains	Musée de l’Homme
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Kazakhstan	14 mai 2020 : Demande de restitution d’un fragment de chandelier fabriqué au XIV ^e siècle sur commande de l’empereur Tamerlan	Musée du Louvre
Après le 24 avril 1972	Népal	18 janvier 2019 : Demande de restitution de deux sculptures, adressée au musée	Musée Guimet (acquisitions en 1985 et 1986)
Amérique			
Entre le 10 juin 1815 et le 23 avril 1972	Argentine	30 juin 2015 : demande de restitution de 54 restes humains du Cacique Sakamata-Liempichun	Musée de l’Homme
Avant le 10 juin 1815	Mexique	2025 : Demande de restitution de deux manuscrits aztèques, le codex borbonicus et le codex azcatitlan. La demande a fait l’objet d’une convention de dépôt	Bibliothèque de l’Assemblée nationale Bibliothèque nationale de France

Source : Avis de la commission des affaires étrangères de l’Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la restitution de biens culturels provenant d’États qui, du fait d’une appropriation illicite, en ont été privés, [lien internet](#).

ii. Des freins juridiques en passe d’être levés

La France se caractérise par l’ampleur de ses collections publiques. Or, les biens appartenant à ces collections sont inaliénables et doivent faire l’objet d’un déclassement par voie législative pour être restitués à un autre propriétaire. Chacune des récentes restitutions a donc dû faire l’objet d’un projet de loi ⁽¹⁾.

Pour contourner cette difficulté, deux lois-cadres, l’une adoptée en 2023 ⁽²⁾ et l’autre en cours de discussion au Parlement ⁽³⁾, ont vocation à permettre au gouvernement de procéder, par voie réglementaire, à la sortie du domaine public de restes humains et de biens culturels en vue de leur restitution. La loi-cadre sur les restes humains a été mise en œuvre pour la première fois à l’occasion de la restitution des crânes sakalava à Madagascar ⁽⁴⁾.

Ces textes ne pourront répondre aux attentes des pays demandeurs qu’à condition de traiter les demandes avec célérité. Pour la rapporteure Sabrina Sebaihi, la France doit se montrer proactive pour identifier les objets pouvant être restitués, ce qui implique la mise en place de moyens humains et financiers considérables.

Les retards sont parfois également le fait des pays demandeurs qui mettent du temps à désigner des interlocuteurs, à financer les projets de recherche nécessaires et à organiser l’accueil des objets. À Madagascar, la restitution des crânes sakalava, qui avait été prévue pour avril 2025 a ainsi été reportée au mois de septembre pour des questions internes, indépendante de la volonté française.

D’autres pistes pourraient être explorées pour répondre rapidement au souhait de restitution des pays tout en laissant le temps aux pays demandeurs de préparer l’arrivée de ces biens culturels dans leurs collections. Par exemple, l’Allemagne, en accord avec le Nigéria, a cédé la propriété de plusieurs bronzes, sans les déplacer immédiatement.

Proposition n° 7 : Faciliter l’attribution de bourses et la venue de chercheurs en vue d’identifier les biens susceptibles de faire l’objet d’une restitution.

Proposition n° 8 de Mme Sebaihi : Adopter une démarche proactive en demandant aux musées d’identifier les objets appartenant à leurs collections de recenser les biens pouvant faire l’objet d’une restitution.

(1) Voir par exemple la loi n° 2025-644 du 16 juillet 2025 relative à la restitution d’un bien culturel à la République de Côte d’Ivoire, [lien internet](#).

(2) Loi n° 2023-1251 du 26 décembre 2023 relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques, [lien internet](#).

(3) Projet de loi relatif à la restitution de biens culturels provenant d’États qui, du fait d’une appropriation illicite, en ont été privés, [lien internet](#).

(4) Décret n° 2025-309 du 2 avril 2025 portant restitution de restes humains à la République de Madagascar, [lien internet](#).

Proposition n° 9 : Renforcer la coopération en matière muséale avec les pays demandeurs, notamment en matière de conservation, de formation et de valorisation des œuvres avec les pays ayant demandé la restitution d'objets.

Proposition n° 10 : Lorsque les conditions d'une restitution physique ne sont pas réunies, réaliser prioritairement un transfert de propriété.

B. VISAS ET DIASPORAS : UNE POLITIQUE INADAPTÉE AUX RÉALITÉS DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET SES PARTENAIRES HISTORIQUES

1. Les visas : une politique asymétrique, mal perçue par les populations

a. Un sujet particulièrement sensible, preuve de l'intensité des relations entre la France et l'Afrique

Les questions de mobilité sont au cœur des frictions entre la France et les pays qu'elle a colonisés. Elles sont symboliques de la relation complexe qui les unit. Les habitants de ces pays sont les premiers demandeurs de visas, en raison des liens avec la diaspora, de la proximité linguistique et de l'intensité des échanges, en particulier parmi les étudiants ⁽¹⁾. Mais côté français, la politique des visas est soumise à des injonctions contradictoires entre attractivité et réciprocité d'une part, et lutte contre l'immigration irrégulière, d'autre part. L'instrumentalisation de la place des étrangers en France à des fins politiques dégrade considérablement l'image de la France dans les pays concernés, mais aussi auprès des diasporas et des Français issus de l'immigration.

Preuve de l'importance de ce sujet dans les relations bilatérales actuelles, pas une audition ne s'est tenue sans que la problématique des visas n'ait été mentionnée. Contrairement aux enjeux de mémoire, c'est une difficulté du quotidien qui touche directement la vie de milliers de personnes directement, ou indirectement *via* leurs proches.

C'est aussi une démonstration de l'attractivité persistante de la France, notamment parmi les jeunes. Le nombre de visas de circulation délivrés par la France est en constante augmentation depuis la fin de la pandémie de covid. En 2025, dans le monde entier, près de 3 millions de visas ont été délivrés pour environ 3,5 millions de demandes. Dans les pays africains, les demandes ont augmenté de 32 % entre 2019 et 2022 ⁽²⁾.

(1) Sur la question de la mobilité étudiante, voir plus particulièrement le III.B.1.

(2) Paul Hermelin, *Rapport de propositions pour une amélioration de la délivrance des visas*, avril 2023, p. 17, [lien internet](#).

DEMANDES ET DÉLIVRANCES DE VISAS DE CIRCULATION POUR LA FRANCE

	2021	2022	2023	2024	2025 (p)	2025/2024
Visas demandés	985 162	2 343 205	2 980 445	3 486 275	3 524 108	+ 1,1 %
Visas refusés	193 988	500 466	507 066	578 441	542 227	- 6,3 %
Visas délivrés	735 035	1 743 417	2 446 108	2 857 776	2 958 913	+ 3,5 %
Dont court séjour	498 335	1 457 628	2 144 887	2 566 757	2 666 415	+ 3,9 %
Dont long séjour	229 693	278 254	296 476	288 049	290 845	+ 1,0 %
Dont transit	7 007	7 535	4 745	2 970	1 653	- 44,3 %
Évolution annuelle visas délivrés	+ 2,8 %	+ 137,2 %	+ 40,3 %	+ 16,8 %	+ 3,5 %	

Source : « La délivrance de visas aux étrangers en 2025 : une dynamique touristique et étudiante », *ministère de l'intérieur*, [lien internet](#).

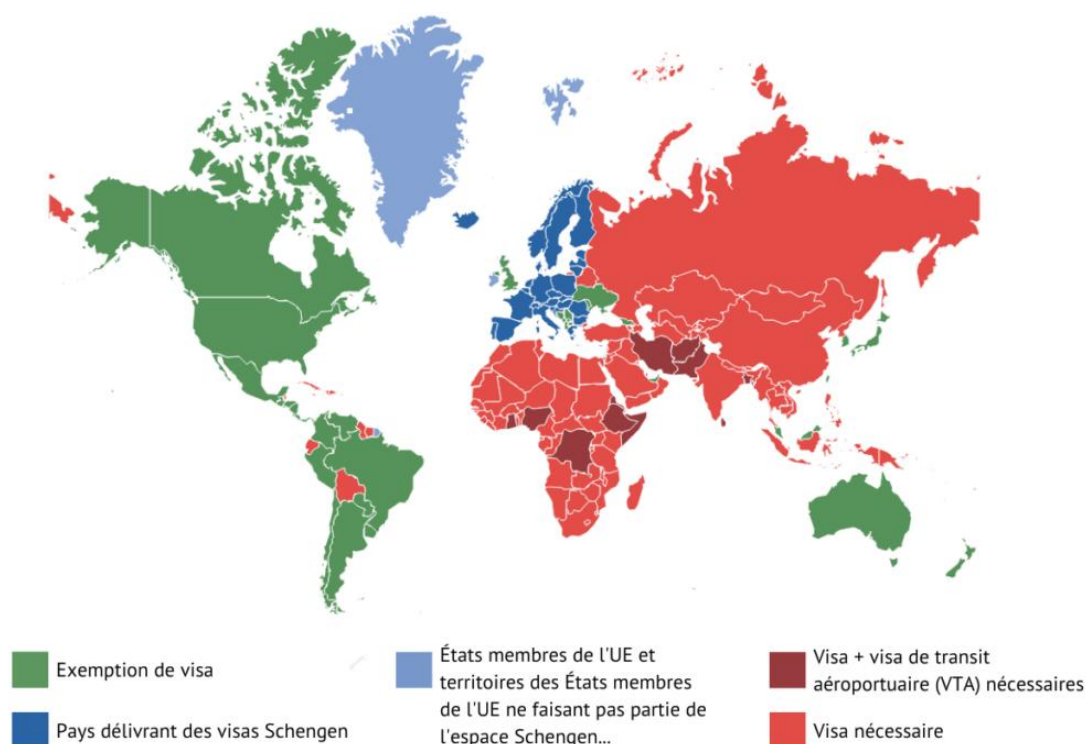
Conscient des critiques croissantes dont la politique des visas faisait l'objet, au point de peser sur la qualité des relations bilatérales, le gouvernement a confié une mission à Paul Hermelin, président du conseil d'administration de CapGemini. Son rapport, remis en 2023, commençait par ce constat sévère : « *Je veux insister sur le caractère dramatique de la situation actuelle. J'ai constaté que les hauts fonctionnaires qui m'accompagnaient, ne s'attendaient pas du tout à une situation aussi critique. Et tous les membres du corps diplomatique sont conscients et profondément affectés par ce qu'il faut bien qualifier de crise des visas. Sur tous les sites sans exception, nous avons constaté une insatisfaction générale, des demandeurs mécontents, des responsables frustrés et des services consulaires souvent épuisés* » ⁽¹⁾. Plusieurs des mesures préconisées pour réorganiser la procédure d'attribution des visas sont en passe d'être mises en œuvre mais force est de constater qu'à l'exception de certains pays, comme le Cameroun, la situation n'a guère évolué. Au Cameroun, c'est l'affectation d'un nouveau responsable des visas qui a conduit à une nette amélioration du traitement des demandes.

Pour mémoire, l'attribution des visas n'est pas une politique exclusivement nationale. La France met en œuvre les règles relatives à l'accès à l'espace Schengen puisque les visas de circulation accordés permettent de circuler dans l'ensemble de ses pays membres. La France ne peut ainsi pas prévoir d'exemption de visas pour les ressortissants des pays qu'elle a anciennement colonisés tant que ceux-ci n'ont pas noué d'accord avec l'Union européenne (voir carte ci-après).

Nonobstant les règles européennes, les consulats français disposent d'une marge d'appréciation dans la politique d'attribution des visas. Celle-ci est placée sous la responsabilité de deux ministères – le ministère de l'intérieur et celui de l'Europe et des affaires étrangères – qui émettent des instructions générales communes. Le ministère de l'intérieur est ensuite compétent s'agissant des décisions individuelles d'attribution des visas, à l'exception des demandes concernant les titulaires de passeports diplomatiques.

(1) *Idem*, p. 3.

CARTE DES PAYS HORS UE ET HORS ESPACE SCHENGEN DONT LES CITOYENS SONT DISPENSÉS DE VISAS POUR SE RENDRE DANS L'ESPACE SCHENGEN



Source : Commission européenne ([lien internet](#))

Les instructions générales transmises aux consulats n'ont pas vocation à établir une doctrine par pays ou par région, en établissant par exemple des quotas. Elles consistent uniquement à rappeler aux services des consulats l'état du droit existant. Ces services mettent donc en œuvre les critères d'attribution et de refus des visas tels qu'ils sont prévus par le règlement Schengen ⁽¹⁾. Son article 6 précise notamment que les demandeurs doivent « *justifier l'objet et les conditions du séjour envisagé, et disposer de moyens de subsistance suffisants, tant pour la durée du séjour envisagé que pour le retour dans leur pays d'origine ou le transit vers un pays tiers dans lequel leur admission est garantie, ou être en mesure d'acquérir légalement ces moyens* » et « *ne pas être considéré comme constituant une menace pour l'ordre public, la sécurité intérieure, la santé publique ou les relations internationales de l'un des États membres et, en particulier, ne pas avoir fait l'objet d'un signalement aux fins de non-admission dans les bases de données nationales des États membres pour ces mêmes motifs* » ⁽²⁾. Au sens du règlement Schengen, la notion de menace à l'ordre public couvre également « *le risque d'immigration illégale* » ⁽³⁾.

L'appréciation de ces critères par les consulats conduit à de fortes différences de traitement selon les pays, qu'il s'agisse de l'appréciation des

(1) Règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen), [lien internet](#).

(2) Article 6 § 1.

(3) Article 8 § 8.

moyens de subsistances souvent très exigeants pour les pays du Sud, ou du « *risque migratoire* » souvent mis en avant pour ces mêmes pays. Du point de vue des usagers, la procédure est perçue comme opaque et l'imprécision des critères juridiques donne un sentiment d'arbitraire, d'autant plus que les critères de refus ne sont pas systématiquement transmis au demandeur ou le sont de manière approximative.

Paradoxalement, les pays qui ont le plus de liens humains avec la France du fait du passé colonial, sont aussi ceux dont les ressortissants essuient le plus de refus. On observe ainsi des taux de refus plus élevés dans ces pays, qui sont considérés par le ministère de l'intérieur comme présentant un « *risque migratoire élevé* ». Ainsi, si le taux de refus au niveau mondial est faible – environ 15 % – le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a indiqué dans sa contribution écrite aux travaux de la mission : « *En 2025, les postes diplomatiques et consulaires des pays présentant un risque migratoire particulièrement élevé ont des taux de refus entre 40 et 50 % ; viennent ensuite des pays avec un risque migratoire élevé qui comportent un taux de refus entre 30 % et 40 %* ». Au total, environ 40 % des refus de visas sont motivés par le risque de détournement du visa.

Les refus, mais aussi, d'après certains témoignages, le traitement dans les consulats, sont souvent vécus comme une humiliation pour des personnes qui considèrent entretenir un lien de proximité avec la France. Des refus opposés à des enseignants de français, des universitaires, des entrepreneurs, ont été évoqués au cours des auditions et des déplacements. De jeunes élèves qui avaient reçu leurs homologues français au Sénégal n'ont pas pu se rendre en France pour répondre à l'invitation qui leur avait été faite. Ces refus pèsent sur l'image de la France car ils se répercutent sur les proches et blessent également les membres des diasporas en France qui en subissent également les conséquences. Comme le soulignait déjà le rapport Hermelin : « *Tout ceci génère des frustrations croissantes auprès de très nombreux jeunes (et de leurs proches) et nourrit in fine un narratif anti-français* »⁽¹⁾.

En outre, ces démarches sont coûteuses – 99 euros pour demander un visa, auxquels s'ajoutent 45 euros de frais de service lorsque la demande est traitée par un opérateur – et ne font l'objet d'aucun remboursement en cas de refus, y compris lorsque le dossier est incomplet au moment de son dépôt.

Cette frustration est également ressentie par ceux qui souhaitent renouveler leur titre de séjour et sont confrontés à des difficultés administratives (absence de rendez-vous, délai de traitement, dysfonctionnement de la plateforme de l'administration numérique des étrangers en France, etc.) y compris lorsqu'ils vivent en France depuis plusieurs dizaines d'années.

(1) Paul Hermelin, *op. cit.*, p. 3.

Proposition n° 11 : Expliciter les causes des refus de demandes de visas et donner en amont des critères objectifs permettant aux demandeurs de ne pas soumettre un dossier voué à l'échec.

Proposition n° 12 : Étudier la mise en place d'un mécanisme de remboursement partiel des frais de visa en cas de refus.

b. Faciliter l'obtention des visas de circulation

La France a fait des efforts pour clarifier les modalités d'attribution des visas, notamment par la mise en place d'un « assistant visa » sur le site de France-Visas ⁽¹⁾. Ainsi, si le critère des ressources suffisantes est opposé plus fréquemment aux demandes de visas en provenance des pays les plus pauvres, il présente désormais le mérite d'être clair et objectif.

Le site du ministère de l'intérieur précise que tout demandeur « *doit être muni d'une attestation d'assurance couvrant l'ensemble des dépenses médicales, hospitalières et de décès, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France, y compris les frais de rapatriement pour raison médicale* » et doit « *fournir une réservation d'hôtel ainsi qu'un montant minimum par jour de séjour qui diffère selon le pays Schengen visité. Pour la France, ce montant est de 65 euros par jour de séjour en cas de présentation d'une réservation d'hôtel ; 120 euros par jour en cas de non-présentation d'une réservation d'hôtel ; En cas de réservation hôtelière partielle : 65 euros par jour pour la période couverte par la réservation et 120 euros par jour pour le reste du séjour. Si [il est] hébergé par un particulier, [il doit] fournir une attestation d'accueil établie en mairie à la demande de la personne qui [l']invite (N.B. : lors du passage de la frontière [il devra] par ailleurs justifier détenir, en plus de votre attestation d'accueil, une somme minimale par jour de séjour – cette somme minimale est de 32,50 euros par jour)* ». Le règlement Schengen prévoit également que « *les déclarations de prise en charge, lorsqu'elles sont prévues par le droit national, et les lettres de garantie telles que définies par le droit national, dans le cas des ressortissants de pays tiers logés chez l'habitant, peuvent aussi constituer une preuve de moyens de subsistance suffisants* ».

Cette transparence est louable car elle permet d'« *assumer publiquement la posture de sélectivité* » ⁽²⁾ et de réduire le nombre de demandes qui ont de faibles chances d'aboutir et qui conduisent à des dépenses conséquentes et à des déceptions.

Le critère des ressources n'est toutefois pas le plus déterminant. Selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 49 % des refus s'expliquent par l'incomplétude des dossiers. De nombreux refus pourraient donc être évités avec un meilleur accompagnement des demandes.

(1) Site officiel de France-Visas, [lien internet](#).

(2) Paul Hermelin, *op. cit.*, p. 24.

En la matière, les pratiques des consulats et des centres de collecte des demandes de visas ⁽¹⁾ semblent varier d'un pays à l'autre. Certains acceptent des dossiers incomplets, qui sont facturés au demandeur sans aucune chance d'aboutir. D'autres invitent les demandeurs à compléter leur dossier avant de le déposer. Certaines personnes se seraient même vues dans l'obligation de repayer une nouvelle demande pour pouvoir compléter leur dossier. La possibilité de suspendre l'examen d'un dossier dans l'attente des pièces complémentaires devrait être généralisée.

Les rapporteuses s'interrogent également sur la pertinence de certains refus opposés à des déplacements s'inscrivant dans le cadre particulier des relations historiques entre la France et les pays y ayant d'importantes diasporas, par exemple pour assister à des événements familiaux (mariages, baptêmes, funérailles...). Il serait utile que certains motifs de demandes de visas soient mieux pris en compte pour faciliter la délivrance lorsqu'elles sont directement liées aux liens issus de la décolonisation.

De même, la France gagnerait à identifier des publics prioritaires compte tenu de leur importance pour les relations bilatérales ou de leur lien d'attachement particulier avec la France ⁽²⁾. Ce pourrait être le cas des chercheurs, des artistes, des entrepreneurs, des enseignants ou encore des anciens étudiants du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Pour ces personnes, les consulats pourraient alléger certaines démarches et s'appuyer sur des tiers de confiance qui pourraient signaler les dossiers afin d'en faciliter le traitement. Certaines expérimentations ont été menées en ce sens avec les conseillers commerce extérieurs (CCE).

Proposition n° 13 : Poursuivre la clarification des critères d'attribution des visas pour limiter le nombre de demandes n'ayant aucune chance d'aboutir.

Proposition n° 14 : Examiner la présence de l'ensemble des pièces du dossier au moment de son dépôt et prévoir un délai pour le compléter sans frais.

Proposition n° 15 : Créer des dispositifs de facilitation des mobilités pour les personnes entretenant des liens familiaux ou professionnels réguliers avec la France.

Proposition n° 16 : Simplifier les démarches pour l'obtention des visas et les renouvellements des titres de séjour pour des publics cibles, comme les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les artistes ou les entrepreneurs, en s'appuyant sur des tiers de confiance pour faciliter l'attribution.

(1) Trois prestataires de service extérieurs travaillent pour la France dans le cadre de l'externalisation de la collecte des demandes de visa : TLS CONTACT, VFS GLOBAL, CAPAGO.

(2) Selon le rapport Hermelin (p. 6) : « La possibilité de traiter de manière prioritaire certains demandeurs dès lors qu'ils ressortent de catégories objectives, jugées importantes pour l'attractivité de la France semblait acceptable et justifié [au regard du principe d'égalité] ».

c. Réprimer efficacement la fraude

Les autorités françaises ont fait part de leurs vives inquiétudes concernant l'augmentation de la fraude documentaire dans les démarches consulaires. Face à l'importance des taux de refus dans certains pays, des officines proposent leurs services pour accompagner les demandeurs de visas. Elles fournissent souvent de faux documents – notamment pour démontrer les ressources. Lorsque ceux-ci sont détectés, les personnes concernées peuvent être poursuivies et perdent toute chance de venir en France, alors même que leur « vrai » dossier aurait parfois suffi.

La multiplication des faux documents a conduit plusieurs ambassades à se doter de cellules de détection. Les postes travaillent également en lien avec les autorités locales pour identifier et sanctionner ces « marchands de visas » et pour trouver les moyens d'améliorer l'authentification des documents administratifs locaux.

Les consulats ne disposent pas toujours des outils et des informations nécessaires pour évaluer les demandes. Outre le risque de fraude, ils peuvent être amenés à accorder des visas à des personnes qui ont fait l'objet d'une interdiction d'entrer sur le territoire français. Les rapporteuses s'étonnent que les consulats ne puissent pas être destinataires d'un fichier recensant l'identité des personnes ayant fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français.

Le suivi des visas devrait être facilité par la récente mise en œuvre du système d'entrée sortie (EES) ⁽¹⁾ au niveau de l'espace Schengen. Ce dispositif, entré en service en octobre 2025 et qui sera pleinement opérationnel en avril 2026, permet de contrôler électroniquement les entrées, sorties, refus d'entrée et durées de séjour des ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne voyageant dans l'espace Schengen pour un court séjour de moins de trois mois. En effet, il était parfois difficile de suivre l'itinéraire des détenteurs d'un visa Schengen qui pouvaient entrer par un pays et sortir par un autre.

Ce mécanisme devrait permettre de mettre fin à la procédure du « contrôle retour », consistant à demander aux bénéficiaires d'un visa de venir se présenter au consulat à leur retour, qui était souvent perçu comme une marque de défiance.

Proposition n° 17 : Mettre fin à la procédure de contrôle retour en s'appuyant sur le nouveau système entrée-sortie de l'espace Schengen.

Proposition n° 18 : Donner accès aux consulats à davantage d'informations, notamment concernant les ressortissants faisant l'objet d'une interdiction du territoire français.

Proposition n° 19 : Lutter contre les officines qui recourent à la falsification des documents pour obtenir des visas, par exemple par la mise en place de cellules dédiées et d'échanges avec les autorités en vue d'une meilleure authentification des informations.

(1) « Exit entry system ».

2. Les diasporas : un relais sous-estimé pour améliorer les relations entre la France et ses partenaires historiques

La sensibilité de la question des visas s'explique par l'intensité des échanges entre les populations de l'ancien empire colonial. Ils sont essentiels car ils structurent les relations bilatérales par-delà les aléas diplomatiques et les tensions géopolitiques. Même lorsque les gouvernements peinent à établir un dialogue constructif, les liens entre les populations persistent et assurent une précieuse continuité.

Pour que cette relation perdure et qu'elle puisse remplir ce rôle stabilisateur, il est important que les diasporas soient davantage impliquées dans la conduite des relations internationales de la France. Selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), cela représente sept millions de personnes, Français, binationaux ou étrangers. Si l'on prend en compte toutes les personnes ayant un lien familial, direct ou par alliance, avec les pays anciennement colonisés, ce sont même 40 % des résidents français qui sont concernés. Un grand nombre d'entre eux se sentent donc touchés par l'amélioration ou la dégradation des relations entre la France et leur pays d'origine ou celui de leurs parents, notamment lorsque cela entrave la mobilité de leurs proches ou entraîne des discours négatifs sur leurs origines.

À l'inverse, de bonnes relations avec les diasporas et leur implication dans les politiques de coopération pourraient fluidifier les politiques de coopération et faire évoluer favorablement l'image de la France à l'étranger. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a pris la mesure de cet enjeu en désignant récemment des diplomates chargés des liens avec les diasporas. Depuis 2023, les diasporas font l'objet d'un plan d'action ministériel visant à mobiliser, valoriser et associer les diasporas africaines à l'action diplomatique et de coopération de la France.

Selon les associations de diasporas auditionnées par les rapporteuses, les réalisations de ce plan restent peu visibles. Les rapporteuses estiment nécessaire d'établir un cadre institutionnel d'échange avec les diasporas, par l'intermédiaire de leurs associations et fédérations, notamment le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM). Celles-ci ne peuvent être qualifiées de représentatives de l'ensemble des membres des diasporas mais elles sont en mesure d'apporter un éclairage pertinent car elles connaissent mieux que quiconque la perception de la France dans leur pays d'origine. Leur réunion pourrait prendre la forme d'un « conseil des associations de diasporas », consulté à intervalle régulier ou à l'occasion de certaines crises.

À ce jour, ces associations s'estiment peu consultées alors qu'elles mènent déjà des opérations de coopération, en transmettant de l'information, en facilitant les mobilités, en finançant des projets de développement et des actions de solidarité. Les représentants des chefs d'entreprise francophones estiment que les relations économiques entre la France et ses partenaires historiques devraient

s'appuyer davantage sur les diasporas. De nombreux entrepreneurs français issus des diasporas souhaitent investir et entreprendre en Afrique, il serait utile de mieux les accompagner. Le groupement du patronat francophone (GPF) suggère par ailleurs de réfléchir à une meilleure allocation de l'épargne des diasporas pour la mettre au service de projets économiques et de développement dans les pays dont elles sont originaires, par exemple par l'intermédiaire d'une « banque des diasporas ».

Pour qu'elles s'organisent mieux, les associations des diasporas ont besoin de moyens et d'espaces d'expression et de rencontre. C'est l'objet de la maison des mondes africains (MansA), une institution publique culturelle française dédiée aux créations et cultures issues des mondes africains et afro-diasporiques. Sa création a été annoncée lors du sommet Afrique-France de Montpellier en 2021. Elle a ouvert ses portes en octobre 2025 dans des locaux provisoires, qui lui permette d'établir sa propre programmation en attendant que l'État, qui participe à sa gouvernance, mette à sa disposition un lieu pérenne. Ce projet pilote pourrait se dupliquer dans d'autres régions. Ces lieux peuvent aussi être des relais pour faire connaître l'histoire coloniale, faire vivre la mémoire de la colonisation ⁽¹⁾ mais aussi nouer de nouveaux liens tournés vers l'avenir.

La France elle-même dispose d'une importante diaspora à travers le monde (voir tableau et graphique ci-après). Au total, en 2023, plus de 200 000 Français sont inscrits au registre des Français établis à l'étranger dans un pays anciennement colonisé par la France. Cette présence des ressortissants français, qui traduit souvent l'existence d'une coopération économique intense, exige le maintien de relations diplomatiques étroites et de bonne qualité avec les autorités de ces pays.

Là où ce lien s'est dégradé, comme au Mali, au Niger ou au Burkina Faso, les Français ont pu être menacés et beaucoup ont dû partir. Au cours de leur déplacement à Madagascar, les rapporteurs ont pu échanger avec des expatriés français qui ont également fait part de leur peur au moment du renversement du président Andry Rajoelina en octobre 2025. La présence de citoyens français dans ces pays doit donc être mieux prise en compte et inciter la diplomatie française à la plus grande vigilance quant au risque que l'exploitation du sentiment anti-français par certains responsables politiques ou puissances étrangères se retourne contre eux.

Proposition n° 20 : Créer un conseil des associations de diasporas afin de structurer le dialogue avec les pouvoirs publics.

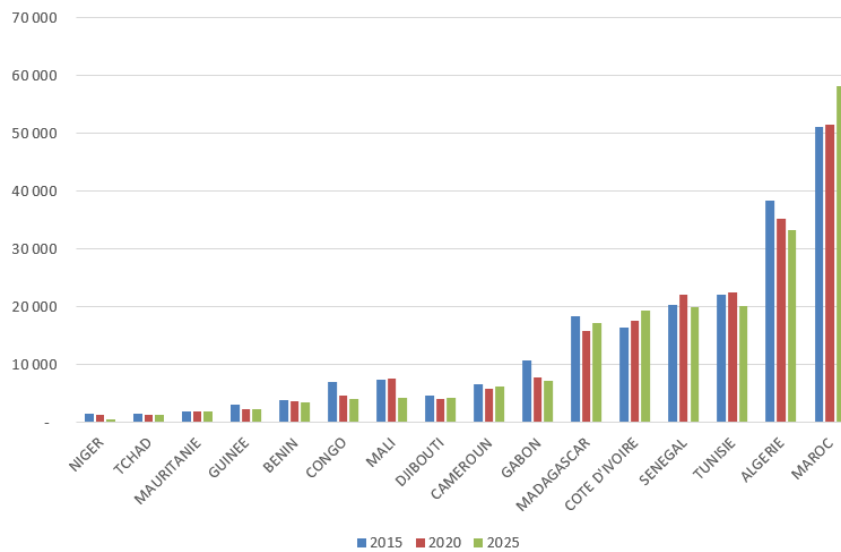
Proposition n° 21 : Soutenir des projets économiques entrepreneuriaux pour des Français souhaitant investir dans un pays avec lequel ils ont un lien familial.

Proposition n° 22 : Soutenir la création d'espaces culturels dédiés aux diasporas, sur le modèle de la maison des mondes africains (MansA).

(1) Voir II.A.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FRANÇAIS INSCRITS AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS
HORS DE FRANCE DANS LES PAYS D'AFRIQUE ANCIENNEMENT COLONISÉS PAR LA
FRANCE**

Pays	2015	2020	2025
Maroc	51 109	51 521	58 016
Algérie	38 325	35 200	33 230
Tunisie	21 932	22 389	20 060
Sénégal	20 252	22 104	19 966
Côte d'Ivoire	16 429	17 588	19 346
Madagascar	18 299	15 676	17 155
Gabon	10 568	7 790	7 141
Cameroun	6 521	5 812	6 056
Djibouti	4 638	4 028	4 208
Mali	7 307	7 582	4 198
Congo	6 879	4 514	4 009
Bénin	3 833	3 547	3 317
Guinée	3 026	2 135	2 244
Mauritanie	1 756	1 748	1 779
Tchad	1 483	1 309	1 274
Niger	1 477	1 302	411



Source : Registre des Français établis à l'étranger.

III. REFONDER DES RELATIONS BILATÉRALES D'ÉGAL À ÉGAL AVEC LES PARTENAIRES HISTORIQUES DE LA FRANCE

Outre la mémoire et les mobilités, c'est désormais l'ensemble de la diplomatie française qui est remise en question au prisme du passé colonial et des conséquences de la décolonisation. De la présence militaire à l'aide au développement, en passant par la coopération universitaire et culturelle, toutes les dimensions des partenariats entre la France et ces pays connaissent un profond bouleversement.

La nature de ces relations fait donc l'objet d'une réflexion stratégique pour conserver ce qui fonctionne et faire évoluer ce qui n'est plus acceptable. Mais les engagements pris à Ouagadougou en 2017 n'ont pas su enrayer la dégradation des relations diplomatiques qui s'est aggravée à partir de 2020. La France est restée au milieu du gué, en formulant des intentions louables mais en tardant à les traduire en action. Pour que l'image de la France s'améliore durablement, il devient donc urgent d'établir enfin des relations « postcoloniales », partenariales et réciproques, qui rompent avec l'asymétrie héritée de la colonisation, tout en préservant notre influence et en protégeant nos ressortissants.

Dans une configuration géopolitique où la communication a pris une place centrale, la question de la manière dont la France doit faire connaître son action et se protéger contre les manipulations de ses concurrents est essentielle et doit faire partie intégrante de cette stratégie.

A. FAIRE RECULER LE SENTIMENT D'UNE INGÉRENCE FRANÇAISE

Outre les questions de mémoire, qui ravivent un passé douloureux, et de mobilité, qui symbolisent l'asymétrie entre l'Europe et les pays en développement, la France fait l'objet de critique quant à la nature de la présence qu'elle a maintenue dans de nombreux pays après la proclamation de leur indépendance. Cette présence, qui a certes fortement décliné au cours des dernières années, continue toutefois de donner prise à un discours critique sur l'ingérence de la France.

Les rapporteuses préconisent donc une certaine prudence et discrétion sur les questions de politique intérieure et une plus grande transparence sur les intérêts que la France défend.

1. Une coopération militaire redéfinie

La critique « postcoloniale » s'appuie principalement sur la permanence de la présence des anciennes puissances coloniales dans les anciennes colonies. La présence militaire est de ce point de vue particulièrement sensible et a donné prise au discours anti-français. Elle se matérialise de trois façons : par la présence de bases permanentes, par la conduite d'opérations extérieures et par la fourniture de matériels ou de dispositifs de coopération technique.

Concernant les opérations extérieures, elles ont désormais toutes pris fin. Pour mémoire, la France a mené 52 opérations militaires françaises en Afrique de 1964 à 2014, ce qui la distingue en la matière de toutes les autres anciennes puissances coloniales. La France y a également joué le rôle de nation-cadre dans les opérations de maintien de la paix conduites par l'Union européenne ou l'Organisation des Nations unies (ONU).

Depuis les années 2000, les opérations extérieures menées par la France se sont multipliées : l'opération *Licorne* en Côte d'Ivoire de 2002 à 2015, l'opération *Sangaris* en Centrafrique de 2013 à 2016, l'intervention en Libye en 2011 aux côtés du Royaume-Uni et des États-Unis conduisant au renversement du président Mouammar Kadhafi, l'opération *Serval* au Mali de 2013 à 2014, l'opération *Barkhane* au Sahel de 2014 à 2022... Si des résolutions des Nations unies ou les demandes des pays concernés – pour les opérations *Serval* et *Barkhane* – garantissaient la légalité de ces interventions, elles font néanmoins l'objet de nombreuses critiques, au vu de leurs résultats mitigés, et sont désormais perçues comme une tentative de la France pour préserver ou rétablir son influence sur le continent.

L'opération *Barkhane*, engagée à la demande des pays du Sahel pour contrer la menace terroriste, a d'abord été considérée comme un succès. Mais l'armée française s'est trop longtemps maintenue sur place, sans apporter les résultats attendus en matière de stabilisation politique et de réduction de la menace terroriste. Comme l'a rappelé un diplomate auditionné par les rapporteures : « *On ne peut pas rester dix ans dans un pays sans finir par être perçu comme une force d'occupation* ».

Du fait de cet interventionnisme, la perception de la présence militaire a augmenté alors même que les effectifs présents étaient en constante diminution : la présence militaire française en Afrique est passée de 20 000 soldats en 1970 à 6 000 en 2022 : 3 000 pour l'opération *Barkhane* et 3 000 sur ses bases permanentes ⁽¹⁾. Plusieurs connaisseurs du sujet estiment que cet « *activisme militaire* » ⁽²⁾, couplé au repli des bases sur elles-mêmes en raison des exigences de sécurité, sur le modèle des *compounds* américains, a suscité des doutes sur les motivations de la France puis de la défiance au sein des populations.

La situation était devenue intenable : visible, l'armée française était accusée de se comporter en force d'occupation ; invisible, elle était accusée d'agir dans le secret contre les intérêts des pays qui l'accueillaient.

L'expulsion de l'armée française par la junte arrivée au pouvoir au Mali en 2023, a prospéré sur ce rejet de la présence française. Elle a eu un « effet domino » sur les autres pays du Sahel, après les coups d'État au Burkina Faso en

(1) *En Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Gabon, à Djibouti et au Tchad.*

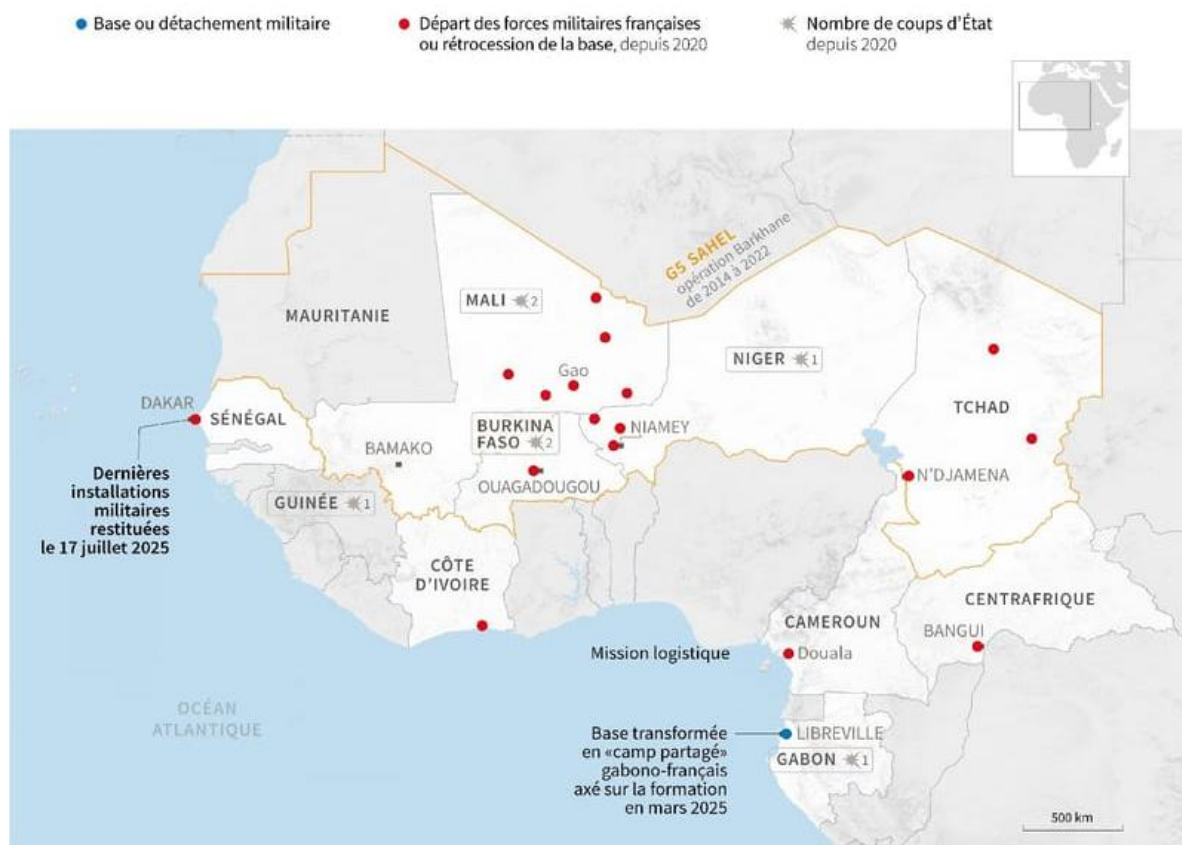
(2) *Thierry Vircoulon, « Le dilemme de la relation militaire franco-africaine. Réinventer ou tourner la page ? », IFRI, 18 novembre 2024, [lien internet](#).*

2022 et au Niger en 2023, mais aussi sur les pays qui accueillait des bases militaires permanentes comme le Sénégal, le Tchad et la Côte d'Ivoire.

En 2023, le président de la République annonçait « *une diminution visible de nos effectifs [...] une montée en puissance de la présence dans ces bases de nos partenaires africains [...] un effort accru de la France en matière de formation et d'équipement* ». Il a confié, en février 2024, au sénateur Jean-Marie Bockel la mission de collecter les souhaits des gouvernements africains accueillant des bases militaires françaises : Côte d'Ivoire, Sénégal, Gabon et Djibouti. Cette géographie militaire est complétée par le déploiement historique de l'armée française au Tchad dans trois villes (N'Djamena, Abéché et Faya-Largeau) et par un important dispositif de coopération au Cameroun.

La rétrocession de la base française en Côte d'Ivoire a ainsi eu lieu, à l'initiative de la France, en février 2025, après deux ans de négociation. Celle des bases sénégalaises s'est opérée de manière plus expéditive entre mars et juillet 2025, à la suite de l'élection du président Bassirou Diomaye Faye qui en avait fait une promesse de campagne. Enfin, la rétrocession des bases tchadiennes s'est faite de manière brutale en janvier 2025 après que le gouvernement tchadien a dénoncé l'accord de coopération en matière de défense et de sécurité qui le liait à la France. Une centaine de soldats continueront de se relayer en Côte d'Ivoire. Au Gabon, où la présence militaire est également réduite à 200 hommes, la base a été transformée en camp partagé de formation entre les deux armées.

CARTE DU RETRAIT DES EFFECTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN AFRIQUE DE L'OUEST



Source : Agence France presse et ministère de la défense.

Djibouti demeure une exception notable puisque la France a renouvelé son partenariat avec ce pays en juillet 2024 ⁽¹⁾ afin de conserver ses bases aériennes, maritimes et terrestres à cet emplacement particulièrement stratégique.

De gré et de force, la France a donc « reconfiguré » en profondeur son implantation, de manière plus ou moins conciliée avec les pays. La présence militaire de la France tend donc à se réduire au profit d'une stratégie fondée sur la fourniture de matériels militaires – particulièrement s'agissant de l'Asie du Sud-Est qui a entretenu une longue proximité avec la Russie en la matière – et, surtout, sur la coopération en matière de formation – qui constituaient déjà l'essentiel des missions de l'armée française en Afrique.

Ces évolutions gagneraient à être formalisées dans de nouveaux accords de défense modernisés et transparents afin qu'elles deviennent perceptibles par les populations et que la France et ses partenaires puissent assumer publiquement les tenants et les aboutissants de leur coopération.

2. Une application stricte du principe de non-ingérence

La présence militaire française est plus généralement associée à l'ingérence de la France dans la vie politique intérieure des pays africains, qui s'est traduite par des interventions militaires mais aussi, encore récemment, par des prises de position et des soutiens exprimés en faveur ou en opposition à certains gouvernements ou candidats à des élections. Ces interférences exacerbent le ressentiment contre la France, notamment au sein de la jeunesse engagée – la GenZ – qui attend de la France qu'elle soit un appui pour des transitions démocratiques et non pour le maintien de gouvernements qui exercent leur pouvoir de manière peu ou pas démocratique.

Les pays anciennement colonisés perçoivent mal le fait que la France exprime, dans le cadre des relations bilatérales, des exigences sur certaines questions sociétales ou politiques qui relèvent de la souveraineté et de la culture du pays partenaire. Les rapporteuses estiment que la France doit s'abstenir d'apporter un jugement moral sur les choix de politique intérieure de ses partenaires et qu'elle doit se limiter à l'affirmation du droit international dont elle est la garante au titre de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le positionnement récent de la France sur la scène internationale a aggravé ce sentiment de rejet. Elle est accusée d'établir un « double standard » entre l'invasion russe en Ukraine et d'autres conflits, comme l'intervention militaire israélienne à Gaza. Si la reconnaissance de la Palestine par le président de la République Emmanuel Macron en septembre 2025 a été perçue comme un signal positif, il n'en demeure pas moins que la crédibilité de l'Occident, incarné par la France dans les pays qu'elle a anciennement colonisés, pour défendre certaines valeurs universelles a été abîmée.

(1) Dossier législatif du projet de loi autorisant la ratification du *Traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République de Djibouti*, [lien internet](#).

À Madagascar, les représentants de la GenZ – même si ce mouvement est loin d’être unifié – ont exprimé devant les rapporteuses un « *sentiment d’indépendance inachevé* ». Un doute persiste quant aux objectifs poursuivis par la France dans ses relations avec les pouvoirs en place. Lors des manifestations d’octobre 2025, l’exfiltration par un avion militaire français de l’ancien président malgache, Andry Rajoelina – qui avait acquis la nationalité française en 2014 – a suscité l’incompréhension de la population sur le rôle joué par la France dans ces évènements.

Cette même génération affirme son attachement aux valeurs démocratiques et à la lutte contre la corruption. Parmi ceux rencontrés par les rapporteuses au cours de leurs déplacements, plusieurs ont fait leurs études en France ou dans des pays occidentaux. Leurs préoccupations pour l’égalité homme-femme ou la préservation de l’environnement sont en ligne avec celles des jeunes du monde entier. De ce point de vue, les engagements de la France sur les questions multilatérales et les enjeux globaux lui donnent une grande crédibilité auprès de la société civile et de la jeunesse et ne doivent pas être délaissés.

Proposition n° 23 : Poursuivre le développement d’une coopération fondée sur le dialogue et la co-construction avec les pays partenaires.

3. L’ouverture vers l’Afrique anglophone, preuve de la diversification des relations de la France avec le continent africain

La France a également su opérer une diversification bienvenue de ses relations sur le continent africain, notamment en se tournant vers ses pays anglophones. L’absence de passé colonial fluidifie les relations qui portent principalement sur le domaine économique. Depuis 2017, l’Agence française de développement conduit une approche « Tout Afrique » qui vise à investir tant en Afrique francophone qu’anglophone. Son portefeuille de projets illustre ce virage puisqu’il dépasse désormais un milliard d’euros dans trois pays de l’Afrique anglophone : Tanzanie, Égypte et Afrique du Sud.

Le sommet *Africa forward*, qui réunira en mai 2026 des chefs d’État et de gouvernement et des personnalités du monde économique et culturel de la France et de l’ensemble du continent africain, se tiendra à Nairobi au Kenya. C’est la première fois qu’un tel sommet se tient dans un pays d’Afrique anglophone.

B. VERS UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION REPENSÉE POUR ALLIER INFLUENCE, DÉVELOPPEMENT ET SOUVERAINETÉ

Le recul de l'influence politique et militaire de la France dans les pays anciennement colonisés, qui pèse sur les relations diplomatiques, ne doit pas pénaliser la coopération culturelle, universitaire et économique qui se caractérise par sa richesse et sa diversité. Au contraire, c'est elle qui fait le ciment des relations bilatérales et qui doit revenir au cœur de notre diplomatie. Cette coopération doit s'adapter à diverses contraintes : difficultés budgétaires, évolutions des besoins de la France et de ses partenaires, équilibre des échanges économiques, concurrence accrue des autres puissances...

La redéfinition des relations entre la France et ses partenaires historiques est désormais acquise dans les discours ; il faut maintenant qu'elle se traduise dans les actes et que la France réussisse à le faire savoir malgré la désinformation dont son action fait l'objet.

1. Donner un nouveau souffle à la coopération culturelle et universitaire, source de dynamiques positives et de long terme

Comme l'a rappelé l'ancien ambassadeur Bruno Aubert, les relations intellectuelles et culturelles sont celles qui perdurent dans le temps. En ce sens, la coopération culturelle et la coopération universitaire sont essentielles pour reconstruire des partenariats fondés sur la réciprocité. Alors qu'elles sont le principal vecteur de *soft power* dont elle dispose, la France peine à s'adapter aux attentes, très élevées, des pays et de leur population.

a. Étendre la coopération culturelle « hors les murs »

La France dispose d'un important réseau de diffusion de sa culture et de sa langue (voir encadré ci-après) et de soutien aux industries culturelles et créatives. Lors de leurs déplacements, les rapporteuses ont pu apprécier la qualité et le dynamisme du fonctionnement de ce réseau qui donne incontestablement une excellente image de la France. Elle permet de diffuser la culture française mais surtout de soutenir des projets culturels locaux et d'offrir des espaces de créations artistiques et de débats. Par exemple, les nombreuses nuits des débats organisées dans les Instituts français permettent d'identifier des jeunes engagés et d'accompagner la société civile. Néanmoins, la fréquentation des Alliances françaises est en baisse dans de nombreux pays, notamment en raison du développement de l'enseignement à distance du français depuis le covid. Le modèle économique de ce réseau est donc fragilisé.

Un immense réseau de coopération culturelle

Le réseau de coopération et d'action culturelle se compose en 2025 de :

- 137 services de coopération et d'action culturelle et 6 services pour la science et la technologie ;
- 101 établissements à autonomie financière (EAF) pluridisciplinaires dont 98 établissements à autonomie financière pluridisciplinaires fonctionnant en mode fusionné avec les SCAC, dispositif unique sous l'appellation uniformisée d'Institut français et 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés au Brésil (Rio de Janeiro), en Iran et en Turquie ;
- 22 instituts français de recherche à l'étranger, au statut d'EAF, et 5 centres de recherche intégrés aux instituts français suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Inde, Maroc et Russie ;
- 5 centres culturels franco-étrangers situés en Afrique subsaharienne et à Oman (Niger, actuellement fermé, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ;
- 830 alliances françaises dans 129 pays, sur cinq continents, dont près de 381 ayant bénéficié d'un soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Source : Réponses écrites de la direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Comme dans les autres domaines, la France est confrontée à la présence accrue de ses partenaires européens et de ses concurrents : le Royaume-Uni (British Council), le Portugal (Instituto Camões), l'Allemagne (Goethe Institut) ainsi que la Chine (Institut Confucius), l'Inde (Indian Council for Cultural Relations), la Turquie (Ynus Emere Institus) et la Russie (Centres russes des sciences et de la culture).

Ce réseau est également critiqué pour son élitisme. La stratégie de la coopération culturelle, mais aussi universitaire, consistant à cibler de futures élites pour en faire les relais de l'influence française dans leur pays, reste pertinente mais fait l'objet de réticences croissantes. Elle est perçue comme excluante pour une partie de la population, notamment pour la jeunesse éduquée n'appartenant pas à l'élite économique ou politique. Les contrôles de sécurité mis en place pour l'accès à certains instituts français, comme à Dakar, donne le sentiment de lieux inaccessibles. Dans plusieurs pays, la capacité de ce réseau à modifier la perception de la France dans la population s'en trouve ainsi limitée. Cette critique ne doit pas être généralisée : les rapporteuses ont pu visiter l'Institut français d'Antananarivo (Madagascar) dont l'accès est facile et dont la médiathèque accueille de jeunes élèves de toutes les conditions sociales.

Les ambassades ont pris conscience de la nécessité d'atteindre un public plus large afin de diffuser une image positive de la France. Pour cela, il est indispensable de soutenir davantage de projets « *hors les murs* ». La coopération culturelle peut s'appuyer en cela sur les liens étroits qu'elle permet de nouer avec la société civile. Lorsque les relations diplomatiques sont plus difficiles, elle devient un moyen de maintenir le dialogue et d'exercer un véritable *soft power*.

En outre, la coopération culturelle peut accompagner utilement d'autres dimensions des relations bilatérales, en facilitant les demandes de restitutions d'objets culturels par des invitations en France ou en finançant des projets créatifs autour des questions mémorielles. Au Sénégal, les rapporteuses ont pu rencontrer des porteurs de projet, financés par la France, travaillant librement sur l'histoire des tirailleurs sénégalais ou encore sur la protection des cultures minoritaires.

La question du soutien aux industries créatives et culturelles sera au cœur du sommet *Africa forward* de Nairobi en mai 2026 car elle permet d'allier développement économique et influence et de toucher un public très large, notamment dans des secteurs d'avenir. À Madagascar, les rapporteuses ont visité l'initiative Maison Ony – cofinancée par la France et l'artiste Orelsan – qui forme de jeunes Malgaches recrutés dans l'ensemble du pays dans divers secteurs culturels d'avenir (musique, animation, jeux vidéo).

Proposition n° 24 : Développer des programmes pour mettre la coopération culturelle au service d'une partie plus large de la population.

b. Faire de la coopération universitaire et scolaire une passerelle entre la France et ses partenaires historiques

i. Une importante « demande de France »

La coopération universitaire, qu'elle concerne les étudiants ou les chercheurs, est le principal vecteur d'échange humain entre la France et les pays anciennement colonisés. La France reste très attractive dans ce domaine grâce à la qualité de son système universitaire et au coût raisonnable des études : six des dix premiers pays de provenance des étudiants étrangers sont d'anciennes colonies et plus de la moitié des 443 000 étudiants étrangers en France viennent de pays francophones. Au total, en 2025, la France accueillait 103 000 étudiants venus d'Afrique subsaharienne (principalement originaires de pays francophones) et 93 000 étudiants venus du Maghreb. C'est environ 50 % de l'ensemble des étudiants internationaux en France.

DIX PREMIERS PAYS DE PROVENANCE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE

Rang	Pays	Effectifs 2023-2024	Évolution 1 an	Évolution 5 ans
1	Maroc	43 354	- 4 %	+ 4 %
2	Algérie	34 269	+ 7 %	+ 10 %
3	Chine	27 123	+ 6 %	- 5 %
4	Italie	21 037	+ 5 %	+ 43 %
5	Sénégal	16 955	+ 11 %	+ 37 %
6	Tunisie	15 224	+ 7 %	+ 17 %
7	Espagne	12 087	+ 4 %	+ 44 %
8	Côte d'Ivoire	11 772	+ 10 %	+ 32 %
9	Liban	11 234	- 3 %	+ 90 %
10	Cameroun	10 880	+ 11 %	+ 46 %

Source : Campus France

Le nombre d'étudiants venus des anciennes colonies d'Asie est en revanche en baisse ⁽¹⁾. Cette région n'en demeure pas moins une priorité : au Vietnam, une enveloppe d'1,54 millions d'euros est consacrée aux bourses étudiantes, soit la troisième plus importante derrière l'Inde et le Maroc. Les pays d'Asie du Sud-Est bénéficient d'autres formes de coopération universitaire, notamment des formations délocalisées. Le Vietnam est l'un des principaux pays d'implantation à l'étranger de l'enseignement supérieur français, avec 46 formations délocalisées françaises qui ont permis de former 15 000 ingénieurs en 25 ans ⁽²⁾.

La France a rapidement atteint les objectifs qu'elle s'était fixés lors de l'élaboration de la stratégie « Bienvenue en France » à partir de 2018 : 500 000 étudiants à l'horizon 2027 soit presque un doublement. Ces annonces et la simplification des démarches pour candidater à une formation en France – via la plateforme « Études en France » qui rassemble les principaux établissements d'enseignement supérieur – ont entraîné une forte hausse des demandes, notamment parmi les étudiants originaires des pays africains. En 2025, un tiers des bacheliers sénégalais ont candidaté à une formation en France. Compte tenu du nombre de demandes, le taux de sélection pour les étudiants venus d'Afrique est le plus exigeant, ce qui a pu susciter un sentiment de déclassement dans certains pays.

TAUX DE SÉLECTION DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ÉTUDES EN FRANCE

Aire géographique d'origine du candidat	Taux de sélection (par rapport au nombre de vœux)	Taux de sélection (par rapport au nombre de candidats)
Afrique - Océan Indien	5 %	19 %
Afrique du Nord - Moyen-Orient	7 %	28 %
Amériques et Caraïbes	12 %	36 %
Asie - Océanie	20 %	50 %
Europe hors-UE et continentale	22 %	54 %
Moyenne	6 %	24 %

Source : Cour des comptes, *op. cit*

(1) En 2023-2024, on dénombrait au total 6 090 étudiants vietnamiens, cambodgiens et laotiens inscrits en France soit 11,24 % des 54 185 étudiants asiatiques inscrits en France, avec une tendance à la baisse depuis 5 ans pour le Vietnam (3,8 %), le Cambodge (-13,2 %) et le Laos (-2 %).

(2) Chiffres du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

ii. Une stratégie à clarifier

Comme en matière de coopération culturelle, la coopération universitaire répond à plusieurs objectifs. Elle permet à la France de former les élites d'autres pays qui gardent souvent un lien précieux avec elle et peuvent devenir des relais pour l'influence française. Une partie des étudiants restent en France, notamment lorsqu'ils ont été formés à des métiers offrant peu de débouchés dans leur pays d'origine et répondant, à l'inverse, aux besoins du marché du travail français. Enfin, la majeure partie d'entre eux ont vocation à faire bénéficier leur pays des compétences qu'ils ont acquises en France, ce qui fait de ces échanges universitaires une composante essentielle de la politique d'aide au développement.

La stratégie « Bienvenue en France », engagée à partir de 2018, s'inscrivait dans cette logique et visait en priorité à former des étudiants qui puissent répondre aux besoins de leur pays. Cette stratégie a globalement bien fonctionné puisque 93 % des étudiants trouvent un emploi à la fin de leurs études, dont 50 % dans leur pays d'origine. Les auditions ont toutefois mis en évidence la difficulté des jeunes diplômés à trouver des emplois adaptés à leur compétence. Nombre d'entre eux doivent accepter des métiers moins qualifiés et faiblement rémunérés, ce qui a créé une importante frustration au sein de la jeunesse et des familles qui ont souvent consenti d'importants sacrifices.

La stratégie « Bienvenue en France », a fait l'objet d'une récente évaluation par la Cour des comptes ⁽¹⁾, qui recommande de faire évoluer les critères de sélection des étudiants étrangers afin qu'ils puissent répondre en priorité aux besoins de l'économie française. Comme l'a indiqué le ministère de l'Europe et des affaires étrangères : « *Conformément aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport de mars 2025, l'acte II [de la stratégie « Bienvenue en France »] aura pour objectif de mieux répondre aux intérêts scientifiques, économiques et diplomatiques de la France : adoption d'une approche qualitative de l'accueil, promotion de filières prioritaires, attractivité des doctorants et chercheurs internationaux* » ⁽²⁾.

Les rapporteuses estiment qu'il est essentiel pour la qualité des relations entre la France et ses partenaires qu'elle n'opte pas exclusivement pour une stratégie de « pillage des cerveaux » (*brain drain*) mais qu'elle continue d'utiliser la coopération universitaire comme une manière de contribuer au développement économique des pays anciennement colonisés. Il en va également de l'intérêt des filiales françaises dans ces pays qui ont besoin de recruter des personnels locaux qualifiés.

(1) Cour des comptes, *Évaluation de l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux*, mars 2025, [lien internet](#).

(2) *Réponses écrites de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.*

Si la France abandonne cette approche, ces pays risquent de favoriser les échanges avec d'autres pays qui n'ont pas la même stratégie. Cette menace est réelle compte tenu de la concurrence des pays d'Amérique du Nord, de la Russie et de la Chine, et de l'émergence de nouveaux pays de destination (Turquie, Émirats arabes unis, Corée du Sud).

EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LES VINGT PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL

Pays	Effectifs 2022	Évolution		Part d'internationaux parmi les étudiants
		Sur un an	Sur cinq ans	
États-Unis	873 576	0 %	- 15 %	5 %
Royaume-Uni	674 931	+ 12 %	+ 55 %	22 %
Allemagne	403 473	+ 7 %	+ 56 %	12 %
Australie	382 007	+ 1 %	0 %	23 %
Russie	340 326	+ 6 %	+ 36 %	8 %
Canada	336 837	+ 8 %	+ 60 %	19 %
France	263 469	+ 4 %	+ 21 %	9 %
Turquie	244 027	+ 9 %	+ 126 %	3 %
Émirats arabes unis	215 975	0 %	+ 179 %	73 %
Chine	210 903	- 5 %	+ 34 %	0 %
Japon	199 298	- 8 %	+ 21 %	5 %
Argentine	137 116	+ 16 %	+ 54 %	4 %
Pays Bas	135 535	0 %	+ 41 %	14 %
Corée du Sud	123 280	+ 4 %	+ 74 %	4 %
Malaisie	100 437	+ 9 %	0 %	9 %
Pologne	91 751	+ 24 %	+ 44 %	7 %
Espagne	91 692	+ 13 %	+ 41 %	4 %
Italie	89 946	+ 24 %	- 8 %	4 %
Autriche	85 197	+ 4 %	+ 15 %	19 %
Kirghizistan	80 071	+ 31 %	+ 433 %	29 %
Autres pays	1 819 332	+ 10 %	+ 25 %	-
Total	6 859 426	+ 7 %	+ 27 %	-

Source : Cour des comptes, op. cit.

Pour que la coopération soit la plus efficace possible, il est impératif que l'ensemble des acteurs de la chaîne (ambassade, autorités locales, établissements d'enseignement supérieurs, entreprises) échangent en amont sur une stratégie commune pour que l'offre de formation réponde dans chaque pays aux aspirations des étudiants et aux besoins de l'économie. L'établissement d'objectifs de recrutement, pays par pays, donnerait une meilleure visibilité aux étudiants sur leurs chances d'obtenir une formation en France.

Enfin, pour toucher un public plus large, la France gagnerait à poursuivre le développement de formations délocalisées, notamment en Afrique. Cette stratégie a été développée par la France en Asie et par d'autres pays comme l'Allemagne pour réduire les coûts et favoriser l'insertion professionnelle des

jeunes ⁽¹⁾. L'Université Rose Dieng France-Sénégal, que les rapporteuses ont pu visiter, est un exemple de réussite en la matière. Elle propose un grand nombre de formations, offrant des diplômes reconnus en France, à des étudiants sénégalais dans des domaines très divers (santé, art, sciences humaines, intelligence artificielle, agronomie...). Ces structures universitaires partenariales pourraient être davantage utilisées, y compris pour favoriser la réciprocité des échanges universitaires car peu d'étudiants français viennent étudier dans ces pays.

Proposition n° 25 : Organiser un dialogue annuel avec les établissements français et les autorités des pays sur les objectifs de recrutement (par pays et par secteurs) pour donner de la visibilité aux ambassades et aux populations et mieux répondre aux besoins des pays.

Proposition n° 26 : Développer la délocalisation de formations universitaires et professionnelles françaises pour permettre à un public plus large d'accéder à un diplôme français.

Proposition n° 27 : Encourager la mobilité des étudiants français vers les pays partenaires.

iii. Des étudiants confrontés à de nombreuses difficultés à chaque étape de leur parcours et qui se tournent de plus en plus vers nos concurrents

La procédure d'accès aux formations en France, bien qu'elle ait gagné en fluidité depuis la mise en place de la stratégie « Bienvenue en France » et de la plateforme d'inscription « Études en France » – qui permet de centraliser 95 % des demandes – continue de poser des difficultés aux étudiants, en particulier ceux en provenance des pays du Sud.

La procédure de sélection (voir encadré) est parfois source de confusion pour les élèves candidats. Ces derniers doivent passer au préalable un entretien avec le service culturel de l'ambassade qui rend un premier avis sur le profil de l'étudiant. Cet avis, appelé « avis Campus France », n'est pas pris par « Campus France » puisque cette agence de l'État chargé de la promotion de l'enseignement français à l'étranger n'intervient pas dans le processus de sélection. Cet avis ne lie ni les établissements d'enseignement supérieur qui conservent leur autonomie dans la sélection des étudiants, ni les consulats qui peuvent refuser le visa à l'étudiant, même si celui-ci est sélectionné par un établissement français. Selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 15 % des étudiants ayant reçu un avis favorable pour la scolarité 2024-2025 n'ont pas obtenu leur visa ce qui est considérable et témoigne d'incohérences côté français.

L'attribution du visa étudiant est conditionnée, notamment, à un niveau de ressource suffisant afin de s'assurer que l'étudiant puisse vivre décemment en France. Celui-ci est aujourd'hui établi à 615 euros par mois et peut constituer un critère discriminant pour les étudiants dans certains pays ⁽²⁾.

(1) L'université allemande du Caire accueille 13 000 étudiants.

(2) Selon Campus France, la part des refus de visas justifiés par un défaut de ressources suffisante peut atteindre 17 % dans les pays les plus pauvres, contre 8 % en moyenne.

La procédure « Études en France »

Avant la demande de visa : la procédure « Campus France » et « Études en France »

L'étudiant étranger souhaitant intégrer une formation en France doit s'inscrire sur la plateforme études en France, permettant de gérer l'ensemble des démarches d'inscription jusqu'à la demande de visa. Le dossier de l'étudiant doit comporter une pièce d'identité, ses diplômes, son curriculum vitæ, une lettre de motivation, une description de son projet d'études et un justificatif de ressources. Une participation financière est demandée à l'étudiant pour bénéficier de ce service.

L'étudiant doit ensuite réaliser un entretien avec l'espace Campus France du pays dans lequel il se trouve : cet entretien est obligatoire, et donne lieu à un avis, dont il n'a pas connaissance, et qui est pris en compte dans son inscription dans une formation de l'enseignement supérieur français et l'obtention de son visa. L'étudiant reçoit les réponses des établissements visés et fait son choix de formation. Campus France lui délivre enfin une attestation qui lui permettra de réaliser sa demande de visa.

La demande de visa et les formalités en France

Afin de faire sa demande de titre de séjour, l'étudiant doit prendre rendez-vous auprès du consulat ou du centre de visas du pays dans lequel il se trouve, et fournir les justificatifs lui étant demandés.

S'il obtient son visa, l'étudiant doit valider en ligne son titre de séjour sur la plateforme de l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) dans un délai de trois mois suivant son arrivée en France. Cette validation s'accompagne du paiement d'une taxe auprès de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), effectué sur cette même plateforme. Une fois ces démarches réalisées, l'étudiant peut recevoir l'attestation officielle de validation, confirmant la régularité de son séjour et lui permettant d'accéder à l'ensemble des droits liés à son statut.

Pourtant, ce montant est aujourd'hui considéré comme insuffisant au regard de la hausse du coût de la vie et de l'augmentation de la précarité étudiante. Les services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ont indiqué que *« la Cour des comptes recommande de relever le seul minimum de ressources exigé des étudiants internationaux et de prévoir une actualisation annuelle. Dans cette lignée, des travaux interministériels en cours visent à rehausser ce seuil afin qu'il corresponde au coût réel de la vie en France, l'objectif de la révision engagée étant de mieux prévenir les situations de précarité étudiante. Un nouvel équilibre est trouvé autour d'une indexation au SMIC, à hauteur de 47 % du brut, soit 60 % du net et un peu moins de 850 euros par mois en 2025. Cette révision du seuil de ressources pour l'obtention d'un visa étudiant pourrait être mise en œuvre pour la rentrée universitaire 2026-2027 »*.

Compte tenu de la réduction des enveloppes confiées aux ambassades pour financer des bourses, de moins en moins d'étudiants n'appartenant pas aux classes supérieures peuvent prétendre à faire leurs études en France, bien que la plupart d'entre eux soient prêts à travailler en parallèle de leurs études pour assurer leur subsistance. En outre, la loi de finances pour 2026 prévoit déjà la suppression de l'accès aux aides personnelles au logement pour les étudiants internationaux extra-européens, s'ils ne sont pas boursiers sur critères sociaux.

Cela favorise les étudiants venant d'autres pays dont les revenus sont supérieurs. Pour la rapporteure Sabrina Sebaihi, la hausse du critère de ressources, qui obéit à l'objectif louable de réduire la précarité des étudiants étrangers, doit être compensée par une augmentation des bourses en direction des étudiants les plus prometteurs.

Dans le cas contraire, comme en matière de visas de circulation ⁽¹⁾, la procédure nourrit d'importantes frustrations, certaines familles faisant d'immenses sacrifices pour permettre à leur enfant de poursuivre ses études en France. Beaucoup d'étudiants se tournent vers des destinations alternatives qui se montrent plus accueillantes.

Pour éviter ces déceptions, certaines ambassades dans les pays où la demande est élevée, comme le Sénégal, ont fait le choix de communiquer en amont des candidatures sur les critères d'attribution des visas étudiants pour que les élèves sortant du secondaire ne s'engagent pas dans des démarches qui n'auraient aucune chance d'aboutir. Le taux de refus est ainsi passé de 49 % à 33 %.

Cette situation est source de nombreux abus. La fraude documentaire augmente, comme pour les visas de circulation, car des officines mal intentionnées proposent de garantir aux familles l'accès à une formation et à un visa. Plusieurs ambassades ont mis en place des mécanismes de vérifications, notamment pour authentifier les diplômes, en lien avec les autorités.

Côté français, des établissements d'enseignement supérieur profitent de l'ampleur de la demande pour proposer – en dehors de la plateforme « Études en France » – des préinscriptions payantes à des candidats qui ne remplissent pas les critères pour obtenir un visa. Certains établissements, qui n'ont la capacité d'accueillir que quelques dizaines d'étudiants, vendent ainsi plusieurs centaines de préinscriptions de manière abusive. Un projet de loi relatif à la régulation de l'enseignement supérieur privé est en cours d'élaboration et pourrait être déposé au Parlement avant l'été 2026. Il devra répondre à cette problématique qui dégrade la relation de confiance entre la France et les pays concernés, par exemple *via* un mécanisme d'homologation des établissements.

Pour les étudiants qui répondent aux critères pour obtenir une inscription et un visa, d'autres difficultés surviennent.

En premier lieu, les réponses des universités françaises arrivent souvent tardivement, ce qui concentre les demandes de visas sur une même période, entraînant des retards de traitement qui perturbent la finalisation des inscriptions et empêchent de préparer convenablement l'installation en France (réservation des vols, recherche du logement, *etc.*).

(1) Voir *supra*.

Ensuite lorsque les étudiants entament leurs études en France, ils sont à nouveau confrontés à des difficultés administratives lors du renouvellement de leur titre de séjour. 60 % des visas étudiants sont accordés pour une durée inférieure à douze mois ⁽¹⁾. Ces titres de séjour arrivent très majoritairement à échéance à la même période, conduisant à un engorgement des services préfectoraux et parfois à des situations d'illégalité ou à la perte du travail étudiant ⁽²⁾. Plusieurs préfetures ont conclu des conventions avec les établissements d'accueil pour anticiper les demandes de renouvellement et s'appuyer sur eux comme des tiers de confiance. Cette expérimentation gagnerait à être généralisée.

Par ailleurs, les rapporteuses suggèrent que les visas étudiants soient accordés pour la durée du diplôme pour lequel l'étudiant est inscrit et qu'il soit renouvelé automatiquement, sauf en cas d'abandon de la formation en question. La Cour des comptes retient également cette proposition, considérant que « *la délivrance de titres de séjour pluriannuels apparaît comme le principal levier pour réduire le flux de renouvellement, donner plus de visibilité à l'étudiant et améliorer la qualité de son séjour* » ⁽³⁾.

Proposition n° 28 : Renforcer la transparence de la procédure de sélection des étudiants étrangers, en liant mieux l'avis de l'ambassade, la décision des établissements et l'attribution du visa.

Proposition n° 29 : Accompagner les étudiants sélectionnés dans la constitution de leur dossier pour éviter le refus de visa.

Proposition n° 30 de Mme Sebaihi : Augmenter les bourses pour compenser l'augmentation du plafond de ressources.

Proposition n° 31 : Accorder des visas étudiants pluriannuels d'une durée correspondant à celle des études pour lesquelles l'étudiant est admis.

Proposition n° 32 : Harmoniser le traitement du renouvellement des visas étudiants entre les préfetures, par exemple en généralisant la contractualisation entre établissements et préfetures.

Proposition n° 33 : Lutter contre les officines qui recourent à la fraude pour obtenir des visas, par exemple par la mise en place de cellules dédiées et d'échanges avec les autorités pour certifier les informations.

Proposition n° 34 : Lutter contre les établissements qui prospèrent sur l'espoir d'étudiants souhaitant venir en France malgré des ressources insuffisantes, par exemple en homologuant les établissements pouvant recevoir des étudiants internationaux.

(1) Cour des comptes, *Évaluation de l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux*, mars 2025, p. 79, [lien internet](#).

(2) *Un étudiant étranger non européen peut travailler pendant ses études s'il dispose d'un visa de long séjour valant titre de séjour étudiant ou une carte de séjour étudiant. Il peut travailler 964 heures par an maximum sans demander d'autorisation de travail. L'embauche ne peut avoir lieu qu'après déclaration nominative de l'employeur auprès de la préfecture du département dans lequel l'établissement employeur a son siège.*

(3) Cour des comptes, *op. cit.*, p. 79.

iv. La question de l'enseignement primaire, de la formation professionnelle et de la recherche

La question des échanges universitaires est indissociable de la qualité des systèmes éducatifs dans ces pays. La plupart des pays anciennement colonisés sont confrontés à un système scolaire très dégradé, faute d'investissement public et d'aide au développement efficace dans ce domaine.

Les aides financières se sont longtemps concentrées sur le matériel et les bâtiments scolaires. Mais, aujourd'hui, compte tenu de la poussée démographique, ce sont les enseignants qui manquent le plus. La formation d'enseignants par la France ou en France pourrait être une priorité à inscrire dans la coopération avec de nombreux pays.

Cette situation n'est pas anodine pour la France puisque la faible scolarisation réduit la connaissance du français et facilite la désinformation. Quant à ceux qui parviennent à obtenir un diplôme, ils peinent à trouver un emploi compte tenu de la saturation du marché du travail. La France pourrait offrir une gamme plus large de programmes délocalisés dans le domaine de la formation professionnelle, y compris sur des niveaux de qualification moins élevés, pour adapter les compétences de ces jeunes aux besoins du marché du travail.

2. Coopération économique et institutionnelle : se différencier par des partenariats équitables et transparents

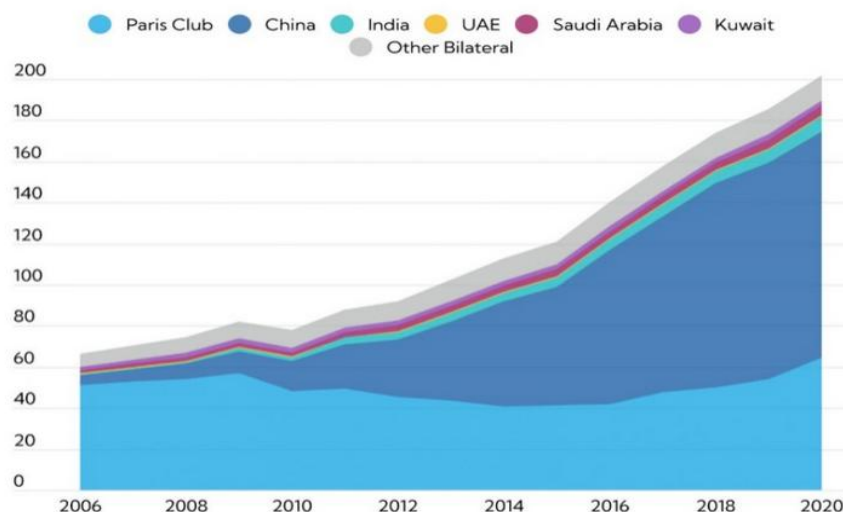
a. Une importante présence économique française soumise à une concurrence accrue

Les relations économiques constituent un volet essentiel des relations bilatérales entre la France et ses partenaires historiques. La plupart de ces pays connaissent un fort dynamisme économique grâce à leurs ressources naturelles abondantes et stratégiques – notamment les minéraux critiques – et une consommation en croissance, notamment dans les technologies de l'information et de la communication et dans les industries créatives et culturelles, du fait de la démographie. Mais ils sont aussi confrontés à des freins structurels par manque d'investissements étrangers et d'infrastructures.

Les coopérations économiques, mais aussi institutionnelle car les enjeux relatifs à la gouvernance et au climat des affaires sont essentiels, sont donc depuis longtemps au cœur de la présence française. La quasi-exclusivité dont bénéficiait la France dans ce domaine est désormais largement dépassée mais cette présence demeure très visible lorsqu'on circule dans les rues de Dakar ou d'Antananarivo. Ces intérêts économiques justifient d'accorder une place importante à la coopération économique au sein des relations bilatérales avec ces pays.

Celle-ci fait l'objet d'une concurrence intense, tant sous l'angle des investissements directs que de l'aide publique au développement (APD) ⁽¹⁾. Les concurrents de la France utilisent cet instrument, en particulier sous la forme de prêts, pour favoriser l'implantation de leurs entreprises et nouer des partenariats dans les pays disposant de ressources ou d'emplacements stratégiques.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



Source : Banque Mondiale. Base de données sur les statistiques de dette internationale des pays en développement (milliards de dollars, flux annuels).

La part de l'Inde, de la Chine et des pays du Golfe dans la dette des pays en développement a ainsi connu une forte croissance. Ces prêts sont souvent associés à des contreparties en matière d'accès aux ressources, d'utilisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires, d'obtention des marchés publics, mais aussi d'influence culturelle, notamment entre pays musulmans.

La France fait aussi face à la concurrence de ses partenaires européens. Depuis 2024, l'Italie a déployé le « plan Mattei » qui prévoit 5,5 milliards d'euros d'investissements en Afrique, dans le cadre de partenariats favorisant l'implantation d'entreprises italiennes et la lutte contre l'immigration irrégulière. En 2026, à l'occasion du sommet de l'Union africaine, l'Italie a organisé un nouveau sommet Italie-Afrique réunissant plusieurs chefs d'État.

L'APD française reste significative, la France occupant la cinquième place parmi les bailleurs mondiaux, mais son niveau a considérablement diminué au cours des dernières années (- 13 % depuis 2022). Cette réduction des crédits accordés à la politique de développement, qui se traduit notamment par la contraction des moyens de l'AFD, a favorisé cette concurrence. Lors de leurs déplacements, les rapporteuses ont pu échanger avec les responsables des agences de l'AFD au Sénégal et à Madagascar qui leur ont indiqué qu'ils seront contraints de réduire le nombre de projets soutenus et couper les financements à certaines initiatives. Cette dynamique est mal perçue dans les pays concernés, qui

(1) Voir I.A.2.

reprochent à la France son désengagement, parfois de manière contradictoire avec les demandes formulées sur les questions régaliennes.

**RÉPARTITION DE L'APD FRANÇAISE PAR NATURE DE DÉPENSES
(EN MILLIONS D'EUROS)**

En millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024
APD bilatérale	8 026	7 859	8 913	7 821	8 174
Soutien budgétaire	405	192	181	58	96
Soutien bilatéral de caractère général	276	347	305	486	362
Interventions de type projet	3 246	3 328	3 997	3 383	3 673
Experts et autres formes d'assistance technique	630	670	728	776	763
Bourses et autres frais d'étude dans le pays donneur	872	785	936	1 022	1 020
<i>dont coûts imputés des étudiants</i>	<i>708</i>	<i>626</i>	<i>749</i>	<i>809</i>	<i>827</i>
Allègement de la dette	340	0	5	0	101
Frais administratifs non compris ailleurs	596	629	672	694	782
Autres dépenses dans le pays donneur	1 088	991	1 472	1 198	1 144
<i>dont aide aux réfugiés</i>	<i>1 074</i>	<i>978</i>	<i>1 457</i>	<i>1 185</i>	<i>1 131</i>
Montants restitués	-2	-4	-5	-11	-16
Instruments d'aide au secteur privé	571	918	618	204	233
APD multilatérale	4 369	5 252	6 315	6 097	6 230
Organismes des Nations unies	413	470	696	695	642
Union européenne	2 501	2 607	2 974	2 858	3 533
Association internationale de développement (AID)	409	527	554	1 004	565
Autres organismes de la Banque Mondiale	52	90	101	101	49
Banques régionales de développement	176	209	215	263	258
Fonds pour l'environnement mondial	55	53	62	84	84
Protocole de Montréal	11	11	9	10	12
Autres organismes	751	1 285	1 704	1 081	1 087
APD totale	12 394	13 112	15 228	13 918	14 404

Source : Avis de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur les crédits de la mission « Aide au développement », projet de loi de finances initiale pour 2026, n° 1990, 22 octobre 2025, [lien internet](#).

b. Le développement d'une coopération mutuellement gagnante

- i. Un changement de stratégie assumé qui présente des avantages et des inconvénients

Dans ce contexte de concurrence et compte tenu de la demande des pays anciennement colonisés pour davantage de souveraineté, la France a engagé une réflexion sur l'avenir de son APD, qui peine à se concrétiser du fait des contraintes budgétaires.

Dans le contexte postcolonial, la notion d'aide au développement est perçue de plus en plus négativement, d'autant que les prêts représentent désormais une très large proportion de cette aide (environ 90 % de l'activité de l'AFD).

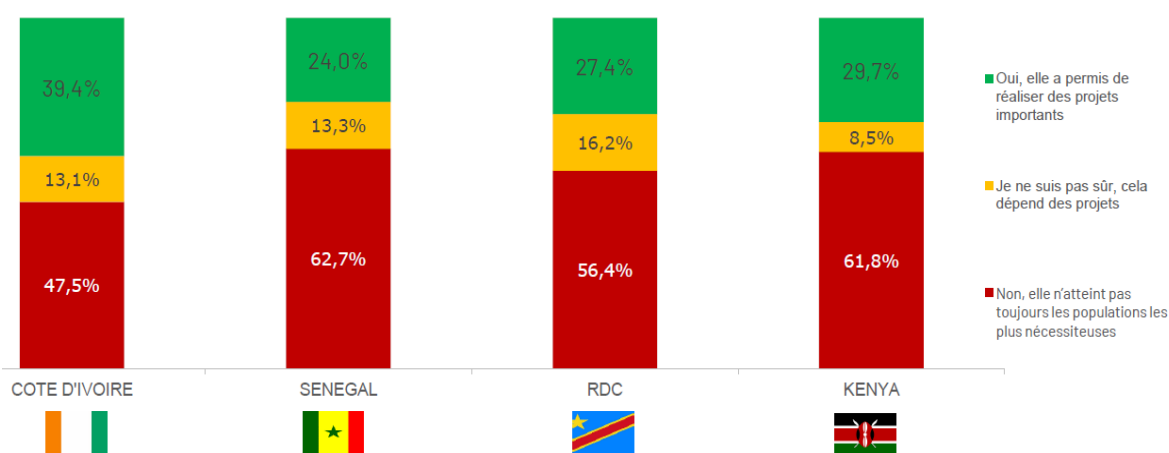
Le conseil présidentiel du développement, qui fixait encore en 2023 les grandes lignes de la stratégie française en matière d'APD, a été remplacé par un conseil présidentiel pour les partenariats internationaux qui s'est réuni pour la première fois en avril 2025 ⁽¹⁾. Il promeut une nouvelle vision plus partenariale et stratégique des relations bilatérales, fondées sur des intérêts économiques et politiques mutuels.

Cette évolution se fait aux dépens des organisations multilatérales, auxquelles les contributions ont largement baissé – en France comme parmi les autres principaux donateurs (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne). Le recul de la France parmi les donateurs de ces organisations, risque, à terme, de réduire son influence dans le pilotage de ces institutions et sa capacité à peser sur leurs priorités afin qu'elles soient alignées avec celles de la diplomatie française.

Cette transformation entraîne aussi une diminution de la part de l'aide versée sous forme de subventions, au profit des prêts. Or, les subventions bénéficient principalement aux acteurs associatifs et à la société civile, qui risquent de voir leur capacité d'action se réduire alors que leurs projets ont pour caractéristiques d'atteindre directement la population.

Selon une étude réalisée par l'AFD dans quatre pays africains, la question de la perception et de l'efficacité de l'AFD est celle qui suscite le plus de préoccupation. Si une grande majorité soutient le recours à l'APD, environ 60 % des personnes interrogées estiment que l'APD n'atteint pas toujours les populations les plus nécessiteuses.

PERCEPTION DE L'IMPACT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE



Source : Étude AFD sur la perception de la politique de développement en Afrique – décembre 2024.

(1) Relevé de décision du conseil présidentiel pour les partenariats internationaux, 6 avril 2025, [lien internet](#).

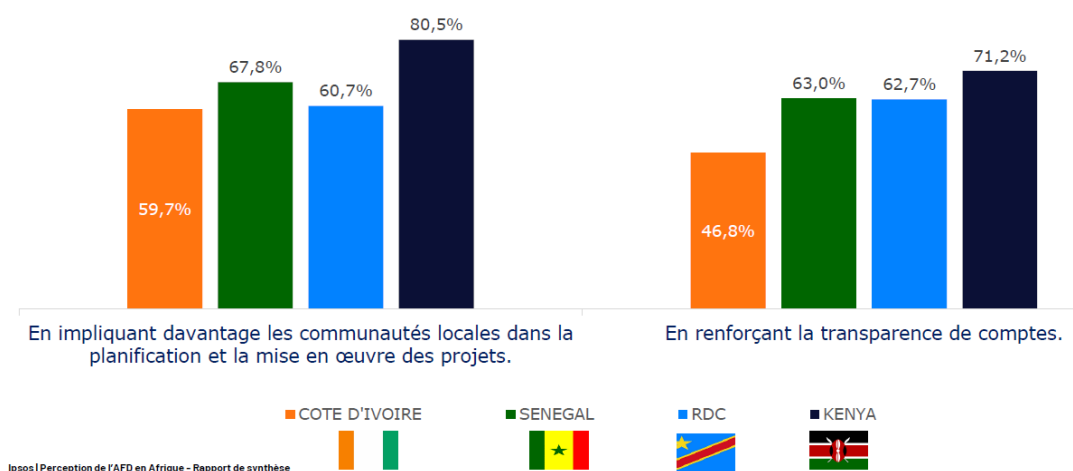
ii. La nécessaire adaptation de la politique de coopération économique aux attentes des partenaires historiques de la France

Au terme des auditions, il apparaît que l'aide au développement fait l'objet de deux difficultés structurelles : un manque de transparence et de communication, d'une part, et une inadéquation entre les besoins et les projets mis en œuvre, d'autre part.

Le manque de transparence quant aux tenants et aboutissants des relations bilatérales entre la France et les pays qu'elle a colonisés par le passé est une critique revenue de manière récurrente au cours des auditions. Elle porte sur l'ensemble des domaines ⁽¹⁾ mais plus particulièrement sur la question de la coopération économique. La notion d'aide au développement sous-entend une forme de désintéressement qui crée en réalité de la suspicion sur ce que la France attend en retour de cette aide. La notion de partenariat mutuel, plus conforme à la réalité, souligne les intérêts des deux parties dans cette relation, ne serait-ce que parce qu'une grande partie de l'aide au développement revient à des entreprises françaises par le biais des marchés publics financés par l'AFD. En 2024, l'AFD indiquait ainsi que « 80 % des projets financés impliquent un acteur français et près de 50 % des marchés sont décrochés par des entreprises françaises, avec 8 milliards d'euros de retombées économiques générées entre 2020 et 2024 ».

L'opacité nourrit la suspicion et alimente la désinformation et il est donc utile de faire preuve de la plus grande transparence sur l'équilibre des relations bilatérales et sur les projets financés. Cette attente est commune aux contribuables français et aux populations. Cela implique d'assurer la traçabilité des financements, d'associer les bénéficiaires à la préparation et à l'évaluation des projets et de valoriser leur impact social. Sans ce dialogue, les projets sont abandonnés dès que les financements extérieurs s'interrompent.

COMMENT L'APD POURRAIT-ELLE ÊTRE AMÉLIORÉE ?



Source : Étude AFD sur la perception de la politique de développement en Afrique – décembre 2024.

(1) Voir notamment sur la question de la coopération militaire (III.A.1).

L'intervention économique française est également souvent contestée pour sa faible prise en compte des demandes locales et sa difficulté à apporter des résultats opérationnels et durables. Certes, chaque projet fait l'objet d'un accord préalable avec les autorités, mais celles-ci répondent aux sollicitations davantage qu'elles ne formulent des demandes précises.

Certains projets conduits s'avèrent en inadéquation avec les besoins de la population ou la capacité des autorités à assurer les conditions nécessaires à la réalisation et à la pérennisation du projet. L'exemple du téléphérique de Antananarivo est symbolique : ce projet a été financé en grande partie par la France (un prêt du Trésor de 150 millions d'euros ⁽¹⁾) pour réduire l'engorgement du trafic dans la capitale de Madagascar. Il a circulé quelques mois à fréquence réduite faute d'énergie suffisante avant de s'interrompre en septembre 2025. Avec son tarif cinq à six fois supérieur au coût des taxis collectifs ⁽²⁾, il est devenu l'un des sujets de contestation des manifestants à l'automne 2025 qui l'associent à l'ancien président et à la France. Plusieurs stations ont été dégradées à cette occasion.

La France a bien pris conscience de la nécessité de faire évoluer son approche pour « *aider sans imposer* ». Lors de son audition, l'AFD a indiqué que les ambassades étaient de plus en plus sensibilisées à l'importance de traiter leurs interlocuteurs d'égal à égal et à la prudence concernant la défense de certaines valeurs en contradiction avec les attentes de la population et des gouvernements.

La mise en place de cette nouvelle stratégie – plus transparente et prenant en compte les attentes de la population – exige encore une meilleure coordination entre l'AFD, les ambassades et les autorités locales. Les ambassadeurs sont consultés en amont sur la pertinence des projets ; en revanche, l'AFD et l'ambassade ne partagent pas toujours une feuille de route commune en matière de coopération. Les représentants locaux de l'AFD rencontrés sur place constatent également une absence de coordination entre les différentes filiales du groupe (AFD, Proparco, Expertise France) qui devraient pourtant intervenir de manière complémentaire. C'est le rôle que sont censés jouer les conseils de développement local depuis 2021 qui doivent cependant se réunir plus fréquemment pour devenir pleinement opérationnels.

La place occupée par la coopération institutionnelle dans cette architecture doit être revue : dans de nombreux pays, les projets peinent à porter leurs fruits du fait des difficultés rencontrées par les pouvoirs publics pour assurer les conditions propices à leur réalisation. Dans le cas du téléphérique d'Antananarivo, la principale difficulté réside dans le manque de production d'électricité dans le pays, fruit d'un défaut de gouvernance dans le secteur depuis de très nombreuses années. Selon le conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), entre 150 et 200 milliards d'euros d'investissement se détournent de l'Afrique subsaharienne du fait des craintes relatives au climat des affaires et à la gouvernance.

(1) Sénat, Réponse à la question écrite de M. Patrick Chaize, 5 mai 2022, [lien internet](#).

(2) 60 centimes d'euros par trajet dans un pays où 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (2,15 dollars par jour et par personne, soit environ 2 euros).

Cette coopération institutionnelle doit s'établir à un niveau technique, sans prétendre peser sur les orientations politiques du pays. Pour éviter les risques de confusion, la France pourrait intervenir au nom d'autres acteurs multilatéraux comme l'Union européenne ou les banques de développement, forts pourvoyeurs de financements dans ce domaine.

Cette capacité d'influence économique de la France ne dépend pas seulement des pouvoirs publics. Plusieurs agences de l'AFD ont indiqué aux rapporteuses que les entreprises françaises ne se portaient pas suffisamment candidates aux appels à projet et aux marchés publics lancés par l'Agence, ce qui conduit à attribuer des financements à des entreprises étrangères, européennes mais aussi parfois chinoises.

Proposition n° 35 : Renforcer la transparence des projets de coopération économique, notamment par une meilleure traçabilité des financements et une évaluation associant les bénéficiaires.

Proposition n° 36 : Améliorer le dialogue entre les différentes filiales de l'AFD ainsi qu'entre l'AFD, les ambassades, les entreprises et les autorités locales pour mieux définir des projets en adéquation avec les besoins et les attentes des pays.

Proposition n° 37 : Maintenir de l'APD en direction de la société civile dans les pays où les relations diplomatiques sont rompues.

Proposition n° 38 : Renforcer la coopération institutionnelle, notamment en lien avec l'Union européenne et les organisations multilatérales.

C. QUELLE VISIBILITÉ POUR L'ACTION DE LA FRANCE ?

1. Trouver un juste équilibre entre visibilité et discrétion

La visibilité de la présence de la France est parfois perçue comme disproportionnée : taille des emprises immobilières, périmètres de sécurité excessifs... Nos concurrents jouent de cette « *hypervisibilité* » pour accuser la France de « *néocolonialisme* ». Il ne s'agit pas forcément de céder nos locaux, ce qui reviendrait à réduire notre présence, mais de garder des lieux facilement accessibles au public – sur le modèle de l'institut français d'Antananarivo – tout en intervenant davantage « hors les murs » pour toucher des publics différents, plus éloignés.

Face à la concurrence, notamment dans le domaine des partenariats économiques et de l'aide au développement, les rapporteuses estiment en revanche qu'il est nécessaire d'assumer une communication plus volontariste alors que nombre d'interlocuteurs continuent de défendre une position de discrétion, de « *profil bas* ».

En 2023, le président de la République estimait, à propos du nouveau partenariat entre la France et l’Afrique, que : « *cette transformation suppose de changer notre manière de faire et de communiquer sur ce que nous déployons, d’abord en étant plus réactifs, plus visibles et par conséquent plus lisibles* » ⁽¹⁾.

Comme cela a été évoqué précédemment, il s’agit d’abord d’assurer une plus grande transparence des accords que la France noue avec les gouvernements des pays anciennement colonisés pour réduire la méfiance des populations quant aux intérêts défendus par la France et encourager ces gouvernements à assumer leur partenariat avec la France. Cette transparence implique également une communication honnête sur la réalité de la politique étrangère française, par exemple en exprimant clairement les critères d’attribution des visas pour limiter les frustrations pouvant résulter de cette politique.

Il apparaît indispensable de mieux faire connaître l’action de la France, en particulier lorsqu’il s’agit de projets vertueux au service de la population. Les personnalités de nationalités sénégalaise et malgache rencontrées dans les pays visités ont unanimement encouragé la France à rendre davantage publique son action, notamment *via* les réseaux sociaux. Il ne s’agit pas nécessairement de « *mettre des drapeaux français sur chaque passage piéton financé par la France* » mais de faire savoir que la France finance, aux côtés des gouvernements mais aussi de la société civile, des projets d’intérêt général.

Comme l’a souligné un universitaire lors de son audition, cette stratégie ne doit pas encourager la France à multiplier les petits projets aux dépens de projets structurants qui pèsent davantage dans la relation de long terme. Cette communication ne doit pas non plus donner le sentiment que la France se substitue aux autorités locales, au risque de porter atteinte à leur légitimité. Pour faire passer ses messages, la France peut donc s’appuyer sur des relais d’opinion ou des influenceurs qui partagent ses convictions et ont une audience auprès de la jeunesse.

Enfin, dans les situations les plus graves, la communication du gouvernement doit permettre d’anticiper les risques résultant de ce sentiment anti-français. Des ressortissants français vivant à Madagascar ont ainsi indiqué n’avoir pas reçu d’informations précises sur la conduite à tenir alors que des discours agressifs contre la France se propageaient sur les réseaux sociaux. Les ambassades ne semblent pas avoir de consignes précises pour ce type de menace, ni pour communiquer en vue d’apaiser les situations de tension dans les pays où la France est particulièrement exposée.

(1) Discours du président de la République sur le Partenariat Afrique-France, 27 février 2023, [lien internet](#).

2. Lutter contre la désinformation

La France est la cible de stratégies de désinformation, parfois financées ou soutenues par des puissances étrangères. Selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, elle est le deuxième pays le plus touché après l'Ukraine ⁽¹⁾, en particulier à l'occasion des processus électoraux. Outre des positions en faveur de la régulation des plateformes numériques au niveau européen et l'adoption de certains mécanismes juridiques pour entraver la diffusion de fausses informations pendant les campagnes électorales ⁽²⁾, La France a adopté depuis quelques années une stratégie de riposte offensive. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'est doté en 2022 d'une sous-direction veille et stratégie, qui poursuit plusieurs missions : « *analyser le champ informationnel, riposter aux manipulations de l'information, moderniser la communication du ministère et des ambassades en s'adaptant aux nouveaux usages (apparition de nouveaux médias, importance des réseaux sociaux...)* et *développer des partenariats interministériels et internationaux comme avec la société civile* » ⁽³⁾. Toutefois, les moyens qu'accorde la France à cet enjeu semblent dérisoires par rapport à ceux déployés, par exemple, par la Russie.

Selon le centre d'études stratégiques de l'Afrique, les campagnes de désinformation visant à manipuler les systèmes d'information africains ont presque quadruplé depuis 2022, entraînant des conséquences déstabilisantes et antidémocratiques (voir carte ci-après). Une majorité d'entre elles a visé des pays anciennement colonisés par la France, notamment au Sahel.

La France dispose d'autres dispositifs, de plus long terme, pour encourager un journalisme de qualité dans les pays anciennement colonisés. C'est la mission de Canal France international (CFI), créé en 1989, qui a pour mission de soutenir des médias indépendants. Cet opérateur intervient de façon discrète pour ne pas être accusé d'ingérence et ne pas mettre les ambassades en difficulté. Les modalités de soutien sont diverses : acquisition de matériel, formation de journalistes, financements de projets, mise à disposition d'abonnements à l'Agence France-Presse, *etc.* Mais avec un budget de 7 millions d'euros et 60 agents, CFI n'est pas en mesure d'assurer à lui seul la protection de la France face aux attaques dont elle est la cible.

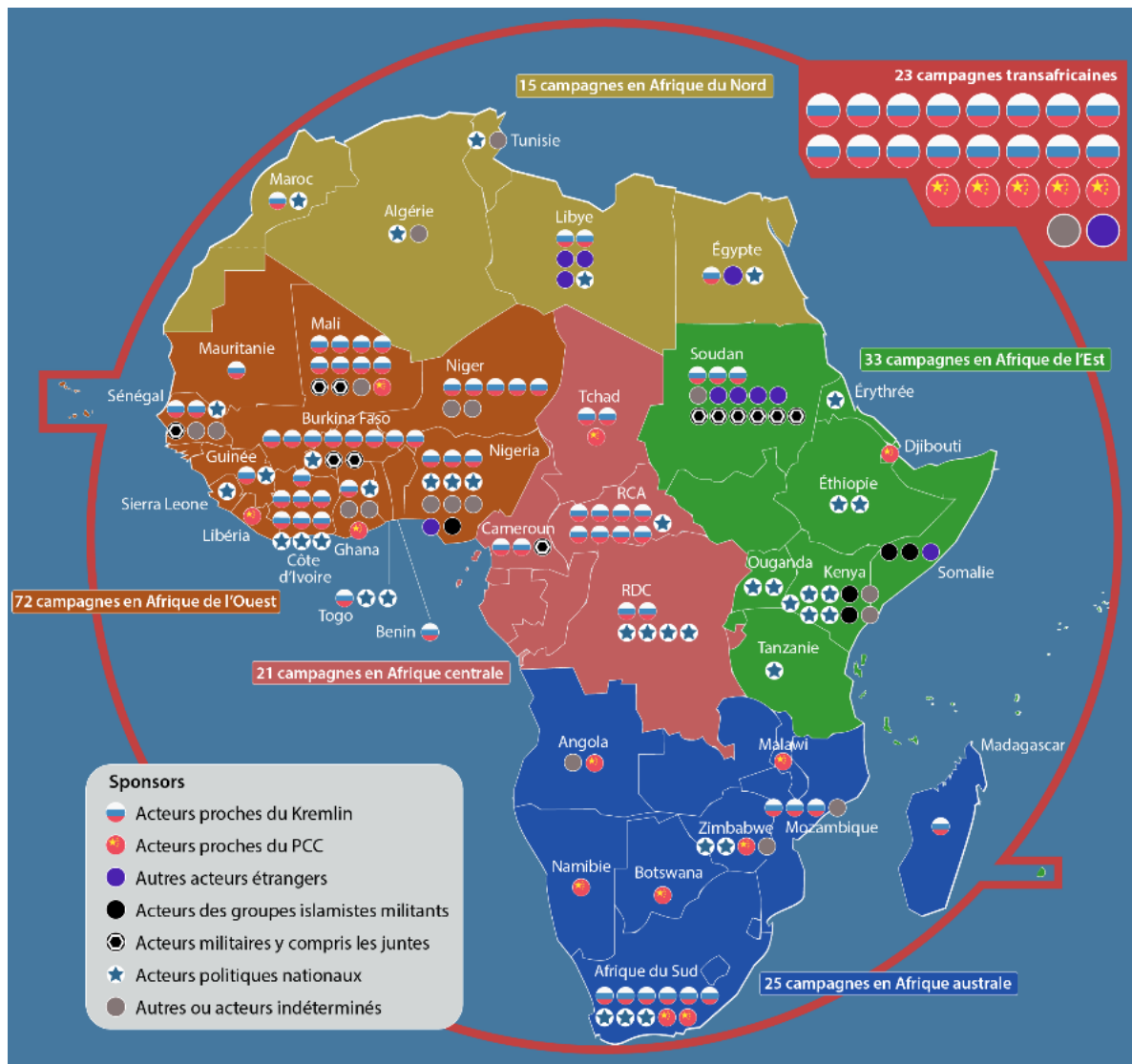
En 2024, CFI a conduit 39 projets dans une soixantaine de pays en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie ou encore en Europe orientale, et a soutenu 2 134 journalistes et acteurs de l'information depuis 2023. Près de 3 millions d'euros ont ainsi été consacrés au programme « *Désinfox Afrique* ». Son action s'étend également à l'Asie du Sud-Est où CFI a mené le projet « *Des médias, une santé* » au Vietnam, au Cambodge, au Laos et aux Philippines.

(1) Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, *La France à l'initiative face à la désinformation*, [lien internet](#).

(2) Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information, [lien internet](#).

(3) Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, *La France à l'initiative face à la désinformation*, [lien internet](#).

CAMPAGNES DE DÉSINFORMATION EN AFRIQUE ENTRE 2022 ET 2024



Source : Centre d'études stratégiques de l'Afrique, [lien internet](#).

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères accompagne également le développement de nouveaux projets de France Médias Monde (FMM) qui permettent d'assurer une couverture médiatique de qualité de plusieurs zones géographiques clés pour la France : création d'une rédaction arabophone à Beyrouth, et développement d'un centre à Dakar avec la production de contenus en langues africaines ; création de contenus numériques par et pour la jeunesse panafricaine francophone.

En outre, FMM a renforcé sa proximité avec les auditoires africains, *via* RFI et France 24 qui ont développé des offres en langues africaines (haoussa, kiswahili, mandenkan, fulfulde) produites depuis des rédactions localisées sur le continent.

La France a également soutenu trois initiatives multilatérales visant à promouvoir l'indépendance des médias, pour un montant total de 15,3 millions d'euros pour la période 2023-2024. Elle s'est placée en soutien fondateur du fonds

international pour les médias d'intérêt public (IFPIM), unique organisation multilatérale qui vise à soutenir des médias indépendants et fiables au sein de pays à revenus faibles ou intermédiaires. Elle s'est également engagée à soutenir le partenariat pour l'information et la démocratie, déclaration de principes rejointe par 55 États depuis 2019.

Enfin, Reporters sans frontières (RSF), avec le soutien de la France, a créé « l'initiative pour un journalisme de confiance » ⁽¹⁾, dispositif de certification indépendant et transparent visant à favoriser et promouvoir des médias répondant à des règles éthiques et d'indépendance (555 médias accompagnés, 85 médias certifiés).

3. Savoir agir dans le cadre de la francophonie et du multilatéralisme

Eu égard aux critiques dont elle fait l'objet, la France pourrait faire davantage le choix d'intervenir, dans un certain nombre de domaines sensibles pour son image, aux côtés ou au nom d'autres institutions (Union européenne, banque de développement, organisations régionales, francophonie...). L'AFD le fait déjà très souvent en s'associant sur des projets avec d'autres cofinanceurs ce qui lui permet de réduire son exposition ⁽²⁾.

L'intervention par le canal multilatéral, notamment aux côtés d'institutions régionales comme la Banque africaine de développement, est un moyen de faire perdurer son influence dans des pays qui souhaitent réduire la présence française, notamment en maintenant le soutien à la société civile. Dans les pays avec lesquels les relations sont meilleures, cela lui permettrait de maintenir sa présence en mobilisant et en pilotant des crédits venus d'autres institutions. En 2024, l'AFD a su mobiliser 412 millions d'euros de crédits délégués de l'Union européenne pour l'Afrique.

La France a également tout à gagner à jouer la carte de la francophonie qui regroupe différentes institutions (organisation internationale de la francophonie, assemblée parlementaire de la francophonie, agence universitaire de la francophonie, association internationale des maires francophones) rassemblant des interlocuteurs de tous domaines qui sont attachés à la qualité de la relation avec la France et qui sont des relais d'opinion dans leur pays.

L'Organisation internationale de la francophonie a ainsi engagé et soutenu plusieurs projets en faveur du rapprochement des pays francophones. Dans le cadre de son projet « Prévention et lutte contre les désordres de l'information », elle a participé au lancement d'une application panafricaine de vérification des faits alimentée par l'intelligence artificielle et à la structuration d'un réseau de journalistes communautaires dédié à la lutte contre la désinformation en Afrique centrale. L'Assemblée parlementaire de la francophonie a, de son côté, porté son

(1) *Journalism Trust Initiative (JTI)*.

(2) *L'AFD est le premier partenaire bilatéral de la Banque mondiale sur le continent africain.*

attention sur l'implication politique de la jeunesse, par exemple avec la création de parlements francophones des jeunes dans les différentes sections.

La rapporteure Amélia Lakrafi, déléguée générale de l'assemblée parlementaire de la francophonie, a récemment publié un rapport à ce sujet au nom de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ⁽¹⁾.

Proposition n° 39 : Mettre en place des procédures de communication de crise en cas de menace contre la communauté française.

Proposition n° 40 : Identifier et contrer les manœuvres de désinformation en s'appuyant sur des relais d'opinion et des médias indépendants.

Proposition n° 41 : Renforcer les moyens de CFI et les actions de formation aux médias dans l'espace francophone.

Proposition n° 42 : Intervenir plus souvent, sur les sujets les plus sensibles, aux côtés des institutions multilatérales, européennes ou de la francophonie.

(1) Rapport d'information de la commission des affaires étrangères, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'avenir de la francophonie, (Mme Amélia Lakrafi et M. Aurélien Taché), n° 1639, 25 juin 2025, [lien internet](#).

CONCLUSION : L'EXEMPLARITÉ COMME LIGNE DE CONDUITE POUR LES PARTENARIATS DE DEMAIN

L'évolution récente des relations internationales ne laisse aucun doute quant à la nécessité de poursuivre l'effort de redéfinition des relations de la France avec les pays qu'elle a colonisés par le passé. Les critiques qui persistent envers la politique étrangère de la France montrent que les attentes des pays sont nombreuses et s'expriment désormais plus librement. Ce qui est souvent qualifié de « sentiment anti-français » repose sur des réalités et des perceptions, qu'il faut prendre toutes les deux au sérieux. Le rapport les identifie et propose des solutions concrètes car aucune d'elles n'est insurmontable.

Le lien particulier de la France avec ses partenaires historiques repose sur des éléments tangibles que peu de puissances peuvent revendiquer : des échanges humains intenses, une langue commune parlée par 400 millions de personnes, une coopération culturelle et diplomatique portée par un réseau parmi les plus denses au monde, des relations économiques étroites grâce à des investissements et des échanges commerciaux en croissance. Dans tous ces domaines, la « demande de France » persiste même si elle s'exprime différemment.

Compte tenu de ses intérêts stratégiques sur ce continent – présence d'une importante communauté française, nombre élevé de filiales d'entreprises françaises, menace terroriste, flux migratoires, concurrence de nombreuses puissances – et des défis qui s'y profilent en matière de santé, de sécurité, d'éducation, de protection de l'environnement, la France doit préserver sa présence, sous une forme renouvelée, loin de la « *Françafrique* » d'hier. Pour cela, elle peut s'inspirer de ses réussites sur d'autres continents, comme en Asie du Sud-Est.

Pour redonner à la France une image plus positive et ne plus donner prise au discours et aux manipulations qui instrumentalisent le passé pour l'exclure à l'avenir, elle doit être exemplaire dans tous les domaines. Depuis 2017, la France défend une position volontariste, notamment sur les questions de mémoire, mais les engagements pris tardent à se concrétiser. Des difficultés persistantes, par exemple sur la question des visas, alimentent une perception négative de la France, faute de volonté politique.

Du chef de l'État aux diplomates, en passant par les entreprises, la société civile, les Français établis à l'étranger, tous doivent se sentir responsable de l'image qu'ils donnent de la France car tous peuvent jouer un rôle dans la réinvention de la politique extérieure de la France au moment où les grands équilibres mondiaux vacillent.

LISTE DES PROPOSITIONS

Proposition n° 1 : Soutenir les travaux universitaires sur la colonisation, en France et dans les pays concernés, notamment à travers des programmes conjoints et des financements dédiés.

Proposition n° 2 : Faciliter l'accès aux archives de la colonisation, y compris aux documents originaux, et accélérer leur numérisation.

Proposition n° 3 : Soutenir la formation des enseignants français et étrangers sur la question de la colonisation, notamment via des programmes d'échanges, de mobilité et de formation continue.

Proposition n° 4 : Créer un musée sur l'histoire de la colonisation et de ses héritages, avec des expositions itinérantes en France et à l'étranger.

Proposition n° 5 : Soutenir la création d'expositions croisées avec les pays anciennement colonisés, notamment dans le cadre de la coopération entre collectivités locales.

Proposition n° 6 : Introduire de manière systématique des éléments d'explication relatifs à l'histoire coloniale dans la présentation des collections des musées français.

Proposition n° 7 : Faciliter l'attribution de bourses et la venue de chercheurs en vue d'identifier les biens susceptibles de faire l'objet d'une restitution.

Proposition n° 8 de Mme Sebaihi : Adopter une démarche proactive en demandant aux musées d'identifier les objets appartenant à leurs collections de recenser les biens pouvant faire l'objet d'une restitution.

Proposition n° 9 : Renforcer la coopération en matière muséale avec les pays demandeurs, notamment en matière de conservation, de formation et de valorisation des œuvres avec les pays ayant demandé la restitution d'objets.

Proposition n° 10 : Lorsque les conditions d'une restitution physique ne sont pas réunies, réaliser prioritairement un transfert de propriété.

Proposition n° 11 : Expliciter les causes des refus de demandes de visas et donner en amont des critères objectifs permettant aux demandeurs de ne pas soumettre un dossier voué à l'échec.

Proposition n° 12 : Étudier la mise en place d'un mécanisme de remboursement partiel des frais de visa en cas de refus.

Proposition n° 13 : Poursuivre la clarification des critères d’attribution des visas pour limiter le nombre de demandes n’ayant aucune chance d’aboutir.

Proposition n° 14 : Examiner la présence de l’ensemble des pièces du dossier au moment de son dépôt et prévoir un délai pour le compléter sans frais.

Proposition n° 15 : Créer des dispositifs de facilitation des mobilités pour les personnes entretenant des liens familiaux ou professionnels réguliers avec la France.

Proposition n° 16 : Simplifier les démarches pour l’obtention des visas et les renouvellements des titres de séjour pour des publics cibles, comme les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les artistes ou les entrepreneurs, en s’appuyant sur des tiers de confiance pour faciliter l’attribution.

Proposition n° 17 : Mettre fin à la procédure de contrôle retour en s’appuyant sur le nouveau système entrée-sortie de l’espace Schengen.

Proposition n° 18 : Donner accès aux consulats à davantage d’informations, notamment concernant les ressortissants faisant l’objet d’une interdiction du territoire français.

Proposition n° 19 : Lutter contre les officines qui recourent à la falsification des documents pour obtenir des visas, par exemple par la mise en place de cellules dédiées et d’échanges avec les autorités en vue d’une meilleure authentification des informations.

Proposition n° 20 : Créer un conseil des associations de diasporas afin de structurer le dialogue avec les pouvoirs publics.

Proposition n° 21 : Soutenir des projets économiques entrepreneuriaux pour des Français souhaitant investir dans un pays avec lequel ils ont un lien familial.

Proposition n° 22 : Soutenir la création d’espaces culturels dédiés aux diasporas, sur le modèle de la maison des mondes africains (MansA).

Proposition n° 23 : Poursuivre le développement d’une coopération fondée sur le dialogue et la co-construction avec les pays partenaires.

Proposition n° 24 : Développer des programmes pour mettre la coopération culturelle au service d’une partie plus large de la population.

Proposition n° 25 : Organiser un dialogue annuel avec les établissements français et les autorités des pays sur les objectifs de recrutement (par pays et par secteurs) pour donner de la visibilité aux ambassades et aux populations et mieux répondre aux besoins des pays.

Proposition n° 26 : Développer la délocalisation de formations universitaires et professionnelles françaises pour permettre à un public plus large d'accéder à un diplôme français.

Proposition n° 27 : Encourager la mobilité des étudiants français vers les pays partenaires.

Proposition n° 28 : Renforcer la transparence de la procédure de sélection des étudiants étrangers, en liant mieux l'avis de l'ambassade, la décision des établissements et l'attribution du visa.

Proposition n° 29 : Accompagner les étudiants sélectionnés dans la constitution de leur dossier pour éviter le refus de visa.

Proposition n° 30 de Mme Sebaihi : Augmenter les bourses pour compenser l'augmentation du plafond de ressources.

Proposition n° 31 : Accorder des visas étudiants pluriannuels d'une durée correspondant à celle des études pour lesquelles l'étudiant est admis.

Proposition n° 32 : Harmoniser le traitement du renouvellement des visas étudiants entre les préfectures, par exemple en généralisant la contractualisation entre établissements et préfectures.

Proposition n° 33 : Lutter contre les officines qui recourent à la fraude pour obtenir des visas, par exemple par la mise en place de cellules dédiées et d'échanges avec les autorités pour certifier les informations.

Proposition n° 34 : Lutter contre les établissements qui prospèrent sur l'espoir d'étudiants souhaitant venir en France malgré des ressources insuffisantes, par exemple en homologuant les établissements pouvant recevoir des étudiants internationaux.

Proposition n° 35 : Renforcer la transparence des projets de coopération économique, notamment par une meilleure traçabilité des financements et une évaluation associant les bénéficiaires.

Proposition n° 36 : Améliorer le dialogue entre les différentes filiales de l'AFD ainsi qu'entre l'AFD, les ambassades, les entreprises et les autorités locales pour mieux définir des projets en adéquation avec les besoins et les attentes des pays.

Proposition n° 37 : Maintenir de l'APD en direction de la société civile dans les pays où les relations diplomatiques sont rompues.

Proposition n° 38 : Renforcer la coopération institutionnelle, notamment en lien avec l'Union européenne et les organisations multilatérales.

Proposition n° 39 : Mettre en place des procédures de communication de crise en cas de menace contre la communauté française.

Proposition n° 40 : Identifier et contrer les manœuvres de désinformation en s'appuyant sur des relais d'opinion et des médias indépendants.

Proposition n° 41 : Renforcer les moyens de CFI et les actions de formation aux médias dans l'espace francophone.

Proposition n° 42 : Intervenir plus souvent, sur les sujets les plus sensibles, aux côtés des institutions multilatérales, européennes ou de la francophonie.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission procède à l'examen, ouvert à la presse, du rapport d'information sur l'influence de la France dans un monde postcolonial au cours de sa réunion du 15 avril 2026.

M. Alain David, président. Chers collègues, notre ordre du jour appelle l'examen du rapport d'information sur l'influence de la France dans un monde postcolonial. Ce travail, issu de la mission créée le 22 janvier 2025, et qui est porté par nos collègues Sabrina Sebaihi et Amélia Lakrafi, met en lumière les recompositions de la présence française à l'international, les attentes renouvelées de nos partenaires ainsi que les limites des instruments traditionnels de notre diplomatie d'influence. Il souligne en particulier la nécessité de repenser nos modes d'action dans un contexte marqué par la concurrence accrue d'autres puissances et par une demande croissante de relations fondées sur la réciprocité et le respect. Ce rapport aborde également des sujets d'une grande importance pratique, notamment le problème des mobilités et son corollaire, celui des visas, qui représente trop souvent un irritant majeur.

Ce travail s'inscrit pleinement dans les préoccupations de notre commission, qui œuvre à l'adaptation de l'action extérieure de la France aux mutations du monde contemporain, en articulant plus étroitement la diplomatie politique, la coopération culturelle, les partenariats économiques et le dialogue avec les sociétés civiles.

À cet égard, les travaux que nous avons conduits dans le cadre de l'examen de l'avis sur le projet de loi relatif à la restitution des biens culturels provenant d'États qui, du fait d'une appropriation illicite, en ont été privés, prennent une résonance particulière. Ils participent d'un mouvement plus large de reconnaissance, de transparence et de reconstruction d'un lien de confiance avec de nombreux pays, notamment sur le continent africain. La question du patrimoine ne relève pas seulement de la culture. Elle touche aussi à la mémoire, à la souveraineté et à la dignité des peuples.

De même, la perspective du sommet *Africa Forward*, qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, les 11 et 12 mai prochains – auquel participera une délégation de notre commission composée de Bruno Fuchs, Dieynaba Diop, Sabrina Sebaihi, Michèle Tabarot, Vincent Ledoux et Aurélien Taché –, constitue une opportunité majeure pour prolonger ces réflexions. Il devrait permettre d'illustrer la richesse et le dynamisme des relations entre le continent africain et la France, et la diversité des acteurs qui y prennent part – États, entreprises, jeunesse, artistes, sociétés civiles, diasporas. Ce sommet sera le premier à être accueilli et coprésidé par un pays anglophone, ce qui constitue un symbole fort.

Dans ce contexte, le rapport présenté aujourd'hui apporte une contribution précieuse. Il nous invite à dépasser les logiques d'influence héritées du passé pour construire des partenariats plus horizontaux. C'est à cette condition que la France pourra continuer à jouer un rôle singulier et utile dans un monde en pleine recomposition.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Mme Sebaihi et moi-même sommes ravies de présenter ce rapport sur l'influence de la France dans un monde postcolonial. Nous nous sommes attachées à faire de cette mission un travail utile pour la commission, sans répéter le contenu des rapports d'information récents sur les relations de la France avec l'Afrique ou sur la francophonie. C'est la raison pour laquelle nous avons concentré nos efforts sur la question suivante : comment améliorer l'image de la France auprès des pays anciennement colonisés, ou plutôt des « partenaires historiques », ainsi que nous proposons de les qualifier ?

Ces pays remettent parfois en question la présence de la France, notamment sous l'influence des théories postcoloniales et panafricaines, mais aussi de certains adversaires ou ennemis géopolitiques. Nous nous sommes efforcées d'étudier ce phénomène, que l'on qualifie souvent de « sentiment antifrçais », pour en mesurer la réalité et les ressorts, et pour identifier les moyens de le combattre. Nous avons auditionné plus de soixante-dix personnes, notamment des universitaires et des acteurs de la société civile, pour obtenir un point de vue extérieur sur notre diplomatie. Nous avons également réalisé deux déplacements aussi denses qu'instructifs au Sénégal et à Madagascar, où nous sommes arrivées quelques jours après le renversement du président de la République en exercice.

De manière générale, nous estimons qu'il convient de nuancer l'idée d'un sentiment antifrçais généralisé et d'un recul structurel de la présence française. Certes, la concurrence de la Chine, de la Russie, des pays du Golfe, de la Turquie et de bien d'autres pays, est féroce. Certes, cette concurrence nous cible souvent directement par des campagnes de désinformation, et l'Afrique francophone est particulièrement touchée, notamment au Sahel. Mais en examinant les chiffres, nous constatons que le sentiment antifrçais est avant tout le fruit d'une perception – c'est cela qui nous a paru intéressant.

En effet, les échanges économiques sont en croissance, tout comme les investissements directs à l'étranger : depuis 2000, les investissements français en Afrique ont été multipliés par dix pour atteindre 54 milliards d'euros en 2023. Au cours des dix dernières années, le nombre de filiales françaises en Afrique a augmenté de 50 %. L'aide publique au développement en direction des pays africains a aussi connu une très forte croissance et reste une priorité, malgré sa diminution depuis 2024. Le nombre d'entretiens de haut niveau a doublé entre 2024 et 2025, tout comme le nombre d'échanges institutionnels entre administrations. Je rappelle que seuls trois États ont souhaité rompre les liens diplomatiques avec notre pays, dans chaque cas à la suite d'un coup d'État.

La « demande de France » persiste également. Le nombre de visas de circulation délivrés est passé de 1,7 million en 2022 à 3 millions en 2024. Le nombre d'étudiants étrangers en provenance de pays anciennement colonisés est également en hausse, autour de 200 000. Lors de nos déplacements, nous avons rencontré de nombreux jeunes engagés dans la société civile, pour qui la France est une source d'inspiration sur les questions touchant à la démocratie, à la lutte contre la corruption ou encore au changement climatique.

Cependant, il est indéniable qu'un sentiment antifrçais s'est manifesté à certaines occasions. Son instrumentalisation représente même dans certains cas une menace pour nos ressortissants, et certains gouvernements en jouent assurément à des fins politiques.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. En nous interrogeant sur les ressorts de cette image parfois dégradée de la France, il nous est apparu que notre pays, dans les États anciennement colonisés, et particulièrement en Afrique, incarne l'Occident, non seulement dans ses valeurs affichées, mais aussi et peut-être surtout dans ses contradictions. On renvoie ainsi la France à la fois aux crimes liés à la colonisation, au maintien de formes d'influence héritées de la période dite de la « Françafrique », mais aussi à son positionnement international contemporain. Celui-ci est perçu comme obéissant à une logique de « deux poids, deux mesures » entre le conflit russo-ukrainien, d'une part, et d'autres conflits mondiaux, qu'il s'agisse de Gaza, bien sûr, mais également du Soudan ou de la région des Grands Lacs.

En parallèle, la conditionnalité des aides et la volonté d'imposer des réformes de société sont de plus en plus vécues comme des formes renouvelées d'ingérence, facilement instrumentalisées par certains gouvernements, mais aussi profondément ressenties par les sociétés civiles. J'ai en tête l'exemple du téléphérique à Antananarivo, qui est devenu, malgré lui, le symbole du maintien de la présence française à Madagascar.

Dans ce contexte, la France n'a, semble-t-il, pas su percevoir les évolutions internes profondes des sociétés africaines, marquées par une jeunesse politisée, exigeante, attachée à sa souveraineté, mais aussi à son histoire et à la cohérence des partenariats internationaux.

À cet égard, la question de la présence militaire française fournit un exemple éclairant. Jusqu'à récemment, les pays étaient demandeurs de formations françaises et certains ont même sollicité une aide sur le terrain pour lutter contre le terrorisme. Mais notre armée est restée trop longtemps sur place, sans toujours réussir à remplir ses objectifs, au point que sa présence est devenue une cible facile pour certains dirigeants, car il était devenu insupportable pour une partie des populations de voir des forces armées étrangères sur leur territoire.

La France a également déçu en tardant à mettre en œuvre ses engagements. Le discours du président de la République à Ouagadougou en

2017 a créé des attentes immenses en matière de refondation des partenariats, mais les actes n'ont pas été à la hauteur. Le cas des restitutions de biens culturels est particulièrement révélateur : il a fallu attendre près d'une décennie pour que le Parlement se saisisse d'un cadre législatif adapté, laissant ainsi s'installer l'idée que la France hésite encore à tirer toutes les conséquences de son histoire. Or, comme le souligne notre rapport, la question mémorielle demeure un élément structurant des relations diplomatiques contemporaines – en la matière, nous sommes en retard sur la plupart de nos homologues européens.

Enfin, un sujet concentre aujourd'hui une grande partie des colères, des frustrations et des incompréhensions profondes : celui des visas, de la mobilité étudiante et du renouvellement des titres de séjour. Il touche directement les populations dans les pays concernés, mais aussi les diasporas présentes sur notre territoire, lesquelles sont susceptibles d'éprouver le sentiment d'être prises dans la contradiction entre la force des liens humains et les restrictions des politiques administratives. Ces politiques sont d'autant plus mal vécues qu'elles s'inscrivent dans un contexte où se multiplient les discours stigmatisants, et où les obstacles rencontrés alimentent un sentiment d'injustice durable.

Positionnement international à géométrie variable, présence militaire excessive, retard dans le traitement des questions mémorielles, difficultés relatives à la mobilité : tels sont les ressorts du sentiment antifrçais que nous avons identifiés. Nos faiblesses sont aujourd'hui exploitées par des puissances concurrentes qui ne partagent ni nos valeurs démocratiques, ni nos exigences en matière de droits humains. Cela nous oblige, collectivement, à appréhender ces faiblesses sans détour et à y répondre avec lucidité et détermination, si nous ne voulons pas voir notre influence reculer durablement. C'est dans cet esprit que notre rapport comporte une série de propositions, dont je vous présenterai la partie relative aux questions historiques et à la mobilité étudiante.

Les universitaires nous ont alertées sur la faiblesse des moyens consacrés aux recherches portant sur les questions mémorielles, alors qu'il s'agit d'un levier essentiel pour construire des relations apaisées. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de mobiliser des moyens importants pour faciliter la venue des chercheurs souhaitant mener des travaux sur l'histoire de leur pays ou sur les objets qui pourraient être restitués.

Par ailleurs, effectuer certains gestes symboliques donnerait le sentiment que la France est proactive et ne cherche pas à dissimuler son passé. Je pense, par exemple, à la demande de l'Algérie sur la question des essais nucléaires dans le Sahara, où une coopération pourrait être engagée de manière à identifier clairement les sites, participer à leur nettoyage et réfléchir à des réparations.

Nous soutenons également l'idée, jusqu'ici repoussée, de créer un musée de l'histoire de la colonisation, qui s'ajouterait au musée du Quai Branly – Jacques Chirac et au musée de l'histoire de l'immigration de la Porte Dorée. La France doit se doter d'un lieu pédagogique à même de présenter une histoire, son histoire,

et de la regarder en face. Une telle institution permettrait d'organiser des expositions itinérantes pour aller au contact de la population, et de mener des projets de coopération culturelle avec d'autres pays, en élaborant des expositions croisées. N'oublions pas que l'image de la France dans les pays anciennement colonisés est indissociable de la manière dont la France traite elle-même ce passé.

Enfin, la question des restitutions des biens culturels et des restes humains doit franchir une nouvelle étape. Il ne s'agit plus simplement de répondre au cas par cas, mais bien d'engager une politique volontariste, structurée et transparente de restitution, pensée comme un acte de justice, de reconnaissance et de coopération, et non comme une concession ponctuelle. En ce sens, le texte qui vient d'être adopté constitue une réelle avancée.

J'en viens à présent à la question de la mobilité étudiante. La stratégie « Bienvenue en France » a permis une augmentation sensible du nombre d'étudiants étrangers, dont environ la moitié vient du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Il convient de s'en féliciter. Cependant, la procédure « Études en France » reste confuse et les difficultés rencontrées sont trop nombreuses. Une meilleure coordination entre les pays d'origine, les ambassades et les établissements d'enseignement supérieur est nécessaire pour établir une offre adaptée aux capacités d'accueil et aux besoins du pays d'origine. Il s'agit également d'éviter les décisions contradictoires : environ 10 % des étudiants admis dans un établissement français après avis favorable de l'ambassade n'obtiennent pas leur visa. À cet égard, les critères de sélection doivent être clarifiés.

Les difficultés ne s'arrêtent pas à l'obtention du visa. Le renouvellement des titres de séjour constitue souvent un parcours long et incertain. C'est pourquoi nous préconisons la mise en place de visas et de titres de séjour couvrant l'ensemble de la durée des études, ainsi que la conclusion de conventions entre établissements et préfetures de manière à simplifier les démarches et sécuriser les parcours.

Nous avons identifié trois motifs d'inquiétude. Premièrement, l'augmentation des ressources exigées pour étudier en France risque, en l'absence de bourses supplémentaires, d'exclure une grande partie des étudiants et d'aggraver l'image d'une France perçue comme un pays réservé aux élites. Par conséquent, nous plaçons en faveur d'une augmentation substantielle du nombre et du montant des bourses.

Deuxièmement, l'évolution de la stratégie « Bienvenue en France » vers une priorisation des besoins de l'économie française accrédite l'idée que la France souhaite organiser une fuite des cerveaux à son profit. Nous pensons au contraire que les échanges universitaires sont des leviers de codéveloppement, permettant aux étudiants de se former en France, tout en contribuant, à terme, à la montée des compétences dans leur pays d'origine.

Troisièmement, nous avons été alertées sur les préinscriptions payantes que proposent certains établissements, en dehors de la plateforme « Études en France », à des étudiants qui ne sont pas en mesure d'obtenir leur visa. Il est urgent de mettre fin à cette pratique, notamment en homologuant les établissements autorisés à accueillir des étudiants étrangers.

Enfin, nous soutenons le développement de formations françaises décentralisées, comme cela a été fait en Asie du Sud-Est, de manière à permettre à un public plus large et plus modeste d'accéder à nos formations dans une logique de coopération réciproque et équilibrée.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Sur les questions de mobilité, il reste beaucoup à faire. Les interrogations liées à la procédure de traitement des demandes de visa sont sous-estimées. Ce dispositif est souvent peu satisfaisant, en dépit de certaines améliorations constatées sur le terrain, par exemple au Cameroun, où le changement de responsable des visas, à l'initiative de la nouvelle directrice des Français à l'étranger, a été salué par tous nos interlocuteurs, y compris de nombreux parlementaires dont les demandes étaient auparavant rejetées.

Les habitants des pays anciennement colonisés perçoivent très mal les refus de visas, dans des proportions significativement plus élevées que les ressortissants de pays sans liens historiques avec la France. Le taux de refus moyen passe en effet de 15 % au niveau mondial à 50 % pour certains pays d'Afrique francophone, sous prétexte qu'ils présenteraient un risque migratoire élevé. Cela nourrit la frustration et la rancœur à l'égard de la France. J'ai pu l'observer souvent en Afrique : le sentiment antifrçais commence au consulat.

Nous recommandons de clarifier les critères d'attribution des visas, de permettre de compléter un dossier sans frais supplémentaires et de créer des mécanismes de facilitation pour certains publics, comme les personnes ayant des liens familiaux avec les diasporas, les entrepreneurs, les artistes ou les universitaires, en s'appuyant sur des tiers de confiance. De manière générale, il importe de créer un lien plus étroit avec les représentants des diasporas, dans le cadre d'une instance de dialogue formalisée. Pour que ces améliorations soient efficaces, il faudra lutter contre la fraude documentaire orchestrée par des officines qui garantissent frauduleusement l'obtention d'un visa à des prix exorbitants.

Nous devons enfin, et surtout, parvenir à établir des relations d'égal à égal avec nos partenaires historiques. Sur le terrain, les diplomates ont bien intégré cette évolution, mais il est indispensable de poursuivre les efforts dans tous les domaines. En matière de coopération culturelle, les projets ne doivent pas toucher seulement une élite, mais atteindre une frange plus large de la population. Certains instituts français, comme ceux de Kinshasa, Brazzaville ou d'Afrique du Sud, ont su développer leur audience auprès des publics populaires.

En matière d'aide au développement, il convient de mieux faire connaître nos interventions, qui sont trop peu visibles, et mieux associer les bénéficiaires au choix des projets et à leur évaluation.

En matière de coopération institutionnelle, nous préconisons d'accroître la mise à disposition d'experts auprès des administrations. J'ai eu connaissance de plusieurs cas dans ma circonscription, où la France a décidé d'en retirer certains qui avaient été placés auprès de quelques gouvernements. Ainsi, en Centrafrique, un militaire qui entretenait d'excellentes relations avec le ministre de la défense local a été rappelé en France du jour au lendemain. Il a été remplacé par un militaire russe. Cela me conduit à suggérer que la commission entreprenne une mission sur les ressources humaines du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, afin de comprendre pourquoi des diplomates qui parlent japonais ne vont jamais au Japon, ou des experts qui parlent swahili ne sont jamais affectés dans un pays africain.

La France, selon nous, est trop timide dans la défense de son image et de son action. À cet égard, nous avons pu mesurer un écart important d'appréciation entre nos interlocuteurs français et étrangers. Au Sénégal comme à Madagascar, les acteurs de la société civile nous appellent à communiquer davantage sur un continent hyperconnecté, mais où l'éducation aux médias est faible, ce qui rend la population particulièrement vulnérable aux manipulations malveillantes. L'enjeu est de faire preuve de transparence sur notre action pour prouver que nous n'avons rien à cacher, tout en montrant ce que nous pouvons apporter face à la concurrence russe ou chinoise.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'est doté d'une cellule de riposte, et Canal France international (CFI) fait tout son possible pour soutenir le développement d'un journalisme de qualité, mais les moyens déployés sont à l'évidence insuffisants au regard de ceux que mobilisent nos adversaires. Face à eux, il nous appartient d'aller beaucoup plus vite, beaucoup plus fort, et d'anticiper la désinformation par une communication plus offensive. Nous devons aussi actionner d'autres leviers, comme la francophonie, qui propose une diplomatie positive orientée vers la jeunesse, les liens économiques et la société civile.

En conclusion, nous pensons que la situation de la France chez ses partenaires historiques n'est peut-être pas aussi alarmante qu'on le dit souvent, et qu'on peut le lire dans la presse, notamment la presse française. Toutefois, elle risque de le devenir si nous ne corrigeons pas certains défauts de notre politique nationale et internationale. L'objectif de ce rapport est de proposer des solutions opérationnelles qui, mises bout à bout, sont susceptibles d'améliorer l'image de notre pays.

Si nous avons un mot d'ordre à délivrer, ce serait l'exemplarité. Il nous appartient d'être transparents, de tenir nos engagements, de respecter nos homologues et de traiter les populations avec dignité. Cette attitude est

indispensable pour préserver notre rôle auprès de ces pays d'avenir. Mais nous ne devons pas non plus avoir honte de notre histoire, qu'il convient d'aborder sans tabou, mais aussi sans complexe. Nous devons, en dépit d'une histoire souvent douloureuse, nous montrer fiers des extraordinaires liens humains et culturels qui nous unissent à tous ces pays. Ces liens ont toujours été, à nos yeux, une clé essentielle de notre futur, à l'instar de ceux que nous avons su développer avec les pays que nous avons colonisés en Asie, comme le Vietnam, le Cambodge ou le Laos.

M. Alain David, président. Je vous remercie. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Pierre-Yves Cadalen (LFI-NFP). Le temps des colonies est révolu. N'en déplaise à M. Retailleau, qui évoque les « *belles heures de la colonisation* », nous entrons dans un monde pleinement postcolonial. Les soubresauts des impérialismes – qu'ils viennent des États-Unis, d'Israël ou de la Russie – peinent à masquer l'impuissance totale de l'usage débridé de la violence. Vouloir soumettre par la force le peuple palestinien, le peuple libanais, le peuple ukrainien ou le peuple cubain, c'est ignorer la puissance de l'idée de liberté des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes. La France en a d'ailleurs fait la douloureuse expérience. Les pitreries de son ex-ministre de l'intérieur vis-à-vis de l'Algérie, pays longtemps décisif dans les relations africaines de la France, ont porté à leur comble une politique méprisante et erratique qui n'a rien à envier aux gesticulations de Donald Trump.

Emmanuel Macron n'est pas en reste. C'est d'ailleurs lui qui a laissé son ex-ministre dégrader les relations extérieures de la France. Lorsque vous mentionnez son discours de Ouagadougou en 2017, mesdames les rapporteuses, vous oubliez la scène qui a eu au moins autant d'écho que le contenu du discours lui-même, dans laquelle le président de la République, en triste sire, s'est moqué du président burkinabé, parti selon lui « *réparer la clim* ». Voilà qui ne présageait en rien de nouvelles relations avec l'Afrique. Ce que le rapport nomme « *le début d'un processus de normalisation* » aboutira à la retraite précipitée du Mali, du Burkina Faso et du Niger, ainsi qu'à la dégradation considérable des rapports avec Alger. Le macronisme est victime de ses succès internationaux, comme il l'est sur la scène nationale – il est sans doute mal compris.

Votre rapport a le mérite de considérer en partie, et à mots couverts, cet état de fait. Lorsque vous mettez en cause la politique des visas, c'est en réalité une charge directe contre la politique menée par la France ces dernières années. Vous écrivez à juste titre que l'héritage colonial réside dans des liens humains et s'incarne dans la présence des diasporas et le souhait des populations de venir dans notre pays. Mais les personnes qui se trouvent aux prises avec des situations administratives impossibles peuvent témoigner à quel point notre pays est devenu inhospitalier.

Les responsables des politiques violentes à l'égard de ceux qui viennent en France pensent-ils que les personnes qui meurent en Méditerranée n'ont aucune famille ? N'imaginent-ils pas que la peine immense de centaines de milliers de proches des disparus constitue un facteur majeur de dégradation des relations entre la France et l'Afrique ?

Tant de défis nous attendent. La piteuse gestion de la crise en Kanaky Nouvelle-Calédonie montre assez à quel point ce gouvernement est incapable de se saisir des enjeux postcoloniaux, en traitant par-dessus la jambe un processus de décolonisation. C'est en se mobilisant autour de grands projets d'avenir, portés par la coopération internationale, c'est en servant l'intérêt général humain et non le seul intérêt national, contrairement à tous les impérialismes qui sévissent aujourd'hui, que la France sera en mesure d'exercer quelque influence sur le monde contemporain.

M. Pierre Pribetich (SOC). Ce rapport de qualité dresse un constat lucide : la France traverse une phase de redéfinition profonde de ses relations avec ses partenaires historiques. L'influence de notre pays est en recul relatif, sous l'effet de nouvelles dynamiques politiques, de la concurrence internationale de nouveaux acteurs tels que la Chine ou la Russie, et d'une remise en cause de notre présence passée. Pour autant, il serait erroné de parler de rupture. Les liens humains, culturels, linguistiques et économiques restent puissants et structurants.

Ce rapport met en lumière le décalage persistant entre nos discours et nos actes. Nous avons amorcé une évolution – reconnaissance du passé, volonté de partenariat d'égal à égal –, mais cette transformation reste incomplète et la France envoie bien souvent des signaux contradictoires. Les attentes sont fortes, notamment sur la question mémorielle. La politique des visas et la perception d'une ingérence française renforcent cette méfiance.

Il paraît donc indispensable de changer de posture, de passer d'une logique d'influence héritée à une logique de coopération respectueuse, transparente et équilibrée. Cela suppose d'écouter davantage les sociétés civiles, en particulier les jeunes, de valoriser les diasporas, et de renforcer nos actions dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la culture. Cela suppose également de maintenir un dialogue fructueux. J'aimerais également insister sur un point que vous avez souligné : la force du *soft power*. C'est ce lien entre nos cultures qui permet à notre pays de rayonner dans le monde.

Comment la France peut-elle concrètement restaurer cette confiance avec ses partenaires historiques, notamment auprès des jeunes générations, tout en étant compétitive face à des puissances qui proposent bien souvent des partenariats moins exigeants en matière de gouvernance et de valeurs ? À cet égard, notre pays aurait tout intérêt à réserver un meilleur accueil à l'ensemble des jeunes, notamment dans les formations universitaires.

M. Frédéric Petit (Dem). Il ressort de ce rapport deux notions auxquelles je suis extrêmement attaché. La première est celle de « diplomatie des sociétés civiles », que je préfère au terme d'« influence ». La seconde, que j'entends de plus en plus, est celle de « partenariat historique ». Ces deux expressions sont particulièrement précieuses pour nos travaux.

En tant que rapporteur pour avis des crédits du programme 185 de la mission budgétaire *Action extérieure de l'État*, je m'efforce de construire une réflexion qui nous concerne directement nous, parlementaires. À ce titre, je souhaite interroger de manière approfondie le rôle du parlementaire.

Je crois comme vous, madame Lakrafi, que le problème qui se pose à nous relève avant tout d'une question de perception et d'une question opérationnelle. Sur le fond, nous sommes tous d'accord sur la politique à mener. Nous visons 500 000 étudiants étrangers en France d'ici à trois ans ; c'est un objectif que nous portons tous. Le rôle du parlementaire consiste à exercer un contrôle sur la mise en œuvre de cette politique. Or ce rôle semble oublié.

Permettez-moi de citer quelques exemples précis en m'appuyant sur votre rapport. Lorsque vous définissez la diplomatie culturelle, vous y consacrez un chapitre qui aborde les Alliances françaises, les Instituts français, les conseillers de coopération et d'action culturelle (Cocac), puis vous passez à un autre chapitre dédié à l'université. Cette approche révèle selon moi une pensée en silos dont nous nous efforçons de sortir depuis huit ans. Or Expertise France, par exemple, relève pleinement de la diplomatie des sociétés civiles, et le cas que vous avez cité, celui de l'expert retiré d'un ministère et remplacé par un expert russe, l'illustre bien.

Refuser à un chercheur reconnu dans sa discipline un visa pour assister à un colloque auquel il a été invité est une absurdité – je crois que tout le monde s'accordera sur ce point. Mais il ne s'agit pas d'un problème politique. Il s'agit d'un problème d'ordre administratif. Et notre rôle, en tant que parlementaires, consiste à trouver une solution pour éviter une telle situation, et à faire appliquer la politique décidée par la nation.

À ce sujet, je rappelle ici ma proposition de placer auprès du premier ministre un commissaire exécutif aux mobilités d'influence. C'est la seule manière de procéder. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'intérieur continueront de se quereller si nous n'y mettons pas bon ordre.

Je vous donne un autre exemple. Un récent rapport parlementaire relate qu'au Sénégal, la France traite 30 000 demandes de visa en deux mois, et très peu pendant les dix autres mois. Pourtant, nous raisonnons en équivalents temps plein (ETP). C'est absurde. Soit les fonctionnaires en poste parviennent à gérer cet afflux de demandes et s'ennuient pendant dix mois, soit, et c'est le cas, ils n'y parviennent pas et les difficultés persistent au moment des demandes de visas étudiants. Régler un tel dysfonctionnement ne relève pas de la définition d'une

politique, mais du contrôle, par les parlementaires, de l'application des politiques publiques.

Enfin, le rapport ne fait pas mention d'un outil que nous avons inventé dans cette commission, le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), que l'on appelle désormais le Fonds Équipe France (FEF) : je crois que nous devrions dynamiser et imposer cet outil, et cette proposition pourrait s'ajouter à celles qui émaillent ce rapport.

M. Jean-Paul Lecoq (GDR). Madame Sebaihi, vous avez dit lors de la présentation de votre rapport, dont la qualité est indéniable, que la France n'avait pas su percevoir certaines évolutions. Je pense plutôt que la France n'a pas voulu les percevoir. La France, en effet, a accordé un soutien quasi inconditionnel à de nombreux dictateurs africains, ce que les groupes politiques de gauche ont vivement critiqué. Les voix ne manquaient pas pour déplorer ce soutien à des dirigeants qui opprimaient leur peuple, emprisonnaient, torturaient et bafouaient la démocratie. Mais l'État français n'a pas voulu les entendre, et notre pays a fermé les yeux sur des agissements face auxquels nous aurions dû, au nom de nos valeurs, nous exprimer. Je l'ai souvent dit dans cette commission : à nos amis, il faut avoir le courage de dire qu'ils se conduisent mal et franchissent des lignes rouges. Nous ne l'avons pas fait, et c'est pourquoi les forces aujourd'hui au pouvoir dans ces pays, portées par la réaction populaire, éprouvent de la défiance vis-à-vis de la France.

Par ailleurs, tant que nous considérerons l'aide publique au développement (APD) comme un moyen de servir nos intérêts ou ceux de nos entreprises, nous ne serons pas bien compris. L'APD doit servir nos valeurs, l'amitié entre les peuples, la solidarité ; des principes qui font la France. Notre pays n'est pas les États-Unis, et nous ne sommes pas des hommes d'affaires. Nous, députés, nous ne nous déplaçons pas pour faire du commerce, mais pour porter des messages et améliorer les relations entre les peuples.

Notre politique de délivrance des visas est scandaleuse. J'ai en mémoire ce cardiologue de l'hôpital du Havre qui n'a pas pu inviter ses parents à son mariage, car les visas leur ont été refusés, ou cet étudiant sénégalais en physique nucléaire qui avait besoin d'un stage pratique qu'aucune entreprise sénégalaise ne pouvait lui offrir, et qui n'a pas obtenu son visa pour achever sa formation en France. On pourrait multiplier les exemples.

Je me souviens aussi du silence de la France lors de l'arrestation de Laurent Gbagbo et de son transfèrement devant la Cour pénale internationale (CPI). Nous étions très peu nombreux dans les manifestations de soutien, auprès des Ivoiriens vivant dans notre pays et qui ne comprenaient pas la position française. En Côte d'Ivoire, cet épisode est resté dans les mémoires.

Mesurer les évolutions en Afrique, c'est prendre conscience que le Kenya est aujourd'hui un leader mondial du numérique. Cela signifie que les pays

africains se prennent en charge, assument et sont à la pointe dans certains domaines. J'ai exprimé dans un rapport mes craintes relatives à un colonialisme de l'espace, avec des pays riches qui occupent toutes les orbites, ne laissent aucune place aux pays africains et les forcent à passer par des sociétés occidentales.

Enfin, comme vient de le rappeler monsieur Cadalen, l'attitude actuelle de la France vis-à-vis de la Kanaky Nouvelle-Calédonie soulève des interrogations. Je rappelle que la France est toujours interpellée à la Quatrième commission des Nations unies sur sa politique coloniale dans le cadre des processus de décolonisation. Ce sujet influence nos relations avec les anciens pays colonisés, car les peuples africains observent notre attitude.

M. Kévin Pfeffer (RN). Il y aurait beaucoup à dire sur l'échec des politiques menées depuis 2017, en particulier sur le continent africain, mais je me concentrerai sur notre politique d'influence à travers l'enseignement supérieur et la délivrance de visas étudiants.

Aujourd'hui, la France accueille environ 450 000 étudiants étrangers, soit 15 % des étudiants dans notre pays. La délivrance de visas étudiants a fortement augmenté, au point de devenir la première source d'immigration. Cette situation représente un coût significatif pour les finances publiques, estimé à près de 1 milliard d'euros par an. Elle pose également une question d'efficacité. D'abord, le taux d'échec des étudiants africains, dont il est souvent question dans le rapport, est très important, atteignant presque 75 % au niveau de la licence. Ensuite, une part importante de ces étudiants s'installe durablement en France, souvent pour des motifs familiaux, transformant ainsi un dispositif académique utile en vecteur d'immigration pérenne.

Dans ce contexte, je rappelle la position constante du Rassemblement national : la diplomatie ne peut se limiter à encourager une accélération migratoire dans le seul but de préserver notre image. Contrairement à ce qui a été dit, c'est bien l'intérêt national qui devrait former le socle de toute politique étrangère, y compris l'aide au développement.

En revanche, nous soutenons pleinement la proposition visant à développer l'implantation de l'enseignement supérieur français à l'étranger. C'est une stratégie d'influence efficace et intelligente. L'exemple du Vietnam, avec quarante-six formations délocalisées ayant formé près de 15 000 ingénieurs en vingt-cinq ans, est éclairant. Cependant, cette politique doit respecter deux conditions claires : elle ne doit pas être financée par le contribuable français et elle doit permettre aux étudiants de se former et de travailler dans leur pays. Elle ne saurait en aucun cas devenir un canal détourné facilitant l'installation en France.

Je souhaite exprimer une réserve importante concernant l'orientation générale de votre rapport. Vous insistez, mesdames les rapporteuses, sur la frustration ressentie par certains ressortissants étrangers face au refus de visa, en particulier en Afrique, et sur les conséquences présumées de ces refus sur l'image

de la France. Il serait bon, au contraire, de toujours rappeler que l'obtention d'un visa français est un privilège que nous octroyons et ne sera jamais un droit. Notre priorité ne doit pas être de satisfaire des attentes extérieures en matière de visas, mais de maîtriser et de réguler davantage l'immigration dans l'unique intérêt des Français.

Comme vous, nous estimons que la France doit faire preuve de davantage de clarté dans ses intentions vis-à-vis de l'étranger. C'est l'objet de vos propositions 11 et 13. On ne peut pas en permanence entretenir cette contradiction qui consiste à vouloir rendre notre pays toujours plus attractif tout en limitant le nombre de visas délivrés. Entre ces deux orientations, il faut choisir. À cet égard, la réponse du Rassemblement national est sans ambiguïté : la limitation des visas doit primer. C'est pourquoi une information claire sur le nombre limite de visas délivrés doit être diffusée dans chaque ambassade, afin que les ressortissants étrangers en aient connaissance avant leur demande.

En conclusion, le groupe Rassemblement national exprime son opposition à certaines préconisations du rapport. Nous ne bloquerons pas sa publication par un vote défavorable mais nous nous abstiendrons.

M. Vincent Ledoux (EPR). Avant même d'examiner les conclusions de ce rapport, dont je salue les attendus, il me paraît utile que nous nous entendions sur la notion de « monde postcolonial ». Postcolonial est un terme qui ne désigne pas simplement une période historique située après les indépendances. C'est une grille de lecture du système international contemporain, qui rappelle que certaines perceptions diplomatiques, certaines mobilités humaines et certains équilibres économiques restent encore marqués par des héritages anciens.

Toutefois, cette grille de lecture ne peut devenir une doctrine diplomatique. Comme l'écrivait Léopold Sédar Senghor, il doit s'agir aujourd'hui d'un « *rendez-vous du donner et du recevoir* ». Cette formule dit quelque chose de profondément juste sur ce que doit être aujourd'hui la relation entre la France et ses partenaires historiques : ni domination, ni repentance, mais une relation de réciprocité.

La politique étrangère de la France ne peut être ni une politique d'oubli, ni une politique d'expiation – elle doit être une politique de la relation. C'est un peu ce que disait le pape Léon XIV lors de son déplacement à Alger : il ne faut pas verser dans une repentance excessive, et savoir passer à autre chose, sans pour autant oublier.

Certes, il existe aujourd'hui des tensions avec certains partenaires, la concurrence stratégique d'autres puissances s'affirme et certaines perceptions restent marquées par l'histoire. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait un rejet global de la France. Les liens humains demeurent considérables, les demandes universitaires restent très fortes, les diasporas constituent un levier majeur et la

langue française reste un espace commun particulièrement vivant. Autrement dit, la relation change, elle se transforme, mais elle ne disparaît pas.

Mesdames les rapporteuses, comment la France peut-elle, selon vous, adapter concrètement ses instruments d'influence, ses instruments universitaires, culturels et de mobilité, pour répondre à cette attente d'égalité relationnelle, sans renoncer à ses intérêts stratégiques ni à ses responsabilités internationales ?

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Avant de répondre aux nombreuses questions, j'aimerais commencer par une mise au point : je ne pense pas qu'il soit très utile de parler de « pitrerie » à propos d'un ministre. De tels termes sont blessants et offensants. On peut ne pas apprécier certains ministres ou présidents mais nous devons respecter les fonctions. Dans un pays où le climat est difficile et où les épisodes de violence envers les responsables politiques se multiplient, il serait bon que, entre nous, nous respections les fonctions de ministre et de président de la République.

Certains se plaisent à rappeler que la France a été mise dehors du Mali, du Burkina Faso et du Niger, omettant les coups d'État qui s'y sont produits. Pour ma part, je suis assez fière de ne pas dialoguer avec des putschistes. Lorsqu'on repense à l'état du Niger avant le coup d'État, et à son développement sous l'impulsion du président Mohamed Bazoum, le nombre de routes et d'écoles en construction, les avancées en matière d'électrification, on ne peut que constater un recul. Face à une absence totale de démocratie, je ne vois pas comment nous pourrions discuter avec ces États. En revanche, si les relations avec certains des autres pays africains relèvent parfois du « je t'aime, moi non plus », elles sont dans l'ensemble excellentes.

Je regrette que nous ayons rendu plus difficile l'obtention des visas. D'ailleurs, je profite de cette prise de parole pour remercier le ministre de l'intérieur Laurent Nuñez, qui a largement amélioré la situation avec de nombreux pays. Ses dernières circulaires vont dans le bon sens, notamment celles concernant le renouvellement des titres de séjour pour les étrangers en France. Je pense que son action nous rend service.

Je remercie monsieur Ledoux d'avoir cité Léopold Sédar Senghor pour mettre en avant la notion de réciprocité : cela me permet de répondre à la remarque de monsieur Pfeffer. Si nous ne faisons pas un effort significatif sur les visas, alors j'invite les pays africains à imposer des visas à leur tour. Il serait assez piquant qu'au nom du principe de réciprocité, le Maroc, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire instaurent des visas pour les Français et que ceux-ci se voient refuser l'entrée dans ces pays. Je ne suis pas certaine que nos compatriotes apprécieraient, qu'il s'agisse des entrepreneurs qui investissent dans ces pays ou des touristes qui s'y rendent en vacances.

Lorsqu'un jeune a étudié du cours préparatoire (CP) à la terminale dans un lycée français à l'étranger – ce qui, à défaut de bourse, implique de payer des frais

de scolarité élevés – et que la promesse d’une poursuite des études en France n’est pas tenue parce qu’un visa est refusé, je trouve cela scandaleux. Lorsque des artistes ou des membres de la société civile africaine invités par l’Élysée au sommet Afrique-France de Montpellier se voient refuser leur visa, ou l’obtiennent trop tardivement pour arriver à temps, c’est tout autant déplorable.

Je pense, monsieur Petit, que nous remplissons pleinement notre mission de parlementaires en produisant ce rapport, pour lequel nous avons auditionné des représentants du Quai d’Orsay, du ministère de l’intérieur ou de l’Agence française de développement (AFD). Nous avons exercé notre rôle de contrôle et d’évaluation de nos politiques publiques, en les confrontant à la réalité du terrain telle que l’ont remontée les associations et les jeunes que nous avons rencontrés en Afrique.

Monsieur Lecoq estime que la France soutient des dictatures. Depuis le discours de Ouagadougou, je ne crois pas que cela soit vrai. La France soutient les sociétés civiles, l’État de droit et les institutions. Je peux en témoigner par expérience, en tant que députée d’une circonscription rassemblant quarante-neuf pays. Trop souvent, des responsables politiques me sollicitent, comme si je pouvais faire élire un chef d’État en Afrique. Je leur réponds ce que le président de la République a lui-même affirmé, à savoir que la France ne fait pas d’ingérence dans les élections, et que les pratiques en vigueur à l’époque de la Françafrique étaient derrière nous. Nous assumons cette position, alors même qu’elle est susceptible de nous être défavorable lorsque les politiques qui nous ont sollicités remportent les élections : ils nous en veulent de leur avoir refusé notre soutien, et les populations nous en veulent, elles aussi, parce qu’elles imaginent que cette victoire est le fruit de notre soutien, ce qui est faux.

L’aide publique au développement est de grande qualité, elle répond à des demandes objectives et concrètes, sur le traitement des eaux ou l’agriculture, par exemple. Je regrette cependant qu’elle ne serve pas suffisamment nos intérêts, et j’estime qu’elle devrait être davantage mise au service de notre influence – je sais que certains n’apprécient pas ce terme, mais pour ma part je n’y suis pas opposée.

Je rappelle que notre APD est déliée, si bien que 50 % de son montant ne bénéficie pas aux entreprises françaises. Dès lors, les partisans et les opposants à l’aide au développement se trouvent dos à dos. D’un côté, ceux qui estiment qu’il faut cesser de mettre cette aide au service de nos intérêts feraient bien d’aller voir ce qu’en pensent les entreprises qui en bénéficient ; de l’autre, ceux qui veulent en finir avec l’APD mettraient au chômage des milliers de salariés d’entreprises françaises qui vivent de ces projets. Pour ma part, je considère que notre approche actuelle est équilibrée mais que nous devrions faciliter davantage l’accès de nos entreprises françaises à ces marchés.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. Des auditions et des rencontres que nous avons menées dans la perspective de ce rapport, il ressort que le lien entre les pays anciennement colonisés et la France reste extrêmement fort. Contrairement à

ce que certains pensent, les populations de ces pays sont très connectées, elles suivent l'actualité française, nos chaînes d'information et nos débats. Elles connaissent parfois mieux la vie politique française que certains de nos concitoyens. Sur place, nous avons mesuré combien les questions relatives aux visas et aux titres de séjour non renouvelés, ainsi que les enjeux de mémoriels et de la construction d'un avenir commun, étaient des sujets importants.

À titre personnel, je m'oppose à l'intégration des mobilités étudiantes dans les chiffres de l'immigration. Cela n'a aucun sens, puisque l'accueil de 500 000 étudiants en France est une volonté politique.

Nous avons été alertées sur un changement de doctrine : la France irait désormais chercher en Afrique des étudiants pour combler des filières délaissées par les étudiants français. L'agence Campus France elle-même met en garde contre le risque d'une fuite des cerveaux. Au Sénégal, la volonté est claire : former leurs étudiants en France pour qu'ils reviennent travailler dans leur pays.

Que gagnons-nous à attirer des étudiants en France ? Cette attractivité participe du rayonnement de la France, au même titre que la francophonie, la culture et les valeurs démocratiques que nous portons. L'objectif de 500 000 étudiants est tout à fait louable, mais il suppose de créer des conditions d'accueil favorables. C'est la raison pour laquelle nous proposons des titres de séjour correspondant à la durée des études. Il est en effet absurde qu'un étudiant en licence, un cursus de trois ans, soit contraint de se rendre chaque année en préfecture pour renouveler son titre de séjour, passant ainsi la moitié de ses études sans papiers en règle à cause des délais de traitement. À cet égard, les annonces du ministre de l'intérieur sur le renforcement des effectifs en préfecture sont déterminantes, et au Sénégal, par exemple, on y est très attentif. Les parlementaires sénégalais que nous avons rencontrés attendent simplement un traitement d'égal à égal, et que l'on en finisse avec ce rapport entre dominants et dominés. Lorsque nous les avons interrogés sur ce rapport de domination, ils n'ont pas cité d'exemple précis, mais ils ont souligné que le traitement réservé par la France à leurs étudiants et à leur diaspora était perçu comme tel. Il nous appartient, dès lors, de ne pas négliger ces questions, car elles revêtent une grande importance.

De la même manière, la question mémorielle n'est pas un sujet mineur. Si elle n'a pas été soulevée dans toutes nos auditions, pas plus que la question des réparations – ce qui, d'ailleurs, n'a pas manqué de nous surprendre –, elle est au cœur des préoccupations de la « Gen Z », cette jeune génération très connectée, qui se réclame parfois d'une histoire non écrite, donc racontée et parfois fantasmée. Elle a besoin de connaître son passé pour se construire. C'est pourquoi nous avons formulé des recommandations sur l'aspect mémoriel, afin que les demandes à cet égard ne soient pas réduites à de simples instrumentalisation par les États.

La jeune génération est en quête de reconnaissance et de vérité sur un passé commun. Nous pouvons répondre à cette demande par des symboles, tels que la création d'un musée de l'histoire coloniale, suggérée par plusieurs historiens. D'autres sujets pourraient être portés : par exemple, l'idée – que la France défend – de deux sièges permanents pour l'Afrique au Conseil de sécurité des Nations unies. La plupart des pays africains n'étaient pas indépendants lors de la création des instances onusiennes, et n'y sont pas suffisamment représentés, ce qui nourrit le reproche d'un « deux poids, deux mesures » en géopolitique. La France a tout à gagner à soutenir une telle initiative.

En ce qui concerne l'APD, je partage les vues de ma corapporteuse. Certains projets sont très utiles, d'autres échouent. J'ai cité l'exemple du téléphérique d'Antananarivo, qui n'est plus en service . Au cours de notre séjour, les Malgaches n'ont cessé de nous en parler : cet équipement est devenu une verrue sur la ville, le symbole du maintien de la présence française à Madagascar. En même temps, ils nous disaient ne pas savoir ce que fait la France dans ce pays. Il existe des projets financés, qui aboutissent, qui sont très utiles et répondent à des besoins concrets, et pourtant personne n'est au courant. Les Chinois, dès qu'ils construisent 200 mètres de route, plantent des drapeaux partout afin que l'on sache qu'ils sont les auteurs de ces travaux. Ils n'éprouvent aucun complexe, alors que la France, prisonnière de son passé, est presque honteuse de communiquer sur ses réalisations et sur les financements qu'elle apporte.

Par ailleurs, nous nous sommes aussi interrogés sur notre passivité face aux cyberattaques visant exclusivement la France, et à la désinformation qui alimente des slogans tels que « France dégage ! » au Sénégal.

Notre rapport se veut équilibré, ni dans l'autoflagellation ni dans la repentance. Nous avons besoin de comprendre les dynamiques à l'œuvre. La France a peut-être sous-estimé le désir d'émancipation de la jeunesse africaine, ce qui a provoqué des renversements politiques dans des pays dont nous soutenions les dirigeants en place depuis des décennies. Nous sommes dans un temps politique où il importe de se montrer réaliste vis-à-vis des aspirations de cette jeunesse, de son désir de tourner une page, après avoir bien compris les précédentes, et avant d'en écrire la suivante, sur un pied d'égalité avec la France. Le ressentiment est parfois une réalité, c'est vrai. Mais les attentes vis-à-vis de notre pays sont nombreuses. De manière générale, nous avons eu le sentiment, en préparant ce rapport, que les pays anciennement colonisés aiment la France, sa culture, ce qu'elle représente. Il n'y a pas de cassure, il n'y a pas de coupure, au contraire, le désir de construire ensemble est puissant.

M. Alain David, président. Nous en venons aux questions et interventions formulées à titre individuel.

M. Michel Guiniot (RN). Mesdames les rapporteuses, vous écrivez dans l'introduction de votre rapport que le sentiment « antifrçais », et vous placez ce terme entre guillemets, est sporadique au sein des populations africaines. Vous

citez le Mali, le Niger et le Burkina Faso mais vous semblez oublier les saccages de magasins français au Sénégal en mars 2021 et en mai 2023, ainsi qu'au Tchad en mai 2021.

Selon les résultats d'une grande enquête menée par l'Ichikowitz Family Foundation en 2020 sur l'ensemble du continent africain, la France ne recueille que 57 % d'avis positifs à l'échelle continentale, derrière les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite ou encore la Russie. Ainsi, 71 % des Gabonais sondés avaient une mauvaise opinion de la France, tout comme 58 % des Togolais. Jean-Marc Simon, ancien ambassadeur dans plusieurs pays africains, qualifie ce ressenti antifrçais de « cyclique », et donne pour exemples les tensions à Dakar en 1958, au Tchad en 1975, en République centrafricaine en 1986, au Gabon en 1996 ou encore en Côte d'Ivoire en 2004.

Les manifestations antifrçaises sont nombreuses à l'étranger et tendent malheureusement à le devenir en France. Une étude de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) du 9 avril 2024 rappelle que 46 % des Français ont déjà été victimes d'agressions ou de discriminations à caractère raciste. J'ai du mal à identifier laquelle de vos quarante-deux propositions serait la plus efficace pour lutter contre ces manifestations et ce ressenti. S'il n'y en avait qu'une seule à retenir pour préserver et défendre l'image de la France, laquelle serait-ce ?

M. Frédéric Petit (Dem). J'ai entendu notre collègue du Rassemblement national évoquer une dichotomie entre l'attractivité de la France et le refus des visas, et se prononcer finalement pour le refus des visas, et donc contre l'attractivité de la France. C'est une position.

Ces propos me permettent de clarifier le mien sur le rôle des parlementaires. Celui-ci est double. Le premier rôle des parlementaires consiste à décider des politiques publiques menées par l'État. Nous devons les solliciter, les définir, les valider et les voter. Décider d'accueillir 500 000 étudiants étrangers en France, c'est une politique publique, et elle a été votée. Voici un peu moins de dix ans, nous regrettons d'être dépassés par des pays comme l'Australie, qui attireraient davantage d'étudiants que nous. Nous avons donc décidé de nous ressaisir. De 350 000 étudiants en 2017, nous avons prévu d'atteindre 400 000 en 2020, objectif que nous avons dépassé, pour être aujourd'hui à 450 000 et viser les 500 000 dans trois ans. Il s'agit bien d'une politique publique, que cette commission soutient dans son immense majorité. Dès lors, si l'on ne souhaite pas voir d'étudiants étrangers en France, c'est la politique publique elle-même qu'il faut dénoncer. En revanche, à partir du moment où cette politique existe, elle doit être prise en charge par l'administration. En l'occurrence, l'administration doit délivrer les visas nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique publique.

Les améliorations apportées par le ministre de l'intérieur, que les rapporteuses ont mentionnées, prouvent bien que le problème n'était pas politique, mais purement administratif, puisque le lien entre l'octroi d'un visa et l'utilité de ce dernier pour une politique publique n'était pas assuré. C'est là qu'intervient le

second rôle des parlementaires, à savoir un rôle de contrôle des politiques publiques. Il nous appartient, en effet, de s'assurer que le pouvoir exécutif, non seulement annonce les politiques publiques, mais les met en œuvre.

M. Pierre Pribetich (SOC). J'aimerais, quant à moi, revenir sur les illusions et les fausses vérités proférées par notre collègue du Rassemblement national. Je pense, monsieur Pfeffer, que vous devriez aller voir ce qui se passe dans les filières universitaires, et lire plus attentivement le chapitre du rapport intitulé « *Faire de la coopération universitaire et scolaire une passerelle entre la France et ses partenaires historiques* ».

Dans le master 1 d'électronique de l'université où j'ai enseigné, par exemple, trente des quarante étudiants provenaient de pays du Maghreb ou d'Afrique. Sans eux, c'est simple : la filière fermerait. Dès lors, si vous réduisez les flux universitaires, vous tuez une grande partie de l'enseignement supérieur français. S'ils en ont les moyens, ces étudiants iront au Massachusetts Institute of Technology (MIT) à Boston ou à Caltech à Pasadena, ou bien ils iront en Inde, qui leur offrira un pont d'or.

Plutôt que de tarir ces flux d'étudiants et ainsi nous appauvrir, il nous appartient, au contraire et comme le suggère la proposition 25 du rapport, de structurer un dialogue fécond pour alimenter des filières françaises qui en ont besoin. Si vous imaginez que ces étudiants utilisent ces projets d'études comme des filières d'immigration déguisées, vous êtes dans un autre monde. Ces jeunes viennent pour faire leurs études. Le soir, les trois-quarts d'entre eux pédalent comme des damnés et livrent des pizzas pour Uber Eats ou Deliveroo, et sont épuisés le lendemain matin. C'est cela, la réalité. Il faut le dire fermement : leur venue en France est une force pour la diffusion de notre culture et pour notre rayonnement international.

Mme Dominique Voynet (EcoS). Je voudrais évoquer deux points. Le premier concerne les visas et la reconduction des titres de séjour. Vous avez souligné l'amélioration de la situation depuis l'arrivée de Laurent Nuñez au ministère de l'intérieur, et vous avez raison. Cependant, la situation à Mayotte reste très problématique : le bureau des étrangers est ouvert de façon aléatoire, au rythme des blocages organisés par des collectifs proches des députés mahorais.

Le second point concerne la crédibilité des institutions internationales, dont nous déplorons l'érosion dans un contexte de panne du multilatéralisme. Je rappelle que l'Organisation des Nations unies (ONU) a réaffirmé, à maintes reprises depuis 1974, le caractère comorien de Mayotte, ce que la France conteste, et que l'Union africaine plaide pour le respect des résolutions internationales concernant Mayotte. Puisque vous vous êtes rendues à Madagascar, mesdames les rapporteuses, j'aimerais savoir quelles pistes vous proposez pour sortir de cette crise.

Pour ma part, je pense qu'une politique qui se limite à entretenir de maigres relations avec Madagascar, le Mozambique, l'Afrique du Sud ou la Tanzanie, autrement dit à ne pas assumer une présence utile et positive de la France dans le canal du Mozambique, est une politique perdante. Finalement, on ne retient que la vivacité des attaques des parlementaires contre le gouvernement comorien et une difficulté réelle à créer des relations avec nos voisins dans la région, au moment où la diplomatie des pays qui exercent une influence sur les Comores, comme la Russie, les Émirats arabes unis ou l'Arabie saoudite, est très puissante.

M. Pierre-Yves Cadalen (LFI-NFP). La remarque de madame Lakrafi sur l'usage de certains termes tombe assez mal, puisque la semaine dernière, ici-même, j'ai demandé expressément au président Bruno Fuchs que la commission des affaires étrangères prenne une position publique et écrive au Quai d'Orsay pour que l'ambassadeur des États-Unis soit convoqué à la suite des insultes inacceptables que Donald Trump a proférées contre le président de la République. Pour l'instant, ces demandes sont restées vaines.

Il se trouve que je suis par ailleurs un passionné de la langue française, et que je consulte le Trésor de la langue française informatisé, un excellent dictionnaire en ligne. On y trouve, à l'entrée « *pitre* », la définition suivante : « *personne qui fait rire son entourage par ses plaisanteries* ». En parlant des pitreeries de Bruno Retailleau, mais aussi d'Éric Ciotti, je voulais dénoncer l'utilisation qu'ils ont faite de la question algérienne à des fins relevant uniquement d'intérêts de politique intérieure. Ce faisant, ils n'ont fait rire que les leurs et ont consterné tout le monde, de la diplomatie française à ceux qui sont attachés à des relations correctes avec l'Afrique, en passant par certains membres du gouvernement, restés pourtant silencieux.

Vous vous félicitez de ne pas entretenir des relations avec des gouvernements issus de coups d'État. Je passe sur les coups d'État passés, comme ceux qui ont renversé Patrice Lumumba ou Thomas Sankara avec l'appui de la France. Mais aujourd'hui, quelles sont nos relations avec l'Arabie saoudite, un régime autoritaire qui a torturé et massacré le journaliste Jamal Khashoggi ? En réalité, la France entretient des relations avec de nombreux régimes autoritaires. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire : cela s'appelle la diplomatie. On ne choisit pas les régimes, la diplomatie se fait avec ce qui existe. Et de fait, il faut bien constater qu'en Afrique la France est en recul.

Enfin, je salue le décret publié aujourd'hui en Espagne, qui procède à une régularisation massive d'immigrés présents sur son territoire. C'est un signal positif envoyé à l'Afrique, car il s'agit de relations de coopération. Pensez-vous que les gens qui meurent en Méditerranée n'ont pas de famille, pas de proches, et que cela n'affecte pas profondément et sur le long terme les relations entre l'Europe et l'Afrique ? Sur ce point, mesdames les rapporteuses, je pense que nous serons d'accord.

M. Kévin Pfeffer (RN). Je tiens à répondre à mes collègues sur quelques points. D'abord, le Rassemblement national n'a jamais dit vouloir supprimer ou refuser tous les visas étudiants. Nous avons toujours dit que les savoirs délivrés par la France, et donc financés par l'argent des Français, doivent profiter majoritairement aux pays d'origine. Ces étudiants, dans leur grande majorité, ont par conséquent vocation à repartir dans leur pays pour en accélérer le développement.

Ensuite, au risque de surprendre monsieur Petit, je vous confirme que le Rassemblement national est défavorable aux politiques publiques menées en matière migratoire depuis quarante ans. Nous souhaitons précisément remettre en cause ces politiques afin qu'elles bénéficient en premier lieu à la France. C'est la volonté d'une grande majorité des Français, du moins ceux qui nous soutiennent. Nous ne sommes pas élus ici simplement pour prendre le problème par le petit bout de la lorgnette et contrôler les visas. Nous sommes là pour débattre des grandes politiques migratoires et, je le répète, nous nous opposons fermement à celles qui sont menées.

Enfin, madame Lakrafi, je ne peux m'empêcher de réagir à ce que vous avez dit tout à l'heure : « *Si nous ne faisons pas un effort significatif sur les visas, alors j'invite les pays africains à imposer des visas à leur tour* ». Je trouve cela particulièrement choquant de la part d'une représentante de la nation française, qui devrait d'abord défendre les intérêts nationaux. Une députée française ne devrait pas dire ça. Une députée française ne devrait pas réclamer des sanctions contre son propre pays. Ce bras de fer n'est pas souhaitable, mais j'ai envie de dire : chiche ! Qu'ils mettent en place des visas pour les Français, qu'ils les refusent, et nous verrons bien qui aura le plus à y perdre.

M. Vincent Ledoux (EPR). Chacun aura pu observer que l'emploi par monsieur Pfeffer du mot « sanctions » pour évoquer la politique des visas est un lapsus assez saisissant, et révélateur de ce que serait la politique des visas si elle devait un jour se trouver entre les mains du Rassemblement national. Dans cette hypothèse, je n'ose imaginer ses effets délétères pour le rayonnement de la France.

Les jeunes Africains représentent approximativement la moitié du contingent des étudiants étrangers en France. Cette proportion, à mon sens, doit être réévaluée à la hausse. Nous devons être très offensifs sur ce sujet, car il s'agit d'un investissement, et pas seulement sur le territoire français. Les personnes qui ont réussi, dans l'exercice de leur profession, à générer des dynamiques dans leur pays d'origine, sont très fières de dire qu'elles ont été formées en France. J'ai cité Léopold Sédar Senghor. La grande amitié qui l'unissait à Georges Pompidou a été extrêmement utile à nos deux pays. Ces rencontres, ces passerelles sont absolument indispensables. Nier à la fois notre passé commun et l'avenir que nous allons construire ensemble, sous d'autres modalités, est tout à fait sidérant.

Je salue à mon tour la politique menée par Laurent Nuñez. Dans les Hauts-de-France, j'ai un excellent contact avec les associations d'étudiants africains,

notamment sénégalais. Je les ai aidées à se structurer, et j'ai œuvré pour un dialogue permanent avec la préfecture, afin d'éviter que des ruptures d'égalité, des pertes de droits, d'accès à la santé ou au logement, ne plongent ces étudiants dans la précarité. Dès lors que les filières sont bien identifiées, que les acteurs sont bien structurés, et à la faveur de la nouvelle politique mise en œuvre par le ministère de l'intérieur, j'ose espérer que nous ferons des progrès.

J'avais même plaidé, dans un rapport, pour que l'aide au retour, destinée aux personnes en situation irrégulière – aide qui n'est pas très importante, mais qui est utile –, puisse également être attribuée aux personnes portant un projet pour leur retour dans leur pays, et qui seraient venues le préparer en France. Nous parlions tout à l'heure de fuite des cerveaux ; je pense notamment aux médecins, dont nous avons cruellement besoin. En même temps, je verrais d'un très bon œil que l'on forme en France de jeunes médecins africains, qu'ils y exercent un temps, puis qu'on les aide à retourner dans leur pays. Ce qui est bon pour les médecins le serait pour d'autres professions. L'AFD, qui dispose de fonds importants, pourrait concourir à un tel dispositif.

Enfin, je tiens à vous féliciter, mesdames les rapporteuses, de ne pas avoir à lire des fiches pour répondre aux questions des députés. Cela prouve que votre propos s'appuie sur un travail de terrain. C'est là que le politique a toute son utilité : aller voir, questionner, auditer et revenir ici avec sa sensibilité, mais aussi son ouverture au monde. Je vous remercie pour ce rapport tout à fait tonifiant.

M. Frédéric Petit (Dem). J'ai bien entendu ce que vous avez dit, monsieur Pfeffer : le Rassemblement national est opposé à la politique publique d'accueil de 500 000 étudiants étrangers. Mais cette politique, monsieur Pribetich vient de le démontrer, est précisément dans l'intérêt des Français. La recherche se fait dans le monde entier. Si nous nous fermons au monde, si nous nous contentons d'étudier et de faire de la recherche entre nous, si, par malheur, vous arrivez au pouvoir et que vous refusez que nos universités reçoivent des étudiants étrangers dans les proportions fixées par une grande politique publique, alors c'est notre université que vous appauvrirez.

J'en termine par deux brèves remarques. Premièrement, je rappelle que c'est dans cette commission qu'a été imaginé le dispositif des visas aller-retour. Deuxièmement, je vous invite à considérer ce qui se passe pour les réfugiés syriens en France. Depuis la chute du régime de Bachar al-Assad, l'administration les autorise à rentrer en Syrie avec un permis de voyage afin qu'ils évaluent la situation de la société civile, sans perdre leur statut de réfugié. Ce dispositif prouve que l'administration peut faire preuve d'intelligence dans l'application de la loi.

Mme Liliana Tanguy (EPR). Il est important de créer les conditions pour accueillir des étudiants d'Afrique mais je voudrais ici témoigner, puisque l'on parle de terrain, que dans les circonscriptions du Finistère et du Morbihan, nous avons des pêcheurs sénégalais, très appréciés par les patrons pêcheurs français

parce qu'ils sont travailleurs et possèdent l'esprit marin. Je les évoque pour souligner l'importance d'exploiter toutes les possibilités qui apportent une plus-value à notre pays, y compris dans les territoires périphériques de la métropole.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. Ce débat est extrêmement intéressant et permet de clarifier les positionnements de chacun.

Monsieur Guiniot, vous avez évoqué, statistiques à l'appui, la mauvaise opinion que l'on a de la France dans certains pays d'Afrique. J'ai commencé mon propos en disant que dans de nombreux pays, les gens sont très connectés et suivent l'actualité politique française. J'ai presque envie de vous dire que cette mauvaise opinion, le Rassemblement national en est en grande partie responsable. Les propos qu'il tient systématiquement, en discriminant, en des termes racistes, une partie de la population ou certains pays, y participent largement. Aussi, plutôt que de se pencher sur les statistiques, je vous invite, monsieur Guiniot, à vous rendre auprès des sociétés civiles, et vous pourrez le constater par vous-même. Si vous avez vraiment à cœur les intérêts de la France, je vous engage à faire attention à la manière dont vous parlez de certains pays et de certaines nationalités. Ainsi, vous contribueriez à améliorer très largement l'image de notre pays.

Ces considérations m'amènent à la question des visas. Au cours de nos auditions, nous nous sommes beaucoup interrogées sur la politique des visas. Nous avons même évoqué l'idée que, pour éviter certains problèmes tels que celui posé par les obligations de quitter le territoire français (OQTF), la suppression totale des visas pourrait constituer une solution, car elle permettrait des mobilités libres.

Il est très révélateur que le Rassemblement national appréhende la question des visas non pas comme un outil utile de diplomatie et de coopération, mais sous le prisme de la sanction – c'est exactement ce que vous avez dit. Lorsque ma corapporteuse a suggéré une réciprocité si la France continuait à durcir sa politique d'attribution des visas – ce qui est logique, car refuser des visas est contraire aux intérêts de la France –, vous avez interprété cela comme une sanction. On peut donc constater que si demain, par malheur, vous arriviez au pouvoir, vous utiliseriez le levier des visas pour sanctionner certains États, ce qui est contraire aux intérêts de la France. Au moins, chacun connaît maintenant votre vision de la politique internationale et de la diplomatie.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Madame Voynet, notre présence dans le canal du Mozambique peut, certes, être perçue comme faible car il est vrai que notre pays, historiquement, a peu côtoyé cette zone. En revanche, nous sommes très présents et très actifs à Djibouti, ce dont témoigne le récent déplacement du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et d'une délégation d'entreprises françaises déterminées à rayonner dans la région. La Tanzanie, quant à elle, bénéficie du travail extraordinaire de l'ambassadrice Anne-Sophie Avé, qui sait attirer des entreprises. À Madagascar, nous avons de plus en

plus d'accords avec les universités et les entreprises. Dès lors, je ne crois pas que l'on puisse dire que la France est absente de ces pays, nos diplomates y sont actifs et d'ailleurs nous y sommes bien reçus.

« *Une députée française ne devrait pas dire ça...* ». J'ai beaucoup apprécié cette interpellation, monsieur Pfeffer. Pour moi, la réciprocité n'est pas une sanction ni une punition. Nous sommes des pays partenaires, et je pense que nous faire preuve d'intelligence plutôt que de nous adonner au petit jeu des gagnants et des perdants.

Pour améliorer notre image, il faut se rendre sur le terrain. J'ai l'honneur d'être élue d'une circonscription qui s'étend sur quarante-neuf pays, dont 80 % en Afrique subsaharienne. Je visite deux à trois pays tous les mois, et je puis attester que la France y est très appréciée, et que la demande de France croît sans cesse. Depuis le discours de Ouagadougou, j'observe que les partenariats fonctionnent bien, notamment dans les universités grâce aux doubles diplômes avec l'université Cheikh Anta Diop à Dakar, avec les universités au Maroc ou en Côte d'Ivoire. De plus en plus de jeunes optent pour une mobilité Sud-Sud, du Sénégal au Maroc, de la République centrafricaine au Sénégal, pour obtenir un double diplôme avec une école ou une université française, ce qui leur ouvrira des portes partout dans le monde.

À cet égard, je souhaite promouvoir une initiative qui répond à nos besoins de mobilité : le programme international mobilité employabilité francophone (PIMEF), créé avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) dont, au passage, je regrette que les subventions soient revues à la baisse, comme celles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). C'est un modèle de visa assimilable à un Erasmus francophone qui fonctionne très bien, avec déjà cent universités partenaires. Soutenons-le, car de plus en plus d'universitaires français souhaitent aussi l'utiliser pour étudier en Afrique.

M. Jérôme Buisson (RN). Je souhaite revenir sur deux points. Vous avez affirmé, madame Sebaihi, que le Rassemblement national était responsable de la mauvaise image de la France à l'étranger. Vous avez le droit de le penser, j'ai aussi le droit de trouver cette idée totalement disproportionnée. Le patriotisme est l'une des valeurs les mieux partagées. Il n'y a pas plus patriotes qu'un Marocain, un Tunisien ou un Sénégalais. Ce que nous faisons en France, je ne crois pas qu'ils nous le reprochent car ils partagent nos sentiments.

L'idéologie qui fait du mal, ce n'est pas la nôtre : c'est celle que porte l'extrême gauche, c'est l'idéologie du décolonialisme et de la repentance qui, des décennies après la décolonisation, entretient un ressentiment au lieu de tourner la page. C'est elle, l'extrême gauche, qui fait sans cesse des piqures de rappel sur le ressentiment envers la France. C'est comme cela que l'on se retrouve avec nos armées éjectées de plusieurs pays africains, alors qu'elles y apportaient, dans la plupart des cas, sécurité et tranquillité.

M. Pierre-Yves Cadalen (LFI-NFP). Notre collègue du Rassemblement national devrait apprendre que l'extrême gauche, comme Lutte ouvrière ou le Nouveau Parti anticapitaliste, n'est pas représentée dans l'hémicycle. Surtout, il est absurde de dire que...

(Des propos sont tenus hors micro par un député du groupe Rassemblement national).

Pardon ? Quelqu'un ici vient de parler d'antisémitisme ? Nous sommes précisément la force qui lutte contre tous les racismes, alors taisez-vous ! C'est une honte ! Si vous voulez nous faire un procès, allez-y ! Ce genre de propos est inadmissible. Vous ne pouvez pas dire « *il n'y a que la vérité qui blesse* », vos propos sont diffamatoires. J'ai d'ailleurs intenté un procès en diffamation contre le président du conseil départemental du Finistère parce qu'il m'a traité d'antisémite, donc ça suffit.

Sur la situation postcoloniale, le rapport le dit très bien : le travail de mémoire est absolument central. Assez de reprendre à l'envi ce terme galvaudé de repentance, qui est le terme d'Éric Zemmour. Il est important de reconnaître les faits. Lorsqu'a éclaté une polémique parce que le journaliste Jean-Michel Apathie avait rappelé que le général Bugeaud enfumait des Algériens dans des grottes, des intellectuels de votre côté ont crié au scandale. Non, il faut reconnaître les faits tels qu'ils sont. C'est à partir d'une lecture partagée de l'histoire que nous pourrions avancer ensemble et lutter, depuis les rives de la Méditerranée et de l'Atlantique, contre toutes les formes de racisme. C'est cela qui fonde la tradition républicaine de la France, et ceux qui ont combattu cette tradition républicaine, ils siègent de votre côté.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. J'aimerais ajouter un dernier point sur nos armées. Monsieur Buisson a affirmé qu'elles avaient été « *éjectées* » de certains pays africains. C'est faux. Nos armées n'ont pas été éjectées, elles ne sont pas parties du jour au lendemain, c'est la France qui a décidé de les retirer. Je rappelle qu'un plan de départ progressif a été établi en 2017, parce que nous voulions justement faire évoluer nos relations avec ces pays.

Le dernier exemple en date est la République centrafricaine : nous avons décidé de fermer notre base, ce qu'à titre personnel j'ai regretté. Le président centrafricain Faustin-Archange Touadéra était d'ailleurs opposé à ce départ ; cette base, avec 200 militaires français, lui avait sauvé la vie avant son élection. Nous sommes partis probablement pour des raisons budgétaires. Malheureusement, les Russes ont pris la place.

Conformément à l'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale, à l'issue des échanges, la commission autorise la publication du rapport d'information qui lui a été présenté.

PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LES RAPPORTEURES

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

- Direction d'Asie et d'Océanie :
 - Mme Mathilde Teruya, sous-directrice d'Asie du Sud-Est ;
 - M. Michaël Li, adjoint à la sous-directrice ;
 - Mme Mathilde Lahor, rédactrice Cambodge, Laos et Philippines.
- Direction des affaires globales :
 - Mme Salina Grenet-Catalano, directrice ;
 - Mme Clarisse Paolini, sous-directrice du développement humain ;
 - Mme Marine Collignon, sous-directrice adjointe de l'environnement et du climat.
- Direction de la diplomatie culturelle, universitaire et scientifique :
 - M. Emmanuel Lebrun-Damiens, directeur ;
 - M. Audelin Chappuis, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire :
 - Mme Pauline Carmona, directrice ;
 - Mme Marianne Barkan-Cowdy, sous-directrice de la politique des visas.

Ministère de l'intérieur

- Direction générale des étrangers en France :
 - Mme Laurence Monmayrant, sous-directrice des visas ;
 - Mme Nathalie Guillot-Juin, adjointe à la sous-directrice.

Agence française de développement :

- Mme Sandra Kassab, directrice Afrique’ ;
- M. Cyril Gérardon, directeur adjoint ;
- M. Hugo Outin, chargé de mission, secrétariat des instances chargé des relations avec le parlement.

Canal France international :

- M. Thierry Vallat, directeur.

Campus France :

- Mme Donatienne Hissard, directrice générale ;
- Mme Roxane Lundy, chargée de mission auprès de la directrice générale.

Musée du quai Branly – Jacques Chirac :

- M. Emmanuel Kasarhérou, président.

Fondation des Alliances françaises :

- M. Yves Bigot, président.

Autres diplomates :

- M. Bruno Aubert, directeur de recherche à l’Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), spécialiste du Moyen-Orient et de l’Afrique ;
- M. Gérard Araud, ancien ambassadeur ;
- M. Pap Ndiaye, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l’Europe ;
- M. Mohammed Bouabdallah, conseiller culturel de France et directeur de la Villa Albertine.

FORIM - Réseau des diasporas solidaires :

- M. Alioune Sy, président ;
- M. Gregoire Kounga, vice-président ;
- Mme Elisabeth Flores : coordinatrice des programmes.

Universitaires et chercheurs :

- M. Nicolas Bancel, historien ;
- M. Pascal Blanchard, historien ;
- M. Jonathan Guiffard, expert en relations internationales et questions stratégiques ;
- Mme Valérie Rosoux, professeure de sciences politique ;
- M. Benjamin Stora, historien.

Conseillers des Français de l'étranger :

- M. Henry Wazne, conseiller des Français de l'étranger ;
- M. René Marini, conseiller des Français de l'étranger.

Représentants des entreprises :

- M. Philippe Gautier, directeur général du MEDEF International ;
- M. Etienne Giros, président du conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) ;
- Mme Sandrine Sorieul, directrice générale du CIAN ;
- M. Jean-Lou Blachier, président du groupement du patronat francophone (GPF)
- M. Stéphane Tiki, porte-parole du GPF ;
- M. Ismaël Ndiaye, chef d'entreprise.

DÉPLACEMENTS RÉALISÉS PAR LES RAPPORTEURES

Personnes rencontrées à Dakar, Sénégal (3 au 5 novembre) :

- Mme Fatou Cissé Diop, députée, présidente de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale du Sénégal ;
- Mme Mame Diarra Beye, députée à l'Assemblée nationale du Sénégal ;
- Mme Anta Dia, députée à l'Assemblée nationale du Sénégal ;
- M. Nicolas Dasnois, conseiller politique et chef de cabinet de l'ambassadrice ;
- M. Laurent Viguié, conseiller de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France ;
- Mme Djanamé Daubelcour, conseillère politique intérieure et cheffe du service de presse et communication à l'ambassade de France ;
- M. Moncef Meddeb, attaché de coopération scientifique et universitaire à l'ambassade de France ;
- M. Mihoub Mezouaghi, directeur de l'Agence française de développement au Sénégal ;
- Mme Nogaye Diop, responsable du pôle idées et savoirs à l'institut français ;
- M. Mamadou Sarr, directeur général de l'université franco-sénégalaise Rose Dieng ;
- Mme Raphaële Gauthier, directrice générale adjointe de l'université franco-sénégalaise Rose Dieng ;
- M. Ousseynou Gueye, directeur de Polaris Asso ;
- M. Mamadou Diakhaté, président de l'association Simple Action Citoyenne ;
- M. Massamba Guèye, fondateur-de Kër Leyti - maison de l'oralité et du patrimoine ;
- M. Pape Seyni Mouhamed Diakhaté, jeune entrepreneur sénégalais ;
- M. Cheikh Gueye, acteur associatif et communautaire, ambassadeur de la fondation de l'innovation pour la démocratie ;
- Mme Fanta Camara, présidente du Climate Linguere Club ;
- Mme Marie-Elisabeth Dia, cheffe de projet en agence de communication, membre de la communauté « Sénégalaises in tech ».

Personnes rencontrées à Antananarivo, Madagascar (10 au 12 décembre 2025) :

- M. Arnaud Guillois, ambassadeur de France ;
- Mme Annabelle Averty, consule générale ;
- M. Julien Buissart, premier conseiller à l’ambassade de France ;
- M. Patrick Bosdure, conseiller de coopération et d’action culturelle à l’ambassade de France ;
- Mme Béatrice Alperte, cheffe du service économique de l’ambassade de France ;
- M. Nicolas Le Guen, directeur de l’agence française de développement à Madagascar ;
- Mme Fenosoa Ratsimamanga, membre de la famille royale de Madagascar ;
- M. Francisque de Bantel, directeur de Promes ;
- M. François Xavier de Froberville, directeur de Sésame ;
- M. Ursule Miora, chef de projet FIERE ;
- M. Nicolas Auriault, directeur des projets de la Maison Ony.